



HISTOIRE

DE

L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ

DE SEDAN.

TOME I.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

HISTOIRE

DE

L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ DE SEDAN,

JUSQU'A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE;

PAR J. PEYRAN,

PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CETTE VILLE.

Vim temperatam Dî quoque provehunt
In majus. . . . .

HORAT., liv. III, ode 4.

TOME PREMIER.



PARIS,

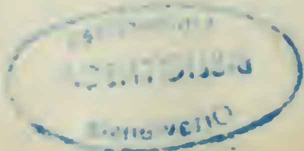
SERVIER, LIBRAIRE, RUE DE L'ORATOIRE, N° 6.

PONTHIEU, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL.

A SEDAN,

CHEZ HENNUY, LIBRAIRE.

1826.



A Messieurs

Pierre Devillas, Paul Lecomte, Pierre Misset, Simon Bruyère, Antoine Chrestien, François Wilmet de Raucourt, Abraham Poupart, George Cellier, François Cellier, Paul Bacot, André Poupart de Neuflize, Joseph Berthe fils, Désiré Béchet, Paul Bruyère, Frédéric Bacot;

Membres du Consistoire en 1826.

Comme un témoignage de l'estime, de la reconnaissance et de l'attachement,

De leur très-humble & obéissant serviteur,

J. Peyran.

HISTOIRE

DE

L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ

DE SEDAN,

JUSQU'A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.



LIVRE PREMIER.



CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Une histoire où sont consignés des événemens qui ont agi sur les destinées de masses considérables d'hommes, excite plus vivement l'intérêt que celle qui retrace des faits dont les conséquences ne se sont étendues qu'à un nombre borné d'individus. L'on se lasse peu des annales des grands empires, quel que soit d'ailleurs le caractère des souvenirs qui y sont

inscrits, tandis qu'on n'accorde à celles des petits États, qui n'ont été le fléau de personne et où l'œil embrasse pour ainsi dire tout, qu'une attention partagée, languissante et fugitive.

Cette part inégale de faveur, pour des productions d'un genre si rapproché, n'est point l'exacte expression de leur utilité relative. En réfléchissant que le but de l'histoire est moins de charger l'esprit d'événemens que de tirer du passé des leçons, en analysant les causes et en développant les conséquences des faits, l'on conçoit difficilement pourquoi celle des grandes puissances aurait le privilége exclusif de rendre cet important service à la société. Le délire ou la sagesse des gouvernemens et des peuples ne s'est jamais mesuré sur l'étendue du sol; et il est telles contrées, telles cités en Europe, à peine remarquées sur la carte, qui pourraient, dans l'espace de cent ans, fournir plus d'expérience que ne feraient en dix siècles les plus vastes États. A combien d'époques n'a-t-on pas vu de grandes nations dégénérer, jusqu'au point de descendre au niveau des plus obscures peuplades, et de simples villes s'élever par les vertus, le patrio-

tisme et le génie de leurs habitans, au premier rang parmi les nations?

Quant à la difficulté de l'exécution, il ne s'ensuit pas, de ce qu'un État est resserré dans des bornes étroites, que les recherches indispensables à la rédaction de ses annales soient moins laborieuses, ni la matière plus commode à manier. Il se pourrait même que la faible importance du sujet présentât à l'auteur des obstacles qui n'existent point pour écrire l'histoire d'un grand État. En effet, les monumens sont d'ordinaire proportionnés à l'objet qu'ils rappellent: ils abondent si cet objet a été célèbre; ils deviennent rares et incomplets s'il ne l'a pas été. L'on conçoit que les historiens ont dû, en général, consacrer de préférence leurs veilles à rendre compte des événemens qui tenaient beaucoup de peuples attentifs, que de ceux qui devaient ne laisser de souvenir qu'au sein d'une bourgade ou d'une cité. Il faut par conséquent que celui qui entreprend un ouvrage de la nature de celui-ci, se résigne à un travail d'autant plus pénible, que les documens qui lui doivent servir sont moins communs, et les faits

qu'il doit exposer plus ignorés : heureux encore, si, en parcourant de froides et fastidieuses chroniques, il a lu quelque récit, ou vu briller un trait qui l'indemnise d'une étude ingrate et pleine de dégoût! Ce n'est donc ni à leur inutilité, ni à la facilité de les produire qu'il faut attribuer l'indifférence avec laquelle le public accueille les histoires locales. Le préjugé qui pèse sur ce genre d'ouvrage, tient à l'essence de notre imagination, qui, dans les choses réelles et étrangères à toute fiction, préfère les régions vastes, illimitées et plus distantes de celles où elle se voit incessamment ramenée. Un tyran qui fait gémir des millions d'hommes sous un joug abhorré ; un monarque dont la justice et les vertus font les délices d'une portion considérable de l'espèce humaine; le tableau de ces révolutions qui, après avoir ébranlé la société, lui donnent une face nouvelle ; des expéditions aventureuses et lointaines, des conquérans fameux, parlent à l'imagination un langage bien autrement attrayant que ce qui peut se passer dans l'enceinte d'une ville, et entre quelques milliers de citoyens.

Ce serait donc vainement que l'on prétendrait soustraire une œuvre comme celle-ci à des préventions qui ont leur source dans la nature même de nos facultés. Par quels raisonnemens persuader un homme, contre ses propres sensations, de se plaire sur une scène étroite, en présence d'acteurs proportionnés à la scène, et ne faisant que des choses conséquentes à leur situation?

Faudra-t-il, parce que le goût général est en opposition avec les histoires locales, s'en interdire absolument la publication? Si l'auteur se flattait d'intéresser fort au-delà du petit territoire dont il veut entretenir ses lecteurs, il ferait mieux de ne point mettre au jour un livre qui évidemment tromperait ses calculs; mais s'il ne s'aveugle pas à cet égard, il lui reste encore assez de motifs pour publier son travail.

Combien n'est-il pas d'hommes dont la patrie se borne au lieu qui les a vus naître; qui sont de leur hameau, de leur bourg, de leur ville, avant de se considérer comme appartenant à l'État dont ce point fait partie? Ce ne sera sûrement pas une mission insignifiante

que celle de tracer à cette classe nombreuse de citoyens l'histoire de leurs foyers, de cet objet de leurs plus intimes affections, du seul peut-être qui éveille leur curiosité, et par où ils soient accessibles à d'utiles instructions. Quand ils verront les écarts où se sont jetés leurs pères et les maux qui en sont résultés, quand on leur montrera les vertus dont ils ont donné l'exemple et la félicité qui en a été la suite, ne sera-ce pas pour eux une matière de réflexions bienfaisantes, en même temps qu'un sujet propre à les captiver?

Il ne faudrait cependant pas inférer de là que les gens instruits peuvent dédaigner, comme une chose oiseuse et qui ne mérite point leur attention, l'histoire des lieux qui furent leur berceau. Tous les jours ils nous répètent que l'étude de nous-mêmes doit précéder celle des autres; comment n'assigneraient-ils à l'histoire de la cité natale aucun rang parmi les connaissances qu'il nous sied de posséder! Quelle que soit la surface d'un pays, quiconque y est né doit désirer en connaître la constitution primitive, les fléaux qui l'ont frappé, les coutumes, les mœurs,

les lois des hommes qui l'ont anciennement habité, et la somme de liberté, de bonheur, de servitude ou de revers qui leur a été départie. S'il se trouvait quelque part des exceptions à cette règle, l'on s'étonnerait que ce fût là précisément où la lumière avait déjà pénétré !

Il est d'ailleurs des choses, et celle-ci est du nombre, sur lesquelles il doit être coûteux d'avouer son ignorance, quand elle n'est point forcée. Un fils qui aurait tout dit sur sa mère après avoir articulé son nom, donnerait une faible idée de sa piété filiale. Serait-il beaucoup moins honteux de rester muet sur l'histoire des lieux où repose la cendre de ses aïeux, où l'on a passé ses premiers ans, où l'on a été protégé et élevé, où l'on possède ses biens, sa famille, ses amis? Il y aurait assurément plus que de l'indifférence à ne pas s'enquérir de ce que fut jadis cette patrie, la première que nous ayons conçue, elle qui avait fait battre notre cœur avant que nous fussions en état de comprendre ses droits à nos plus grands sacrifices.

C'est donc avec la conviction de rendre ser-

vice aux habitans actuels de l'ancienne principauté de Sedan, que j'ai rassemblé et ordonné les matériaux qui composent ce recueil. L'on sent que la manière qui prévaut aujourd'hui d'écrire l'histoire en se bornant à indiquer sommairement les faits, pour les juger dans leurs principes et leurs conséquences, n'était point applicable ici. Sans doute, le théâtre des événemens, pour être petit, n'eût rien diminué de l'énergie des leçons qu'il pouvait offrir; aussi n'est-ce pas pour cette raison que j'ai dû m'écarter de cette méthode. Mais, à mon avis, c'eût été manquer le but que d'y soumettre un ouvrage qui a pour objet principal de satisfaire la curiosité du lecteur sur une matière dont les moindres détails ont droit à son intérêt. Certainement, quoique j'aie fait ressortir la moralité des actions dont je rends compte, les Sedanois ne m'eussent point su gré d'avoir réduit à leurs moindres termes des particularités qu'ils étaient désireux de connaître, pour y substituer mes propres réflexions. Ce n'est point à l'histoire de leur principauté qu'ils s'adresseront pour fixer leurs idées sur le gouverne-

ment, sur les devoirs des souverains et des peuples, et sur la meilleure législation; ce qu'ils lui demanderont avant tout, c'est de leur apprendre les destins passés de leur cité.

Malgré ces nécessités et ces difficultés du genre, il se pourrait qu'au-delà même des confins du pays, mon sujet obtînt encore quelques suffrages. Le voyageur se détourne quelquefois de l'itinéraire qu'il s'est tracé, pour visiter un site pittoresque, une belle ruine, la chaumière où un grand homme a reçu le jour. Il aime à se délasser ainsi des sérieuses préoccupations qui le poursuivent, et rarement il regrette les instans consacrés à ces passagères distractions. De même, quoique l'histoire de Sedan ne soit, pour tout homme étranger au pays, qu'un hors-d'œuvre bien caractérisé, il s'y rencontre néanmoins des situations, des événemens et des caractères qui, si je les avais présentés et peints comme ils pourraient l'être, ne sont pas indignes de son attention; car, si mon but principal a été de rendre familière aux Sedanois l'histoire de leur principauté, je dois avouer que je me suis aussi proposé de ne

pas laisser totalement oublier dans la contrée la dynastie des seigneurs de La Marck, qui ont consacré leurs travaux, leur fortune et leur vie à fonder cet État et à lui donner des lois. Plusieurs membres de cette illustre famille se dessinent dans des proportions héroïques, et cependant la place honorable dans l'histoire, à laquelle ils ont tant de titres par leur génie et leurs exploits, est usurpée par des noms biens moins dignes que les leurs de survivre à ceux qui les ont portés. Les destructeurs de villes existent tous dans le souvenir des peuples : la gloire d'en fonder donne bien droit à ce genre d'immortalité.

Les femmes aussi, Françoise de Bourbon, Charlotte de La Marck, Élisabeth de Nassau, et Éléonore de Berghes, se distinguent par de grands dévouemens, par leurs talens et leurs vertus. Les trois premières ont gouverné l'État avec justice, fermeté, sagesse et gloire. La mort prématurée de leurs époux, pendant la minorité de leurs fils, fit appeler Françoise et Élisabeth à la régence. Charlotte, orpheline avant quatorze ans, privée dans l'espace de quelques mois de sa mère et

de l'appui de deux frères qu'elle chérissait, s'assied sur le siége ducal, et devient l'idole d'un peuple dont l'irréprochable La Nouë s'est déclaré le protecteur avec son intéressante pupille. L'infortunée Éléonore, exilée, pour les fautes de son mari, d'une terre où ses brillantes qualités ont triomphé de toutes les préventions dont elle était entourée, descend résignée de la souveraineté à la sujétion, et révèle dans sa disgrâce ce qu'elle eût fait arbitre du sort de ses sujets. Jamais la galanterie, la corruption, la débauche ni le luxe, n'abordèrent cette petite cour, où la beauté et les grâces habitèrent long-temps. C'était un acte de justice de mettre ces noms vénérables sur les lèvres d'un peuple qui leur doit un énorme tribut de reconnaissance.

Je suis loin d'accuser les Sedanois d'ingratitude pour leurs anciens souverains. Il s'en faut que l'oubli des nations pour ceux qui se sont dévoués à leur félicité, leur soit toujours imputable. Cette honteuse défection est rare, au contraire, quand les princes qui succèdent ne conspirent pas contre la louange importune de leurs devanciers. Mais les gran-

des âmes seules assistent de sang-froid aux chants qui célèbrent le mérite, les vertus et la gloire d'un émule. L'héritage des La Marck n'échut pas à de tels légataires : telle est la cause pour laquelle ces princes sont inconnus dans les murs qu'ils ont bâtis, comme si leur ouvrage eût péri avec eux.

Il n'en est point de même des La Tour, qui sont venus après : tous les honneurs du souvenir leur étaient réservés. C'est que Henri, premier prince de Sedan, issu de cette maison, ne négligea rien pour déraciner et effacer la mémoire de ses prédécesseurs, et qu'il y parvint : il mit sa propre image sur tous les monumens qui les rappelaient.

La génération témoin de cette injustice ne réclama pas, parce que celui qui la commettait faisait aussi pour ses sujets des choses mémorables, et que son extrême activité, ses intrigues, ses combats, ses entreprises de tout genre, leur laissaient à peine le loisir de se reporter vers les temps anciens. Il absorbait leur attention par l'importance qu'il donnait à tout, ou parce que tout en acquiert pour le génie, et il affaiblissait ainsi

les traces que les La Marck avaient laissées. Les contemporains de ces derniers, ayant presque perdu leur souvenir, ont légué cet abandon à leurs enfans; les La Tour sont restés en vue, parce qu'ils avaient paru les derniers sur la scène, et cette usurpation s'est perpétuée, toujours plus irréparable par le progrès des ans.

Henri de La Tour avait cependant assez de grandeur pour ne pas craindre de parallèle : un chêne peu élevé veut qu'on l'isole dans la plaine pour être aperçu; mais celui qui s'élance majestueusement dans les airs, est beau encore au sein des forêts, entouré de rivaux.

Aujourd'hui que les bienfaits des La Marck sont à peu près les seuls qui subsistent, c'est-à-dire, une citadelle, une ville, une industrie, un caractère, des usages et des mœurs, j'ai cherché à leur rendre ce qui leur appartient.

En rétablissant à leur place des choses d'un intérêt aussi secondaire, je n'ai fait que remplir une lacune dans ce que les annales de la justice auront probablement de plus obscur. Peu s'apercevront de la réparation d'un tort

généralement ignoré. Mais il y a un plaisir réel, jusque dans l'illusion par laquelle on se persuade que l'on venge de l'oubli ceux que des ambitions jalouses y avaient volontairement condamnés. L'obscurité de la cause n'ôte rien de la vivacité de ce sentiment.

Au reste, les La Tour subirent un sort pareil. La France, après qu'elle les eut dépossédés de la principauté de Sedan, chercha aussi à effacer leur mémoire. Mais le succès, comme je viens de le dire, fut incomplet, parce que la France pouvait mieux s'en passer, et que sa puissance contenait toute prétention rivale, et toute insurrection des habitans en faveur d'un autre maître. D'ailleurs, une mauvaise politique conseilla de mauvais moyens. Ce n'est pas en faisant la désolation d'une cité qu'on l'empêche de rêver à ses bienfaiteurs. Henri de La Tour s'était plus adroitement insinué dans les cœurs ; il s'était substitué par de grands services à des princes qui en avaient beaucoup rendu.

La tâche que j'ai entreprise présente des difficultés et des écueils de différens genres. Je ne dis point ceci pour relever le mérite

d'un travail qui n'est que médiocre, soit dans son objet, soit dans son exécution. Mais le ministre d'une religion qui va parler à des lecteurs, pour la plupart d'une autre croyance, et dont il respecte les opinions, comme il s'attend à ce que les siennes soient respectées; un ministre qui va parler à de tels lecteurs du triomphe, et ensuite de la proscription de son culte, doit peser scrupuleusement ses expressions pour qu'il ne lui en échappe aucune qui, décelant sa joie ou ses regrets, puisse être relevée comme un trait hostile, une insulte ou un reproche : j'ai senti cette obligation. Raconter les faits comme ils se sont passés, se mettre au-dessus de ses propres affections, rendre à chacun une justice égale, blâmer les passions et applaudir aux actes modérés et équitables, de quelque part qu'ils viennent, voilà des principes vers lesquels, j'espère, le lecteur ne sera pas obligé de me ramener.

En résumé, j'ai fait cette petite histoire, d'abord pour les Sedanois, puis pour les La Marck; et, je crois, de manière à ne paraître sous l'influence d'aucune opinion.

Quant aux sources où j'ai puisé, l'on concevra qu'il me serait difficile d'en faire l'énumération ; mais je puis en garantir la pureté. J'ai emprunté à la tradition, en ne négligeant rien pour démêler la vérité entre des rapports souvent divers, et quelquefois contradictoires. Je me suis aidé d'une nombreuse collection de pièces originales qui m'ont été communiquées par MM. Carré, docteur en médecine, Grosselin, curé de Floing, Poupart de Neuflize, etc. La chronique manuscrite du père Norbert, malgré ses lacunes, son incohérence, et la partialité des jugemens qu'elle contient, m'a cependant été utile en ce qu'elle renferme l'indication des papiers, titres, mémoires et ouvrages dont l'auteur s'est servi. Les histoires de France, d'Allemagne, de Luxembourg, de Reims, de Liége, de Laon, de Lorraine, etc., m'ont fourni des matériaux importans ; mais il ne m'est venu d'aucune part de plus précieux documens que des archives de la commune, qui m'ont été ouvertes par le maire, M. Huet de Guerville, avec une obligeance qui a droit à toute ma gratitude.

CHAPITRE II.

Situation de Sedan. — Climat. — Opinion de l'abbé Trithême sur l'origine de Sedan. — Cette contrée fait partie du royaume de Lorraine. — Dévastée par la guerre. — L'archevêque de Reims et l'évêque de Liége se livrent bataille à Villers-Cernay. — Douzy fortifié. — Nouvelle guerre à cette occasion. — Paix entre les prélats. — Origine des avoueries. — Gérard de Jausse, défenseur de Sedan. — Cette charge héréditaire. — Hugues de Barbançon. — Mouzon et Sedan fiefs de la couronne.—Guillaume de Braquemont, seigneur de Sedan. — Origine de la maison de La Marck.

SEDAN, situé au 22d 37′ 36″ de longitude, et au 49d 42′ 29″ de latitude, est bâti sur la rive droite de la Meuse. Le sol qu'il occupe est une plage resserrée entre le fleuve, au sud, et une chaîne de rochers, au nord : c'est sur ces rochers que s'élève le château. Du côté du levant, le pays s'ouvre vers l'ancien duché de Luxembourg, et de celui du couchant, vers la Champagne et la France. L'antique et célèbre forêt des Ardennes forme autour de Sedan une espèce de cintre qui s'étend de

l'est au nord-ouest, et dont les points les plus rapprochés ne sont qu'à une lieue de cette cité. Ce noir manteau, qui met la contrée à l'abri des vents glacés du nord, contribue à y rendre les hivers humides et les printemps tardifs : on ne peut guère y espérer que cinq mois de beaux jours, quoique les automnes y soient communément agréables et tempérés.

Quelques auteurs d'annales manuscrites sur cette ville ont répété, d'après l'abbé Trithême qui écrivait au quinzième siècle, qu'elle fut fondée environ trois cents ans avant l'ère chrétienne : voici comment ils rendent compte de cet événement.

« Les Sicambres, peuple de la Germanie, « avaient fait vers ce temps une irruption, « et s'étaient établis dans le pays situé entre « la Meuse et le Rhin. Les Gaulois du voisi- « nage, craignant que cette nation belli- « queuse n'envahît leurs terres, entreprirent « de lui faire repasser le Rhin; mais ils furent « défaits; et le chef des Sicambres, Basan, « pour assurer ses conquêtes, construisit « plusieurs forteresses sur la haute et basse

« Meuse. Basan avait un fils nommé Sedanus,
« qui, à l'exemple de son père, ayant fait
« construire des forts pour se mettre à cou-
« vert des attaques des Gaulois, donna son
« nom à l'un d'eux, situé au lieu même où se
« trouve aujourd'hui Sedan. »

Les circonstances de ce récit n'ont rien en elles-mêmes d'invraisemblable; mais le silence de l'abbé Trithême, à l'égard des autorités qui lui en ont fourni la matière, ne permet guère de l'envisager que comme une fiction, destinée à donner une origine historique à un nom dont l'étymologie était et sera probablement toujours ignorée.

Mais, quand il serait démontré que Sedanus a réellement existé, qu'il a construit un retranchement à la place où se trouve aujourd'hui Sedan, et que ce nom nous est arrivé au travers de vingt siècles, il n'en resterait pas moins certain que cette ville n'existait pas antérieurement au quinzième; qu'avant cette époque ce n'était qu'une avouerie, qu'un pauvre hameau dépendant des abbés de Mouzon. Les chartes des comtes de Rethel et de Raucourt, les chroniques d'Yvois et de Mou-

zon, l'histoire de Reims et de Liége, qui font mention de villes, bourgs, villages et hameaux à peu de distance de Sedan, ne citent jamais cette ville. Le premier acte où il en soit question est de 1289; encore l'orthographe n'est-elle pas la même que maintenant : elle est écrite *Seden*, quelquefois *Sedens* et *Esdens*, comme dans l'histoire du duché de Luxembourg.

Les vicissitudes d'une surface de terrain de quelques lieues carrées, et le sort de ses habitans, pendant le moyen âge, présenteraient peu d'intérêt quand on pourrait rassembler des matériaux suffisans pour les bien faire connaître : à plus forte raison, privé, comme on l'est, de documens authentiques et détaillés, doit-on se borner à un rapide exposé du petit nombre de faits certains que l'on a recueillis sur cette ténébreuse période.

Ce territoire, qui était une dépendance de l'abbaye de Mouzon, paraît avoir été détaché avec cette abbaye de l'archevêché de Reims, vers le milieu du neuvième siècle, pour faire partie du royaume de Lorraine; mais cette séparation ne fut pas de longue durée. Moins

d'un siècle plus tard, l'on voit déjà ce pays dévasté par la guerre que se font les deux archevêques de Reims, Hugues, âgé de cinq ans, et Artaud, son compétiteur au même siége.

Les maux que firent alors éprouver aux habitans de cette contrée les querelles de ces deux prélats, ne furent que le prélude des désastres occasionés par les longues rivalités des archevêques de Reims et des évêques de Liége. C'est un spectacle affligeant que celui qu'offrent les chroniques de cette époque où, à peu d'exceptions près, les dates n'ont été conservées que parce qu'elles retracent le souvenir de batailles, d'incendies, de sanglantes expéditions, ou d'absurdes traités. D'un côté, au douzième siècle, Albéron, évêque de Liége, et en cette qualité seigneur de Bouillon [1], veut reculer les limites de ce duché, et envahir une partie des terres de la métropole de Reims; de l'autre, l'archevêque Renaud,

[1] Godefroi de Bouillon, lors de son départ pour la Terre-Sainte, avait aliéné cette seigneurie à l'évêque de Liége, moyennant une somme d'argent.

justement indigné de cet attentat, s'apprête à la résistance, lorsqu'il intervient un accommodement en vertu duquel Albéron achète ce qu'il voulait prendre, s'engage, pour lui et ses successeurs, à fournir aux archevêques de Reims, quand il en sera requis, trois cents cavaliers, dont le service ne pourra excéder quinze jours, et à prêter foi et hommage à l'archevêque, pour ses nouvelles acquisitions.

Soit qu'ils se trouvèrent humiliés de la dernière clause du traité, soit que l'observation n'en eût pas été rigoureusement exigée par
1248. quelques archevêques, les évêques de Liége refusèrent la prestation des foi et hommage. Ce refus arme aussitôt les deux prélats. Des seigneurs laïques, amis de la paix, ou scandalisés de voir l'épée en de telles mains, interposent leurs bons offices pour une réconciliation. Ils ne sont point écoutés : la campagne s'ouvre ; les armées se rencontrent près de Villers-Cernay, et en viennent aux mains : les Liégeois sont défaits et taillés en pièces ; ils laissent le champ de bataille couvert de morts ; les prisonniers qu'on leur fait sont

conduits à Mouzon, et l'archevêque reçoit satisfaction de l'évêque réfractaire.

Ce n'est point ici la première tentative qu'eussent faite les évêques de Liége pour se soustraire au traité dont il est question. Environ quarante ans auparavant, ils avaient déjà essayé de s'en affranchir; mais une bulle du pape Innocent III, répressive de leurs prétentions, avait terminé le différend.

Le succès que venait d'obtenir l'archevêque de Reims ne lui fit point négliger de pourvoir à la sûreté des fiefs qu'il possédait sur les bords de la Meuse. A peine avait-il déposé les armes, qu'il s'occupa de mettre le village de Douzy [1] à l'abri des incursions du rival

[1] *Douzy-les-Prés*, à une lieue et demie sud-est de Sedan, sur la rivière de Chière, en latin *Dusiacum*, fut donné au sixième siècle à l'église de Reims, par Clodoald, petit-fils de Clovis. Tilpin, archevêque de Reims, le céda en 772 à Charlemagne, à condition que le roi et ses successeurs paieraient un cens de 12 livres d'argent pour l'entretien du luminaire de l'église, et que le produit des chapelles continuerait d'appartenir à l'archevêque. Charlemagne y fit construire, sur la rive droite de la Chière, un palais où il faisait de

qu'il venait de vaincre, mais qui conservait assez d'ambition et de puissance pour se rendre redoutable.

La forteresse qui avait jadis existé en cet endroit, et qu'il avait donné ordre de rétablir, n'était pas encore achevée, que déjà le turbulent évêque, alarmé d'une mesure qui

fréquens séjours, principalement dans le temps de la chasse, pour le délassement des seigneurs de sa cour. Quelques fondations que la charrue met de temps à autre à découvert, sont les seuls vestiges subsistans de cet édifice ; mais il est dans les environs de Douzy plusieurs monumens de cette époque. A une demi-lieue vers le nord, dans un agréable vallon qui conduit au bassin où sont Francheval et Villers-Cernay, et où l'empereur aimait apparemment à diriger ses promenades, l'on trouve une source limpide qui a conservé le nom de *fontaine de Magne*, et à quelques centaines de pas au-dessous, un petit pont de pierre qui porte aussi le nom de *pont de Magne*. On peut conjecturer que le bois situé un peu plus loin, dans la même direction, et qui est appelé *bois de Charlemoine*, faisait partie du domaine du palais, ou était aussi une promenade favorite du monarque. Il est du moins fort vraisemblable que le mot *Charlemoine* n'est qu'une corruption de celui de *Charlemagne*. Bazeille,

mettait un frein à ses entreprises, envoie des troupes pour en faire le siége. L'archevêque arme aussitôt, vole au secours de ses sujets menacés, livre un combat, fait lever le siége de Douzy; et l'armée qu'il force à la retraite, signale son passage par le pillage, la dévastation et le feu.

à trois quarts de lieue de Douzy en se rapprochant de Sedan, pourrait bien avoir été le lieu où se rendait la justice au nom de l'empereur; le nom latin de ce village, *Basilica*, autorise du moins cette supposition.

Douzy est encore célèbre pour avoir été le lieu de réunion de deux conciles. Le premier, convoqué en 871, par Hincmar, archevêque de Reims, déposa le neveu de ce prélat, Hincmar, évêque de Laon, pour cause d'infidélité au roi. Charles le Chauve assista à cette assemblée, et se porta lui-même accusateur de l'évêque. Sept archevêques et treize évêques étaient réunis à ce concile.

Le second se tint en 874, pour la réforme de la discipline ecclésiastique. On y condamna au feu une religieuse nommée Duda, pour avoir violé son vœu de chasteté.

La voie romaine, de Trèves à Reims, passait par Douzy, Wadelincourt, Frénoy, la forêt du Mont-Dieu, le Chêne, etc.

De nouvelles contestations s'élevèrent encore dix ans après pour les mêmes objets; mais un congrès tenu à Francheval mit un terme à ces scandaleux démêlés. Huit commissaires, délégués par chaque parti, et choisis parmi ce que l'église et la noblesse laïque avaient de plus illustre dans les deux juridictions, y conclurent un traité en vertu duquel les villages de Saint-Menges, Fleigneux, Sedan, Balan, Douzy, Daigny, Francheval, Rubécourt, etc., seraient indivis entre les archevêques de Reims et les évêques de Liége, sauf les biens qui appartenaient en propre aux parties contractantes. L'administration de la justice, la perception des dîmes, la nomination aux emplois, la levée des troupes, le serment de fidélité, tout était commun entre les deux églises : c'était accumuler dans une transaction trop de sujets de rupture entre des maîtres aussi pointilleux et aussi jaloux de leurs droits respectifs.

Les princes de l'Église ne furent point, pendant cette période, les seuls perturbateurs de la paix de ces contrées. Si les maux qu'ils causèrent parurent plus cruels, parce qu'ils

étaient l'ouvrage de ceux mêmes dont la vocation était d'adoucir les souffrances de l'humanité, le pays n'eut pas moins à déplorer l'ambition des ducs de Lorraine, des comtes de Namur, d'Ardenne, de Champagne, de Bar, de La Roche, etc. Il n'était pas de seigneur si petit qui n'eût sa diplomatie, son arsenal, ses remparts, et qui, pour venger une offense ou abaisser un rival, ne pût mettre une armée en campagne, incendier les récoltes, désoler un pays et répandre des flots de sang.

Ces abus du système féodal, intolérables pour les habitans des terres soumises à des seigneurs laïques, devaient l'être bien davantage pour ceux des fiefs ecclésiastiques, où l'absence d'un chef guerrier les livrait, pour ainsi dire sans défense, au premier ennemi qui voulait en faire sa proie. Qu'une contestation s'élevât entre une abbaye et un seigneur, celui-ci faisait des incursions sur les domaines de l'abbaye, les pillait, enlevait les bestiaux, faisait des prisonniers, exigeait des rançons, et rentrait dans son château, où il jouissait presque toujours impunément du fruit de ses rapines. On pourrait croire que le respect

pour le clergé mettait dans ce temps des bornes à ces brigandages; mais à aucune époque peut-être ce respect, de la part de la noblesse surtout, ne fut moindre que dans le moyen âge. L'on voit dans les annales de Metz qu'un des motifs de Pepin pour entrer en Neustrie fut, qu'il y avait été invité par les prêtres et serviteurs de Dieu, pour mettre un frein aux injustes spoliations dont ils étaient victimes; et c'est sous ce même prétexte qu'il soumit la Bourgogne. Sans justifier ces odieuses violences, l'oisiveté, l'ignorance, la corruption du clergé, et surtout du clergé régulier, expliquent, jusqu'à un certain point, le mépris dans lequel il était tombé, et le peu de ménagement des seigneurs envers lui.

Les inconvéniens de cet état précaire durent frapper de bonne heure ceux qui s'y voyaient assujettis, et leur faire désirer d'y porter remède. C'est à ce besoin qu'il faut attribuer l'usage, alors général, de fermer d'une enceinte de fossés et de murs les bourgs, les villages, et même les monastères et les églises. Mais si ce moyen dut se présenter le premier, on ne tarda pas à en recon-

naître l'insuffisance. D'autres secours devinrent indispensables pour résister à ces petits tyrans, dont le voisinage était un fléau, et qui eurent bientôt appris à franchir les faibles barrières qu'on leur opposait. Les archevêques, les évêques et les abbés, remirent donc les biens de leurs églises et de leurs monastères à des *avoués* ou *défenseurs* chargés d'en soutenir les droits contre quiconque voudrait y porter atteinte. Dans le principe ces commissions ne furent données qu'à titre de *cens* et de *précaire;* mais elles renfermaient le germe de maux pour le moins aussi graves que ceux auxquels on avait voulu remédier. La nécessité de repousser la force par la force contraignit les seigneurs ecclésiastiques à faire choix, pour *avoués*, de gens de guerre, et il arriva que ces hommes après avoir obtenu, d'abord pour un temps et ensuite à vie, les fiefs et terres qui leur avaient été concédés, refusèrent d'en faire la remise, et les rendirent héréditaires dans leurs familles : la prestation des foi et hommage ne fut plus, de leur part, qu'une simple formalité.

De nos jours, où la propriété est protégée

par des lois claires, l'on ne voit que difficilement comment de pareilles fraudes restaient impunies. L'on en concevra la possibilité, si l'on réfléchit à la confusion et au chaos qui régnaient dans la législation d'alors; aux termes obscurs et ambigus des contrats; à la facilité que l'on avait d'en éluder le sens; et surtout, si l'on fait attention que les fréquentes dévastations de ces propriétés, en frustrant de leurs revenus les bénéficiers, et souvent même en les obligeant à de grands sacrifices pour réparer les désastres de la guerre, les rendaient moins affectionnés à ces possessions, et moins vigilans pour exiger les foi et hommage qui leur étaient dus. Un tel état de choses montre pourquoi les avoués rencontraient peu de résistance, et comment leur devenaient aisés les envahissemens dont il s'agit.

Si l'on voulait une preuve que c'est bien ainsi que les choses se passaient, il suffirait de rappeler les débats qui eurent lieu en 1289, entre Bertrand, abbé de Mouzon, et Gérard de Jausse, alors avoué de Sedan, pour la prestation des foi et hommage que celui-ci

refusait. Il ne céda que sur l'injonction menaçante qui lui fut faite par l'abbé de se rendre en personne à Mouzon pour cette cérémonie. Que Gérard de Jausse eût été un peu plus puissant, et il est vraisemblable qu'il n'aurait pas déféré aux ordres qu'on lui donnait.

Quoi qu'il en soit, ce fut vers le douzième siècle que les villages de Sedan et de Balan, comme dépendances de l'abbaye de Mouzon, et arrière-fiefs de l'archevêché de Reims, commencèrent à avoir des avoués.

Les noms de ces défenseurs, antérieurement à Gérard de Jausse, n'ont point été recueillis, et il n'est rien parvenu jusqu'à nous de leurs actes. Ce n'est pas une perte regrettable ; car ces actes n'avaient sans doute pas plus d'importance que les lieux qui en étaient le théâtre.

Quant à Gérard, soit que les difficultés
qu'il avait faites pour se rendre à Mouzon 1298.
eussent inspiré aux abbés, ses seigneurs, des craintes sur ses intentions, soit qu'il s'agît d'un renouvellement de bail, on le voit neuf ans plus tard faire encore sa soumission en

présence de tous les religieux du monastère, et de plusieurs étrangers de distinction; mais l'éclat de cet aveu ne l'empêcha pas de léguer sa charge à Guillaume de Jausse, que l'on croit être son petit-neveu.

Si Gérard avait tenté sans succès de secouer le joug des moines de Mouzon, Guillaume fut plus heureux. Sans que l'on sache l'époque précise de son affranchissement, il n'est guère possible de douter qu'il ne soit le premier tenancier de Sedan qui, pour le temporel, ait cessé de rendre compte à ses seigneurs. Qu'il ait dû son indépendance à l'argent, à l'insouciance de ses maîtres, à leur libéralité, ou, ce qui serait plus probable, au refus de se soumettre à des hommes qui ne pouvaient lui faire la loi; toujours est-il certain qu'à sa mort, en 1360, sa sœur Marie hérita de ses biens, parmi lesquels figure Sedan, et qu'elle les porta plus tard en dot à Hugues de Barbançon, seigneur de Bossu, qui par cette alliance le devint de Sedan et de Balan.

Les seigneurs de Bossu possédaient Sedan
1379. lorsque le roi Charles V, voulant mettre ses

frontières de Champagne à l'abri des incursions des Allemands, donna au chapitre de Reims le bourg de Cormicy, à trois lieues de cette métropole, et celui de Vesly-sur-Aisne, en échange de Mouzon et de ses dépendances, qu'il réunit au domaine de la couronne.

Cet événement dut apporter des changemens dans la condition des seigneurs de Sedan; car si la famille de Jausse s'était soustraite aux abbés de Mouzon, il n'est pas présumable que celle de Barbançon ait continué de jouir, avec un si puissant suzerain, de priviléges qui ne lui étaient pas formellement acquis. Il y a même lieu de croire qu'en devenant feudataires de la couronne, les avoués de Sedan rentrèrent tout-à-fait dans un état précaire et révocable, puisque quarante ans après l'échange, Guillaume de Braquemont, surnommé *Braquet*, se trouve investi de cette châtellenie sans qu'on apprenne à quel titre. On peut supposer qu'ayant rendu des services sous Charles VI, dont il était conseiller et chambellan, Sedan lui fut donné comme une récompense et une retraite.

Le roi, en cédant ce domaine à l'un de ses

serviteurs, ne se réserva que les foi et hommage, et laissa à Braquemont, ainsi qu'à ses héritiers, la faculté de l'aliéner pourvu que l'acquéreur se soumît à la même charge. En effet, Louis de Braquemont, fils de Guillaume, n'ayant pas d'enfans pour qui il dût conserver cette seigneurie, s'en dessaisit en faveur de son beau-frère, Évrard III de La Marck, à qui il la vendit. Évrard de La Marck avait épousé en 1410 Marie de Braquemont. L'origine de cette maison, que nous verrons posséder Sedan pendant plus d'un siècle et demi, doit trouver place ici.

Elle était ainsi appelée du nom du comté de La Marck, en Westphalie, et descendait des comtes d'Altène et d'Altemberg, qui vivaient au onzième siècle. Le premier qui prit le nom de La Marck, parce qu'il avait acquis cette seigneurie et l'avait fait ériger en comté, est Engilbert, qui eut pour successeur, avec les mêmes titres et dignités, Évrard Ier, son fils.

A Évrard Ier succéda Engilbert II, qui, ayant épousé Mathilde, fille unique du comte d'Aremberg, donna le jour à Adolphe, arche-

vêque de Cologne et comte de La Marck et de Clèves, et à Évrard II, qui, du chef de sa mère, devint comte d'Aremberg.

Cet Évrard II, par son mariage avec Marie de Los, unique héritière de Louis, comte de Los, seigneur de Lumain et de Neuf-Châtel en Ardenne, ajouta à ses domaines ces deux seigneuries, qui lui échurent après le décès de son beau-père.

Il se vit donc en même temps comte d'Aremberg, et seigneur de Lumain et de Neuf-Châtel.

Il eut deux enfans, Évrard III, et Marie, donnée en mariage à Robert IV, seigneur de Fleuranges. Marie n'eut pas d'enfans.

CHAPITRE III.

ÉVRARD III.

Il acquiert la seigneurie de Florenville. — Ses vues relatives à Sedan. — Sa conduite avec Liége et la France. — Il est fait défenseur du duché de Bouillon. — Il fonde le château de Sedan. — Sa mort. — Ses enfans.

1424. ÉVRARD III, seigneur d'Aremberg, avait acheté de Louis de Braquemont, son beau-frère, la terre de Sedan. Il fit cette acquisition, que suivit de près celle de la seigneurie de Florenville, postérieurement à la mort de sa femme, et lorsqu'il avait déjà formé de nouveaux liens avec Agnès de Rochefort, en Ardenne. Ce seigneur ne doit pas être classé parmi les hommes ordinaires; et quoique ses actions, dont le souvenir s'est conservé, soient en petit nombre, elles suffisent cependant pour donner une idée avantageuse de son caractère et de ses talens. Il paraît avoir, le premier des seigneurs de Sedan, compris l'im-

portance que pouvait acquérir cette obscure châtellenie, située sur les confins de la France et de l'Allemagne. Il conjectura que s'il parvenait à en faire un poste militaire, il se verrait ménagé par deux puissances dont la rivalité ne pouvait que s'accroître, et qu'à la faveur de ce moyen il fonderait peut-être une ville et un état qui deviendraient florissans un jour. La bravoure de la population de cette contrée, aguerrie par de perpétuelles hostilités, un banc de rochers escarpés, que la nature paraissait avoir disposé pour asseoir une forteresse, le voisinage d'un fleuve qui offrait déjà une formidable défense, tout concourait à l'affermir dans son dessein.

Il donne donc ses soins à ne pas causer d'ombrage à ses seigneurs suzerains, le roi de France et l'évêque de Liége [1] : il leur rend de fidèles services de son bras et de ses conseils, et par cette sage conduite il échappe à leur

[1] Sedan était un des villages qui, par le traité de Francheval, étaient déclarés indivis entre l'évêque de Liége et l'archevêque de Reims. Celui-ci avait cédé ses droits à Charles le Sage lors de l'échange de 1379.

vigilance. Dans une guerre que la France faisait à Robert III, comte de Roucy Saarbruck, il déploya des talens militaires qui le mirent dans un haut degré d'estime auprès du roi, et qui disposèrent celui-ci à tout faire pour un si brave et si loyal capitaine. Plus tard on le
1445. voit prendre, contre Philippe duc de Bourgogne, la défense de son autre seigneur, Heinsberg, évêque de Liége, qui l'indemnise de son assistance en le créant défenseur et haut-avoué du château et du duché de Bouillon.

1446. Telle était la conduite d'Évrard envers ceux qui avaient le pouvoir et le droit de contrarier ses projets, lorsqu'il posa les premiers fondemens du château de Sedan. C'est évidemment à l'établissement de cette forteresse, et par conséquent à celui qui en avait conçu l'idée, que Sedan est redevable de son existence. Ce seigneur y fixa irrévocablement sa résidence, pour suivre les travaux qu'il faisait exécuter. Il répandit les bienfaits que de riches et vastes domaines mettaient dans sa main. Les habitans des hameaux et des villages voisins, sûrs de trouver, à l'abri des murailles

qui s'élevaient, un refuge contre les déprédations dont ils étaient continuellement menacés ou victimes, vinrent s'y réfugier en foule : des réglemens tutélaires, et religieusement observés, les attachaient au maître qui les avait accueillis ; et si le sage Évrard ne vécut pas assez pour présider au complet développement de ses vues, il emporta du moins la satisfaction d'avoir formé une entreprise grande et utile, et de la léguer à son fils accompagnée des chances du plus entier succès. Il consacra l'une des salles du château à une collection d'armures antiques, où l'on remarquait des pièces extrêmement rares dans ce genre. Ce monument des premiers âges de l'existence de Sedan est maintenant dispersé dans divers musées de Paris, où il fut transporté à l'époque de la révolution.

La date précise de la mort et le lieu de la sépulture d'Évrard III sont incertains ; l'opinion la plus commune est qu'il mourut à Liége vers l'an 1448.

Il eut, de son second mariage avec Agnès de Rochefort, Jean, archidiacre de Liége,

et Louis, comte de Rochefort, et du premier avec Marie de Braquemont, Jean de La Marck, qui lui succéda dans la seigneurie de Sedan.

CHAPITRE IV.

JEAN.

Il poursuit les travaux d'Évrard. — Le roi s'y oppose. — Cette opposition n'a pas de suite. — Louis de Rochefort, son frère, reçoit le duché de Bouillon. — Il en est dépouillé par Louis de Bourbon, usurpateur du siége épiscopal de Liége. — Guillaume, son neveu, prend les armes pour le soutenir. — Circonstances de cette guerre. — Louis de Bourbon est tué. — Guillaume est investi du duché de Bouillon. — Mort de Jean.

Jean avait hérité de son père non-seulement une partie de ses fiefs, mais de plus son amour pour ses sujets, son ardeur pour le bien, cette rare prudence sans laquelle les meilleures intentions sont souvent stériles.

Du vivant de son père, ce jeune seigneur avait épousé Agnès de Vernanbourg, de laquelle il avait eu six fils. Trois doivent être nommés ici : Évrard IV, comte d'Aremberg ; Robert Ier, qui fut plus tard seigneur de Sedan et de Florenville ; et Guillaume, surnommé

le sanglier des Ardennes, baron de Lumain.

A peine Jean fut-il entré en jouissance du patrimoine qui lui était échu, qu'il s'occupa d'en reculer les limites sans irriter la susceptibilité des puissans voisins dont il était entouré. Dans cette vue, il ajouta à ses terres une partie de la seigneurie de Raucourt, qu'il acheta du comte de Rethel, qui y exerçait la souveraineté. Il reprit les travaux du château de Sedan, commencés par Évrard, et ces travaux n'étaient pas encore achevés, que déjà des ordres étaient donnés pour enfermer la ville naissante d'une haute muraille.

Il dirigeait avec sécurité ces constructions, parce qu'il n'imaginait pas que l'évêque de Liége, avec qui il était lié, et Charles VII, dont il était chambellan, dussent s'en formaliser. Toutefois ce dernier, à qui ses conseillers représentèrent le danger de laisser prendre des accroissemens à des feudataires, qu'un mécontentement ou un caprice pouvait conduire à la révolte et à l'émancipation, vit dans la conduite du seigneur de Sedan un acte attentatoire à sa souveraineté. En conséquence, il donna commission au gouverneur de Mou-

zon de s'emparer de Sedan, et de faire suspendre les ouvrages.

Cet événement semblait devoir porter un coup mortel aux projets de Jean; mais ce seigneur, moins sensible à une humiliation passagère que jaloux de la gloire de fonder une ville et un État, céda à l'orage, fit sa soumission et persuada au roi que, loin d'avoir visé à l'indépendance, il n'avait eu d'autre but que de le servir d'une manière plus efficace, en exécutant les plans d'Évrard, et en faisant de sa résidence l'un des boulevards du royaume. Cette satisfaction, jointe aux sollicitations d'Heinsberg, lié d'une étroite amitié avec la famille de La Marck, eut tout l'effet désirable. Charles s'apaisa, fit arrêter les poursuites qui allaient être dirigées contre Jean, et non-seulement on n'instruisit pas contre lui, mais il lui donna l'autorisation de continuer, sous le bon plaisir du roi, les ouvrages qu'il avait entrepris, et de mettre la dernière main à ceux commencés par Évrard son père.

C'est donc à cette époque que fut faite la 1454.
première muraille d'enceinte de Sedan. Cette muraille embrassait, de l'est à l'ouest, l'es-

pace compris entre la place de la halle, qui s'y trouvait renfermée, et la rue du Rivage. La rue Bourbon n'était alors qu'une place marécageuse, qui bornait l'enceinte vers le sud; le château formait la clôture au nord. Tout le quartier du Ménil était hors des murs. La rue La Marck, appelée depuis Macquart et enfin Maka, par corruption, fut tracée sous Jean de La Marck, qui lui donna son nom.

On a vu qu'Évrard avait reçu le gouvernement du duché de Bouillon pour prix des services qu'il avait rendus à Heinsberg, dans la guerre que ce prélat eut à soutenir contre Philippe III, duc de Bourgogne. Ce gouvernement fut donné en 1454 à Louis de La Marck, comte de Rochefort et frère de Jean, sous les mêmes conditions qu'à Évrard; savoir, qu'il en ferait la remise, s'il en était requis. Louis fut dépossédé de ce fief après deux ans de jouissance; voici à quelle occasion [1].

Philippe III, duc de Bourgogne, avait en vain

[1] On place ici un abrégé de ces sanglans démêlés, quoiqu'une partie des événemens qui s'y rattachent ne soit arrivée qu'après la mort de Jean, sous Ro-

sollicité, en 1445, auprès de Heinsberg, le plus riche bénéfice du diocèse de Liége, pour son neveu, Louis de Bourbon, fils de Charles Ier duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne, sa sœur. Fatigué de l'inutilité de ses démarches, il avait fait à l'évêque une guerre longue et cruelle. C'est dans cette guerre qu'Évrard avait rendu les services qui lui valurent le duché de Bouillon. Le duc de Bourgogne avait fait sa paix, et paraissait avoir oublié ses griefs, lorsqu'en 1456 il attire sur ses terres Heinsberg, se saisit de sa personne, et le force d'abdiquer le siége épiscopal en faveur de Louis de Bourbon. Celui-ci n'y est pas plus tôt monté, qu'il persécute avec une haine farouche ceux qu'il croit lui avoir été contraires. Tous les emplois, tous les bénéfices deviennent le partage exclusif de ses créatures; la cupidité enfante la délation, et la violence l'accueille: l'une des premières victimes du fougueux prélat est Louis de La Marck; il

bert Ier, son successeur. Cette anticipation a pour but d'épargner au lecteur le retour continuel d'atrocités qui durèrent environ trente ans.

lui ôte le duché de Bouillon, et ajoute l'outrage à l'injustice.

Après plusieurs années d'une administration dont les principes ne se trouvent nulle part dans l'Évangile, l'orage qu'avait amassé l'évêque éclate avec fureur; on court aux armes; une partie de la population quitte Liége, où il n'y a plus ni sécurité ni justice.

Le baron de Lumain, Guillaume, se souvient des traitemens faits à son oncle Louis; il vient se mettre à la tête des révoltés, marche sur Liége, force Louis de Bourbon de chercher un asile à Huy, l'y poursuit, et l'oblige de se réfugier dans le camp de Charles le Téméraire, héritier de la haine que Philippe son père portait à la France et aux La Marck.

Emporté par ses avantages et par cette bouillante ardeur qui l'a fait surnommer *le sanglier des Ardennes*, Guillaume oublie la prudence, se laisse battre par Charles, et est repoussé dans Liége, où le Bourguignon entre peu après, et met tout à feu et à sang. Vaincu, il souscrit un traité qui consacre comme légitimes la spoliation de son oncle et le réta-

blissement de Louis de Bourbon sur un siége qu'il déshonore.

De longs et lamentables désordres suivirent cette convention, où la sincérité n'eut aucune part. Guillaume renouvela, pendant plusieurs années, ses entreprises contre un homme en qui il voyait le plus mortel ennemi de lui et de toute sa famille, jusqu'à ce qu'enfin il assouvit sa vengeance dans un combat qu'il lui livra en 1481, et où l'évêque fut frappé à mort de sa propre main. L'on rapporte que Guillaume souilla sa victoire en précipitant dans la Meuse le cadavre mutilé de son ennemi : peut-être a-t-on voulu imprimer cette tache à sa mémoire pour faire paraître moins odieux le lâche assassinat commis plus tard sur sa personne par Jean de Hornes, aussi évêque de Liége.

Guillaume, vainqueur, fait élire son fils prince-évêque, à la place de Louis de Bourbon. Le chapitre se divise : les uns approuvent cette élection, et les autres la rejettent comme forcée et contraire aux canons de l'Église. Ce dernier parti recourt au pape, qui dépose, par une bulle, le fils de Guillaume,

et confirme la nomination du comte de Hornes, sur qui les dissidens ont porté leurs suffrages.

Des calamités pareilles à celles qui désolèrent l'archevêché de Reims, dans le temps où Hugues et Artaud s'en disputaient le siége, affligent ce malheureux pays et les contrées environnantes. Guillaume est soutenu par la France et par Robert son frère, seigneur de Sedan; l'Autriche a embrassé la cause du comte de Hornes : deux prélats ont eu l'art d'intéresser de puissans monarques à leurs prétentions, et la barbarie de voir couler pour les défendre les pleurs et le sang des peuples.

Enfin, les La Marck obtiennent, en 1484, un avantage signalé, et en profitent pour conclure un traité qui livre à Guillaume, jusqu'à l'entier remboursement de ce qu'il a perdu, le château et le duché de Bouillon. Des indemnités, considérables pour ce temps, furent aussi stipulées en faveur de Robert Ier. Le rôle important que joue et que jouera encore dans ces annales le château de Bouillon, me fait douter si l'on regarderait comme déplacée ici une description de cette antique et célèbre forteresse : il semble qu'on aime

assez à connaître les lieux dont on est souvent entretenu.

La place où est construit le château de Bouillon semblait avoir été destinée par la nature à devenir l'assiette d'une forteresse. Il n'est même pas possible d'expliquer l'admirable conservation de ce monument du moyen âge, autrement que par l'avantage qu'a dû offrir aux souverains qui ont successivement possédé ce petit État, une citadelle qui en est, depuis bien des siècles, l'une des principales clefs, et qu'une poignée d'hommes résolus et munis des choses nécessaires peut rendre imprenable. On ne sait pas précisément l'époque de sa fondation. L'opinion la plus accréditée et la plus vraisemblable est qu'elle fut bâtie par Godefroi le Barbu, comte d'Ardenne, et aïeul maternel du héros de la Terre-Sainte, à qui elle échut du chef d'Ide sa mère. La date de son origine remonterait ainsi vers le milieu du onzième siècle.

D'après cette tradition, la profonde vallée au centre de laquelle s'élève le château, servait de retraite à des bandes de brigands qui s'y dérobaient au glaive de la justice et aux

poursuites des chevaliers. Godefroi, jaloux d'extirper de ses domaines un fléau qui faisait l'effroi des voyageurs, et qui assimilait, pour les habitans, les intervalles de paix aux temps de guerre, jeta, dans le lieu même où ces malfaiteurs avaient établi leur repaire, les fondemens de ce château. Il en confia la garde à des vassaux fidèles, qui en faisaient à tour et par corvée le service, un temps limité, et purgea de cette manière le pays des voleurs qui l'infestaient.

Avant leur entière destruction, il y avait plus de sûreté sous les créneaux du fort que dans les cantons éloignés, où ils pouvaient encore exercer impunément leurs rapines et leurs meurtres. Les marchés se portèrent naturellement là où ils pouvaient se tenir avec sécurité; des maisons se groupèrent au pied du roc tutélaire; une bourgade prit la place d'un antre de brigands; et la grande route de Lorraine et de Champagne à Liége, par les Ardennes, se dirigea sur la ville naissante: bien des cités ont dû leur origine à des circonstances semblables.

Quant au nom de *Bouillon*, il dérive du

mot latin *bullio*, comme le prouve l'aspect des lieux, depuis même que la Smoy a été débarrassée, pour la commodité du flottage et de la pêche, d'une partie des rochers qui obstruaient son lit. Il est même certain que cet endroit du cours de la rivière était ainsi appelé par les habitans du pays, antérieurement à l'existence du château et du bourg. Au-dessus de Bouillon, cette rivière arrose une vallée à peu près circulaire, en longeant la base cintrée des coteaux boisés qui s'élèvent sur sa rive droite. Dans cet espace, d'une demi-lieue environ, ses flots sont si paisibles, qu'en certains momens d'un jour serein, les hêtres, les bouleaux et les chênes, dont le penchant de la colline est tapissé, se confondent avec leurs propres reflets, et que le spectateur, placé sur la rive gauche, distingue difficilement l'image de l'objet qui la produit. Mais plus près de Bouillon la vallée se resserre, et les eaux de la Smoy, pressées dans un lit étroit, deviennent de plus en plus rapides, jusqu'à ce que, arrivées là où commence la ville, elles rencontrent un banc de rochers de quelques pieds de hauteur, d'où

elles se précipitent avec fracas. Cette chute, que l'art n'a que faiblement adoucie, et l'impétuosité de la rivière, à partir de ce point jusqu'à celui où, revenue sur elle-même, elle a embrassé le sol où sont assis la ville et le château, expliquent suffisamment le nom de *vallée de Bouillon* anciennement donné à ce bassin.

Au milieu de cette enceinte, dont le circuit n'excède pas six cents toises, s'élève un rocher de cent cinquante pieds environ, très-escarpé à l'est, à l'ouest et au sud, et terminé vers le nord par une pente douce qui forme l'extrémité de la péninsule. Une plage de quelques toises de largeur, produite par les dépôts successifs des eaux, entoure cette masse imposante qui se trouve comme emboîtée dans les âpres sommités qui couronnent à droite le cours de la Smoy. C'est sur cette plate-forme que Godefroi le Barbu exécuta les premiers travaux de la forteresse. Est-ce lui qui a divisé par de larges coupures cette masse énorme, ou bien ces ouvrages lui sont-ils postérieurs? On l'ignore [1].

[1] Le roc, partagé en deux endroits et à une grande

Je reviens à cette période, où la force seule semble établir le droit, et le crime heureux être la justice, en réfléchissant que la Providence, au milieu de ses dispensations les plus

profondeur, forme autant de citadelles isolées que lient entre elles et à la ville des ponts d'une hardiesse étonnante. Le voyageur, après avoir traversé l'esplanade, arrive sur le premier. Les maisons de la ville, les eaux écumeuses de la Smoy, qu'il voit sous ses pieds, et plus peut-être l'architecture, fragile en apparence, du pont où il est en quelque sorte suspendu, lui donnent un sentiment de terreur mêlé d'admiration. Il lui tarde de sortir d'un trouble dont il n'est pas maître, et de satisfaire sur d'autres objets la curiosité qui l'a conduit dans ces lieux. Il franchit une voûte obscure qui le conduit au second pont. A droite, à gauche, sous ses pas, il ne découvre que des abîmes. Son regard s'arrête à peine sur le tableau majestueux qui s'offre à lui de toutes parts. Il jouira de ce spectacle dans tout ce qu'il peut avoir de splendeur, et sans aucun mélange de crainte, du haut du bastion d'Autriche, le point culminant de la forteresse, et il monte de terrasse en terrasse sur ce belvéder crénelé, hérissé de bronze, d'où il a en perspective des déserts, de noires forêts, de profonds ravins, une nature inculte et sauvage, ou des champs ensemencés, des jardins de plaisance, et la riante

rigoureuses, ne retire cependant pas à l'âme toute espèce de jouissance. Ainsi, au temps de ces luttes à mort, l'on se trouve soulagé du tableau hideux de passions désordonnées et

image de la civilisation. Il parcourt l'arsenal, les magasins, les casernes, l'antique chapelle : il s'étonne de voir ce rocher que les neiges et les pluies semblaient seules pouvoir abreuver, miné jusqu'à sa base, et pourvu de sources que rien ne saurait tarir. On le conduit, à la lueur d'une lampe, dans les souterrains qui percent en tous sens ce roc inaccessible. On lui montre le prétendu siége de Godefroi de Bouillon, voûte étroite et mystérieuse, taillée dans le rocher, inabordable à deux ennemis de front, et qui, par conséquent, ne fut jamais l'asile du roi de Jérusalem. Il descend par de ténébreuses galeries dans ces casemates superposées les unes aux autres, d'où la mort s'échappe sans péril pour ceux qui l'envoient. Mais il n'a point tout vu; son guide s'approche d'une trappe qu'il s'apprête à lever... Est-ce une citerne?... Approchez... On descend par une échelle dans cette première chambre... Et puis? Il y en a une seconde au-dessous. C'est donc un lieu destiné à mettre des vivres en réserve?.... Non, ce sont des cachots. Le voyageur croit entendre des accens plaintifs; il frémit, et se retire en bénissant son siècle.

de saintes vocations avilies, par le spectacle touchant de l'harmonie qui règne entre les seigneurs de La Marck. Malgré des intérêts divers et souvent opposés, tous les membres de cette héroïque famille ressentent l'outrage fait à l'un d'eux : les périls de l'un sont un cri d'alarme pour tous. Vertueux confédérés, ils n'ont qu'un drapeau, une pensée, une politique : ils s'aiment, et les gages qu'ils se donnent de leur affection délassent et consolent le cœur.

Ces guerres déplorables, dans lesquelles Jean se trouva engagé jusqu'à la fin de sa vie, ne purent le distraire du grand objet qu'il s'était proposé ; et même les dangers que courut, à de fréquentes reprises, la seigneurie de Sedan, ne lui firent mettre que plus d'ardeur à l'achèvement des travaux entrepris pour sa défense. Il se ménagea avec une adresse admirable la bienveillance de Charles VII et du soupçonneux Louis XI, sans l'agrément desquels il ne pouvait rien, et remit à Robert I[er] un État, sinon florissant, du moins près de le devenir, lui laissant un modèle à suivre

de sage politique et de prudente administra-
1469. tion [1]. Il mourut en 1469.

[1] On a dit que Jean était l'auteur des armes de Sedan, qui sont *un sanglier posé sur un roc, et appuyé contre un chêne*, pour signifier que le château de Sedan, adossé à la forêt des Ardennes, est défendu par de vaillans soldats. On lisait autour cette devise : *N'a qui veut La Marck*, à laquelle les princes de la maison de La Tour ont substitué celle-ci : *Undique robur*. Jean n'était ni fort ni indépendant, et son alliance ne pouvait être vivement désirée. Il ne disposait de rien sans le consentement du roi de France et de l'évêque de Liége, ses seigneurs suzerains.

C'est plutôt Robert II, plus indépendant, plus fort, et dont l'alliance fut effectivement recherchée par Charles-Quint et par François Ier, qu'il faut regarder comme l'auteur des armes de Sedan.

Jean paraît avoir adopté le premier les couleurs blanche et noire pour la bannière de Sedan.

CHAPITRE V.

ROBERT Ier.

Guillaume cède à Robert le duché de Bouillon. — Vengeance de Jean de Hornes sur Guillaume. — Évrard IV et Robert, soutenus par Charles VIII, punissent le meurtrier de leur frère. — Le duché de Bouillon, garanti par la France à Robert, qui s'affranchit pour ses terres de Sedan des foi et hommage envers l'évêque de Liége. — Robert prend le titre de duc de Bouillon. — Sa mort.

Les premières années du gouvernement de Robert Ier furent presque entièrement consacrées à assister son frère Guillaume dans ses guerres contre Louis de Bourbon et contre Jean de Hornes, successeur de ce dernier. Guillaume n'oublia point les services que lui avait rendus le seigneur de Sedan. Moins soigneux de conserver ses conquêtes qu'il ne s'était montré ardent à les faire, il céda à son frère tous ses droits sur le duché de Bouillon. Rien ne pouvait être plus favorable aux inté-

rêts de Robert qu'une telle acquisition. Quelles que fussent l'aridité du sol et la pauvreté des habitans de cette contrée, ce seigneur devenait maître par là des approches de ses terres du côté de Liége, et se trouvait à portée de réprimer les entreprises des évêques contre lui. Il voyait passer sous sa dépendance une population qui avait beaucoup souffert sous un joug oppresseur, qui n'aspirait qu'à un état stable, et que, pour ces raisons, il n'aurait pas de peine à s'attacher. Ses titres, il est vrai, n'étaient pas encore à l'abri de toute contestation. De Hornes s'était réservé, en cédant ce duché à Guillaume, de le recouvrer, s'il acquittait les dettes contractées par son église envers la maison de La Marck, et qui provenaient d'établissemens et de constructions que le baron de Lumain avait faites à Liége aux diverses époques où il en avait été possesseur; mais cette clause ne fut pas longtemps un sujet d'inquiétude pour Robert.

1485. Jean de Hornes, en mettant bas les armes, n'avait pas abjuré ses ressentimens. En pleine paix, il ne s'occupait que des moyens de tirer une éclatante vengeance de son vainqueur.

L'abandon forcé de Bouillon et l'humiliation qu'il avait reçue étaient des plaies que le sang de Guillaume pouvait seul guérir; mais ce sang ne coulerait pas sans danger pour lui. Le baron de Lumain, malgré l'âpreté de son caractère et de ses mœurs, ne manquait ni de ruse ni d'adresse; il serait difficile de le faire tomber dans un piége; et si le complot venait à se découvrir, que de maux allaient fondre sur son auteur! Le succès même n'était pas sans péril : Évrard et Robert seraient d'implacables vengeurs de leur frère immolé, et il n'était pas possible de les tous abattre d'un seul coup.

Maximilien d'Autriche se présenta pour le délivrer de cet embarras. Il n'aimait point les La Marck. L'appui que leur accordait la France, leurs courses dans les Pays-Bas, la possession de Bouillon et l'abaissement de l'évêché de Liége, qui était leur ouvrage, tout cela lui rendait cette famille odieuse, et il se prêta sans peine aux vues homicides du prélat. Ils convinrent d'envelopper les trois frères dans une même ruine, et, dans ce but, de les attirer, sous un prétexte spécieux, à Liége, où

ils seraient arrêtés et conduits à Maximilien qui ferait leur procès. Ce dernier ne devait paraître qu'après l'arrestation des victimes, qui avaient plusieurs raisons de se défier de lui. Il se fit donc représenter à Liége par Frédéric de Hornes, frère de l'évêque, avec lequel Guillaume de La Marck avait eu autrefois d'assez intimes liaisons, et attendit à Mastrecht le résultat de la surprise. L'artifice pour attirer les La Marck à Liége était inventé avec un tel raffinement de perfidie et une telle apparence de bonne foi, qu'il était presque impossible de ne pas s'y laisser prendre. Jean et Frédéric de Hornes, comblés de joie du rétablissement de la paix, désirant resserrer les liens qui les unissent aux seigneurs de La Marck, et sceller par des fêtes splendides le raccommodement des deux mai-
1485. sons, invitent à un carrousel, qui aura lieu à cette occasion le 16 juin à Liége, Évrard, Robert et Guillaume. Rien n'a été épargné pour rendre magnifiques ces réjouissances; des sommes considérables y sont consacrées; à la suite d'un tournoi aura lieu un repas qui ne laissera rien à désirer, ni pour la

somptuosité du service, ni pour la qualité des convives : des dignitaires ecclésiastiques éminens, des personnes revêtues des plus hauts titres parmi la noblesse laïque, des ducs et des princes souverains doivent assister à cette brillante féerie : l'invitation est impérieuse, il serait discourtois de n'y point répondre.

Le matin du jour désigné, les trois frères font leur entrée à Liége, montés sur leurs chevaux de guerre, mais sans appareil et sans suite : leur cortége est resté hors des murs, où ils iront le rejoindre à l'issue des fêtes : ils auraient cru blesser leurs hôtes, en ne se présentant pas sans défense à leur cour : l'apparence même du soupçon répugne à leur loyauté.

L'évêque et Frédéric les reçoivent avec les démonstrations de la plus cordiale amitié : nul retour vers le passé, nulle appréhension pour l'avenir. Le plaisir seul semble dominer toutes les pensées ; tout présage la plus heureuse journée.

Avant l'ouverture du tournoi, Jean de Hornes engage nos trois chevaliers à une course de chevaux dans les environs de la

ville. Cette proposition étonne Évrard et Robert. Ils ne comprennent pas l'objet d'une promenade hors de la cité, quand c'est au dedans que sont réunis les divertissemens. Un trait de lumière les a pénétrés, et ils prient l'évêque de les en dispenser.

Guillaume a reçu la même impression, et ses yeux ont rencontré ceux de ses frères; mais leur refus le laisse moins libre : d'ailleurs, le soupçon est peut-être ici une injure; il se croit obligé à d'autant plus d'abandon, que c'est lui précisément qui a été le plus fatal à de Hornes. Une surprise, quand il se livre sans réserve, lui paraît trop monstrueuse pour y arrêter sa pensée : « De Hornes a pu me « craindre et me haïr, se dit-il; mais me « trahir quand je suis seul et désarmé, il ne « le fera pas. » Le malheureux Guillaume accepte; on part; les deux de Hornes sont à ses côtés. Lorsqu'on est arrivé à quelque distance, l'évêque invite Guillaume et les autres seigneurs à mettre pied à terre et à faire monter les pages. Ceux-ci partent, et à ce signal une troupe de gens armés s'élance d'un bois voisin, l'épée au poing, et cerne tous ceux qui

ont accompagné le prince-évêque : « Que pré-
« tendent ces gens ? dit Guillaume étonné.
« — Ils vous arrêtent par ordre de Maximi-
« lien, répond Frédéric. — Où veulent-ils
« me conduire ? — A Mastrecht. — Dites
« plutôt à la mort. »

Il est en effet chargé de fers, mené à Mastrecht, et livré à Maximilien, qui, deux jours après, le fait décapiter en présence de l'évêque, accouru pour jouir du spectacle de cette barbare exécution.

Cette infâme trahison ne resta pas impunie. 1486.
Robert et Évrard font retentir toute l'Europe de leurs justes plaintes. La France les entend. Charles VIII leur envoie des troupes. Ils se mettent en campagne, et font une guerre à outrance au meurtrier de leur frère. Le récit des cruautés qui se commirent dans une lutte de sept ans fait frémir. La culture des terres et toute espèce d'échange furent abandonnés ; le feu détruisit les bourgs, les châteaux et jusqu'à de vastes forêts ; les Ardennes furent dépeuplées, et n'offrirent plus qu'une solitude couverte de ruines, de cendres et de

tombeaux : dès-lors la civilisation de cette contrée a été évidemment retardée.

Le résultat de tant de calamités fut, pour Robert Ier, la propriété du duché de Bouillon garantie par la France, et l'affranchissement de toute foi et hommage envers les évêques de Liége pour la seigneurie de Sedan. Il prit le titre de duc de Bouillon, mais il ne le porta pas long-temps, ayant été tué sous les murs d'Yvois, en 1489, lorsqu'il combattait pour Charles VIII contre l'archiduc Maximilien. Ses restes furent déposés dans le monastère des bénédictins de Mouzon.

Il avait épousé Jeanne de Marlay, dame de Jamets [1] et de Fleuranges [2], qui réunit ces deux seigneuries à celle de Sedan. Il eut deux fils, Robert II de La Marck, et Évrard, cardinal-évêque de Liége, et deux filles.

[1] Petite ville sur les frontières du duché de Luxembourg, entre Montmédy, Stenay, Damvilliers et Longwy. Ce n'est aujourd'hui qu'un village où subsistent le château et quelques vestiges des anciennes fortifications.

[2] Fleuranges, à une lieue de Thionville.

CHAPITRE VI.

ROBERT II.

Réflexions sur l'accroissement de Sedan. — Le duché de Bouillon envahi par les Luxembourgeois, repris par Robert. — Il fait élire son frère prince-évêque de Liége. — Ses services rendus aux alliés de Louis XII. — Il se trouve à la bataille de Novare. — Robert quitte le parti de la France. — Il se réconcilie avec elle. — Son cartel à Charles-Quint.

L'on ne peut douter que, lorsque Robert II 1489.
prit les rênes de l'administration, Sedan n'eût déjà acquis une certaine importance, puisqu'on le voit, sous les prédécesseurs de ce prince, soutenir, quelquefois sans alliés, des guerres qui supposent des ressources étendues. Il est même surprenant qu'un territoire de si peu de surface, et où ce qui sert à la force était encore au berceau, ait offert assez de moyens à ses maîtres pour opérer ce qu'on leur voit faire. Par quel secret cet établissement, qui sort à peine du néant, prend-il

des accroissemens si rapides, au milieu des circonstances mêmes qui paraîtraient devoir précipiter sa ruine? Depuis qu'Évrard en a fait l'acquisition, l'on dirait que cette terre, protégée par une invisible main, est destinée à prendre ses développemens au sein des alarmes, comme la vertu s'élève et s'affermit dans l'adversité. Il ne se conclut pas un traité qui n'ajoute à sa surface ; ses seigneurs ne forment pas de liens qui ne reculent ses limites. Quarante et un ans se sont écoulés seulement depuis la mort de son bisaïeul, et Robert II possède Sedan, Florenville, une partie de la seigneurie de Raucourt, Fleuranges, Jamets et Bouillon. S'il tient encore quelques-uns de ces domaines sous des conditions qui limitent son autorité, ces entraves se relâchent chaque jour, et cette situation est plutôt dans le droit que dans le fait.

A quoi faire honneur d'un tel phénomène, sinon à la sagesse, à la prudence et aux lumières des fondateurs de cette principauté? Sitôt que leurs droits sont méconnus ou menacés, ils n'attendent point l'ennemi à l'abri des murs crénelés de leurs châteaux : ils se hâ-

tent de le prévenir, d'écarter de leurs sujets les fléaux de la guerre; ils en transportent, par leur activité, le théâtre hors de leurs frontières, et, en se créant ainsi des peuples reconnaissans et dévoués, ils attirent à eux et fixent dans leur juridiction, comme dans un asile, les mécontens des états voisins.

Leur joug fut certainement d'une grande légèreté; car, malgré des agitations souvent renaissantes au dehors, malgré les sacrifices d'hommes qu'ils étaient forcés de demander, et l'obligation où ils se trouvaient de s'éloigner fréquemment de leur résidence, on ne voit dans aucun document qu'il ait éclaté sur leurs terres des révoltes, des séditions ou même des murmures dirigés contre eux. Les loisirs que leur laissaient leurs expéditions militaires, ils les consacraient à encourager l'agriculture, à défricher des terres, à repousser vers le nord la lisière de cette immense forêt des Ardennes qui s'avançait presque jusqu'aux portes de leur ville. Les coutumes qu'ils sanctionnèrent, et dont l'esprit se retrouve tout entier dans un recueil manuscrit d'ordonnances rendues depuis 1562, étaient empreintes

d'un caractère de douceur, de raison et de justice qui montre que, s'il y avait de la gloire, il n'y avait pas moins de bonheur réel à vivre sous leurs lois. Ces considérations sur la conduite et les vues de la maison de La Marck, jointes à celles énoncées plus haut sur leur attention à suivre le plan et les idées de leurs devanciers, expliquent le prompt succès que cette maison a obtenu dans son projet de fonder une ville et un État.

1491. Deux ans après la mort de son père, Robert II épousa Catherine, fille de Philippe de Croy, comte de Chimay. De ses huit enfans, six n'ont eu que des rapports éloignés et indirects avec Sedan; les seuls qu'il soit indispensable de nommer sont Robert de Fleuranges l'aîné, connu dans l'histoire sous le nom de *l'Aventureux*, et Guillaume de Jamets, le cadet.

Les commencemens de l'administration de Robert II furent marqués par des événemens heureux, et qui durent faire concevoir à ses sujets de hautes espérances pour l'avenir. Les Luxembourgeois venaient de s'emparer du duché de Bouillon, à l'instigation de Maxi-

milien qui, ne pouvant attaquer lui-même des seigneurs protégés par la France, leur cherchait des agresseurs pour les punir de la défaite de Jean de Hornes, et de l'occupation de Liége, qui en avait été la suite. Le seigneur de Sedan marche contre les milices du Luxembourg, les défait devant Bouillon, reprend le château qu'elles avaient démantelé, en rétablit les fortifications, et, par des incursions dans le comté de Hornes, témoigne au prélat qui en est le possesseur, qu'il n'ignore pas la part qu'il a eue avec Maximilien dans les hostilités commises contre lui. Louis XII alors 1503.
interpose son autorité, et amène les deux parties à conclure un traité, dont Robert recueille les principaux fruits.

Ce début fut suivi d'une négociation qui présageait des conséquences bien autrement avantageuses pour Sedan. Jean de Hornes étant mort, Robert, au moyen du parti qu'il s'était ménagé dans le chapitre de Liége, parvint à faire élire évêque son frère Évrard. Selon toute apparence, cette élection devait délivrer à l'avenir Robert de toute contesta-

tion avec des princes turbulens de cette église; mais on verra comment cet espoir se démentit.

1504. Peu de temps après cette négociation, Robert se vit obligé de s'éloigner de Sedan, sollicité par Louis XII d'aller au secours de l'électeur-palatin Philippe. Georges, dernier duc de Basse-Bavière, avait donné par testament ce duché à Robert, son gendre, second fils de l'électeur Philippe. Cette substitution s'était faite au préjudice d'Albert de Bavière, surnommé *le Sage*, et le plus proche héritier mâle de Georges. Albert s'opposa donc à l'exécution du testament, et l'on prit les armes de part et d'autre. Sur ces entrefaites, Robert mourut, laissant ses prétentions à ses fils mineurs. Philippe, leur aïeul, voulant les soutenir, fut mis au ban de l'empire par l'empereur Maximilien, qui, en même temps, fit la conquête d'une partie du Palatinat. Louis XII, aussi affectionné à l'électeur qu'il aimait peu son redoutable adversaire, manda au seigneur de Sedan d'aller promptement à son secours, et il partit sans délai avec ses

hommes d'armes [1]. Il fut assez heureux pour remplir les intentions du roi, et sauva, en battant les troupes de l'empereur devant Heidelberg, le reste des États de Philippe qui n'étaient pas encore envahis. Mais, comme il courait à d'autres victoires, Maximilien se plaignit à Louis XII, avec qui il négociait pour marcher contre les Vénitiens, de ce qu'un allié de la France était venu le combattre. Le roi, pour ne pas offenser l'empereur, désavoua la démarche de Robert, à qui il donna cependant des témoignages secrets de sa reconnaissance. Les enfans de Robert, fils de l'électeur, furent apanagés; mais Philippe perdit dans cette lutte inégale une partie de ses États.

Cette expédition fut suivie de près de celle 1506.
que fit encore Robert à la demande de Louis XII, en Gueldre, pour soutenir le duc de ce nom contre la maison de Bourgogne, qui lui fai-

[1] Un homme d'armes était suivi de cinq, huit, et quelquefois de dix cavaliers. Dans certaines occasions, cent hommes d'armes ont formé un corps de mille chevaux.

sait la guerre. Il n'y déploya pas moins de talens que dans la précédente. Mais rien ne donne une idée plus juste du courage de ce prince, que sa conduite à la journée de Novare.

Louis XII, menacé de se voir enlever par Sforce les places qui lui restaient de ses conquêtes en Italie, y envoya, sous les ordres de
1513. La Trimouille, une armée composée d'aventuriers français, de lansquenets et de reîtres [1]. Robert II, seigneur de Sedan, avec le titre de lieutenant-général, commandait ces derniers. Deux de ses fils, les seigneurs de Fleuranges et de Jamets, étaient chacun à la tête d'une compagnie de lansquenets.

Cette armée, campée à une petite distance de la ville de Novare, dans un poste où la cavalerie, qui faisait sa principale force, ne pouvait se mouvoir, fut attaquée par un corps de troupes suisses nouvellement venues au secours du duc de Milan. Dans la chaleur de l'action, et lorsque la déroute des lansquenets

[1] Mercenaires allemands. Les lansquenets étaient l'infanterie, et les reîtres, la cavalerie.

assurait déjà la victoire aux Suisses, un soldat accourt annoncer à Robert que ses deux fils, enveloppés et mutilés, défendaient à peine un reste de vie. A cette nouvelle, ce père intrépide se fait jour, avec sa compagnie de deux cents lances, jusqu'au champ de bataille : Jamets était déjà au pouvoir des vainqueurs; il le dégage; il vole ensuite à Fleuranges, qu'il trouve étendu à terre, et baigné dans son sang qui coule par quarante-six blessures; il le couvre de son corps, le relève et le remet aux mains de ses gendarmes, qui ramènent à leur quartier ces deux jeunes seigneurs arrachés à une mort certaine. Ils rentrèrent en France et à Sedan; heureux, les fils, de devoir une seconde fois la vie à leur père, et le père, d'avoir sauvé les jours de ses enfans.

Évrard, peu de temps après son élection au siége épiscopal de Liége, et lorsqu'il jouissait, ainsi que Robert son frère, d'un grand crédit à la cour de Louis XII, avait été envoyé par ce prince, en qualité d'ambassadeur, auprès de Maximilien. Ce monarque, à qui il n'était pas indifférent de rétablir l'alliance

qui existait auparavant entre les princes de cet État et l'empire, mit en œuvre toutes les séductions pour détacher l'ambassadeur français du souverain qui l'avait accrédité. S'il parvenait à ébranler sa fidélité, il était possible qu'Évrard, par l'influence qu'il devait avoir sur le seigneur de Sedan, l'entraînât à embrasser aussi son parti. Indépendamment de ce motif, Maximilien s'occupait déjà des moyens de poser sur la tête de son petit-fils Charles la couronne impériale; et comme l'évêque de Liége pouvait contrarier et faire échouer ce projet par son crédit auprès des électeurs ecclésiastiques, l'on conçoit qu'il ne dut rien négliger pour le mettre dans ses intérêts. Il était secondé dans cette intrigue par Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie et gouvernante des Pays-Bas. Cette femme adroite et insinuante exagérait avec art au prélat l'injure que venait de lui faire le roi de France, en lui préférant l'évêque de Bourges pour le chapeau de cardinal dont le pape avait permis à ce prince de disposer. « L'empereur, lui disait-elle, s'offre de ré-« parer cette injustice; un siége vous attend

« au sacré collége, venez vous y asseoir. Si « la perte de l'évêché de Chartres vous rete- « nait, 60,000 florins en bénéfices vous sont « destinés, et l'indemnité passe le dommage. « La France, d'ailleurs, est pour vous une « alliée contre nature : qu'il survienne une « rupture entre elle et l'Allemagne, et aussi- « tôt votre État est envahi par les forces réu- « nies dans les Pays-Bas ; tandis que, allié de « l'Autriche, vous êtes garanti par ces mêmes « armées, et vous échappez aux désastres de « la guerre, sans avoir moins de droits aux « bénéfices qui peuvent en résulter. »

La fidélité d'Évrard ne tint pas contre une telle épreuve. Il promit de saisir la première occasion d'abandonner la France, et d'user de toute son influence pour déterminer le seigneur de Sedan à une pareille défection.

Louis XII, averti trop tard de cette intrigue pour la rompre, se borna à ménager le prélat de manière à ne lui fournir aucun prétexte de l'abandonner, et il mourut sans être témoin de sa trahison. Mais trois ans après sa mort, François I[er] ayant pris moins de précautions pour ne pas indisposer un homme

qui ne lui inspirait ni estime ni crainte, Évrard rompit avec lui, et le seigneur de Sedan ne tarda pas à suivre l'exemple de son frère, ainsi que l'avait espéré Maximilien.

Il est vrai que François Ier manifesta, sur la fidélité de Robert, des défiances prématurées; il lui enjoignit même de licencier ses cent hommes d'armes sur de prétendus désordres dont on les accusait, mais, au fond, pour le punir de certaines liaisons qui lui déplaisaient.

Les fils de Robert II ne chancelèrent pas d'abord dans leur attachement à la France; ils résistèrent aux ordres de leur père, et, pour la première fois, l'harmonie cessa de régner parmi les membres de cette famille. Charles-Quint, qui n'était encore que roi d'Espagne, voyant qu'il ne pouvait vaincre leur obstination, fit avec Robert un traité par lequel ceux de ses enfans qui n'entreraient pas à son service, seraient déshérités. Fleuranges seul ne se laissa pas intimider par une menace aussi méprisable, et aucun intérêt ne fut capable de lui faire violer le serment de fidélité qu'il avait prêté.

Cet état de choses fut de courte durée. Robert s'aperçut bientôt de la faute qu'il avait commise en se séparant d'un allié qui pouvait tout pour lui, et que la proximité de ses États mettait toujours à portée de lui nuire. Déjà il avait pu juger de l'imprudence de sa démarche, en voyant toutes ses places, et Sedan même, envahies par les ordres de François Ier, et ses sujets exposés à toutes les rigueurs d'une occupation militaire, et traités comme des peuples conquis.

De son côté, François Ier venait de voir la couronne impériale lui échapper et passer à Charles-Quint. Le seigneur de Sedan, et l'évêque de Liége surtout qui s'était rendu à la diète de Francfort, avaient puissamment contribué, par leurs intrigues, à cette élection ; ce qui fit comprendre au roi qu'il eût pu agir plus politiquement avec eux : il désirait donc, non moins vivement peut-être que Robert, une réconciliation.

Ces dispositions réciproques ne pouvaient manquer d'amener un prompt rapprochement, et Charles-Quint lui-même en fournit l'occasion. Un seigneur, nommé d'Émeries,

avait été plusieurs années en procès avec le prince de Chimay, allié par sa femme à Robert II, au sujet de la petite ville et de la baronnie d'Hierges, dans les Ardennes. Ce procès s'était terminé en faveur du prince de Chimay, par arrêt des pairs du duché de Bouillon, qui jugeaient en dernier ressort. D'Émeries n'appela point de cette décision, se flattant de le faire avec plus de succès en d'autres temps. Ce seigneur rendit ensuite à Charles-Quint un service éminent, pendant la tenue de la diète de Francfort, en lui prêtant des sommes considérables, sous la caution du marquis d'Arschot. Charles ayant été élu à l'empire, d'Émeries pressa le marquis pour être remboursé, et lui fit entendre en même temps qu'il reculerait les termes convenus, s'il voulait s'employer auprès du monarque pour faire annuler la sentence des états du duché, dans sa contestation avec le prince de Chimay, et en obtenir la révision du procès. D'Arschot, neveu du seigneur de Chièvres, ancien gouverneur, et alors ministre de Charles-Quint, ne sollicita pas en vain la cassation du jugement. Le chancelier

de Brabant fut commis pour une nouvelle instruction, et les enfans du prince de Chimay, sommés de comparaître à ce tribunal. Robert II était leur tuteur et leur oncle, et voulut représenter à l'empereur que la décision qu'il venait de rendre portait atteinte aux droits de sa souveraineté de Bouillon, qui ne relevait de personne. Il lui fit aussi représenter les titres incontestables de ses mineurs sur Hierges et son territoire ; mais ses réclamations ne furent point admises, et le baron d'Émeries prit possession des terres en litige. Cet abus de la force ne laissa point Robert en suspens sur le parti qu'il avait à prendre. Il reconnut s'être grossièrement mépris, lorsqu'il avait cru trouver dans l'empereur une protection aussi désintéressée que puissante. Il lui fut démontré par cette usurpation, qu'il n'avait d'appui à espérer de la part de Charles, qu'autant que l'exigerait la politique de ce monarque ; mais qu'aussitôt qu'il pourrait le sacrifier sans se nuire, il ne serait arrêté par aucune considération.

François, instruit de ce qui se passait, ne

laissa pas échapper une occasion aussi favorable de ramener à lui un capitaine dont il estimait les talens et la valeur, de qui il pouvait attendre des services, et qui, malgré sa défection, n'avait pas perdu tout titre à son amitié. Il lui dépêcha son fils, le fidèle Fleuranges, pour lui faire les premières ouvertures. La reine-mère elle-même, la duchesse d'Angoulême, qui n'aimait pas les La Marck, et dont les tracasseries avaient autant fait pour les détacher de la France que les sollicitations et les promesses de Maximilien, prit part à la réconciliation. Il y eut à ce sujet des conférences entre elle et les dames de La Marck et de Fleuranges, à qui elle ménagea, avec le roi et la reine, une entrevue à Blois. Il y fut convenu que Robert et ceux de ses fils qui l'avaient suivi dans le parti de l'empereur rentreraient en grâce.

L'on peut juger du prix qu'attachait le roi à être en bonne intelligence avec le seigneur de Sedan, par l'importance des concessions qu'il lui fit, et des sommes qu'il s'engagea à payer annuellement au père, à chacun

des fils en particulier et à Catherine de Croy, leur mère [1].

Dès que Charles-Quint fut informé de cet événement qui le privait d'un allié dont les États pouvaient lui servir de barrière contre la France, au moyen des troupes qu'il y rassemblerait, il chargea l'évêque de Liége de négocier avec Robert pour l'empêcher d'aller plus loin. Il lui fit offrir satisfaction pour la baronnie dont il avait dépouillé ses pupilles; mais il n'était plus temps. Robert s'était engagé avec la France par une alliance offensive et défensive; il promettait au roi de le servir fidèlement de sa personne et de ses places fortes, et le roi le prenait sous sa protection souveraine, ainsi que la seigneurie de Sedan.

Robert alors, voyant que Charles-Quint ne lui restituait point le domaine dont il s'était emparé, et surtout incité par François I[er]

[1] C'est apparemment après la conclusion de cet accommodement que fut adoptée la devise qui se lisait à l'exergue des armes de Sedan : *N'a qui veut La Marck.*

qui lui promettait de le soutenir, résolut de se faire justice lui-même, et de recouvrer par la force ce qu'il avait perdu par la violence. Cette lutte inégale, provoquée par un seigneur d'une puissance aussi bornée, serait un acte d'une impardonnable témérité si l'on ne pensait qu'en agissant ainsi il n'était que l'instrument du roi de France, qui, tout en blâmant ostensiblement sa conduite, lui permettait de faire dans ses États des levées d'hommes, et lui fournissait les fonds nécessaires.

Quoi qu'il en soit, Robert, après avoir fait
1521. tous ses préparatifs, envoya à l'empereur, qui était alors à la diète de Worms, son héraut d'armes chargé de lui remettre publiquement un défi conçu dans les termes les moins mesurés. Fleuranges avait joint son cartel particulier à celui de son père.

CHAPITRE VII.

Fleuranges envahit le Luxembourg. — Plaintes de Charles-Quint au roi d'Angleterre et à François Ier. — François désavoue le seigneur de Sedan. — Expédition du comte de Nassau dans les États de Robert. — Conduite d'Évrard, évêque de Liége. — Accommodement entre Robert et l'empereur. — Investissement de Mézières. — Stratagême de Bayard. — Secours du roi envoyés à Robert. — Le duché de Bouillon rendu au chapitre de Liége. — Motifs de Charles-Quint pour cela. — Mort de Robert.

Charles-Quint ne se méprit point sur le véritable instigateur d'une si étrange démarche, et s'il lui fût resté quelques doutes à cet égard, il aurait été bientôt instruit de la vérité en voyant entrer dans le Luxembourg, à la tête de seize mille hommes, Fleuranges, qui n'avait pas quitté le service du roi de France. Il instruisit donc sur-le-champ le roi d'Angleterre, Henri VIII, de l'insulte qu'il venait de recevoir, et se plaignit hautement à François Ier des dégâts faits sur le territoire de l'empire par le seigneur de Sedan et son fils. François ne

pouvait se déclarer ouvertement pour Robert sans s'exposer à avoir la guerre avec l'empereur et avec le roi d'Angleterre, dont les dispositions lui étaient alors peu favorables. En conséquence, il répondit que le seigneur de Sedan avait agi sans son aveu ; il défendit à ses sujets de s'enrôler sous ses drapeaux, et enjoignit à Robert de licencier ses troupes et de vider sa querelle avec le détenteur de la baronnie, qui servait de prétexte aux hostilités, sans se permettre de faire des courses sur le territoire de l'empire.

Cette improbation, quel qu'en fût l'éclat, parut à l'empereur ce qu'elle était réellement, une défaite conseillée par la politique. Aussi fit-il marcher contre Robert, qui avait obtempéré aux ordres du roi en congédiant ses soldats, une armée, dans le dessein de châtier ce seigneur de son audace.

L'élection d'Évrard de La Marck au siége épiscopal de Liége avait semblé devoir être avantageuse à Sedan, par suite de l'union que la nature établissait entre les deux frères. Mais, comme nous l'avons dit, cet espoir ne se réalisa point. En effet, le prélat ne s'était pas

rapproché de la France à l'exemple de Robert. Soit que ses griefs eussent été trop graves, soit que Maximilien et Charles l'eussent attaché par de plus forts liens, soit enfin que, voisin des terres de l'empire, il y eût plus de risques pour lui à s'allier avec la France qu'avec l'empereur, comme Marguerite d'Autriche le lui avait démontré, il n'abandonna point la cause du dernier. Cette conduite pouvait être raisonnable; mais ce qu'il est difficile d'expliquer, c'est que cet homme, revêtu du sacerdoce, qui devait à Robert son élévation, et que le sang, au défaut de tout autre motif, désignait pour le défenseur de son frère, fit preuve à son égard, et lorsqu'il était dans la détresse, de la plus noire ingratitude et d'une implacable inimitié.

Ses troupes, jointes à celles du comte de Nassau qui commandait pour l'empereur, pillèrent les villages et les bourgs, en massacrèrent les habitans, réduisirent en cendres les châteaux de Messincourt, de Fleuranges, de Lognes et de Bouillon, décimèrent les faibles garnisons qu'on y avait rassemblées à la hâte, et n'arrêtèrent leurs brigandages

qu'au pied des murs de Sedan et de Jamets, qui étaient sous l'immédiate protection de la France, et dont elles n'osèrent entreprendre le siége.

Cependant, revenus de l'épouvante que cette irruption imprévue avait jetée partout, Fleuranges, qui commandait dans Jamets, et l'un de ses frères, obtinrent sur des détachemens ennemis des avantages qui déterminèrent le comte de Nassau à entrer en conférence avec Robert. Une première entrevue, qui dura trois heures, eut donc lieu dans la prairie de Sedan ; mais il n'y fut rien résolu. Ce ne fut que trois jours après, dans le même lieu, que l'on convint d'un armistice de six semaines, qui fut suivi quelque temps après d'un arrangement définitif. Dans cet arrangement, Robert, d'après les instructions de Charles-Quint, fut traité avec une faveur capable de rendre sa fidélité suspecte à François Ier.

Il est aisé de voir que le seigneur de Sedan n'est dans toute cette affaire qu'un point de contact entre deux rivaux qui se détestent et qui se craignent. N'étant pas encore en me-

sure de bouleverser l'Europe, ils lui révèlent, en quelque sorte, ses destinées en cherchant à se nuire dans leurs alliances respectives, et à se créer de justes griefs lorsqu'ils seront prêts à en venir aux mains.

L'on se convaincra des vues secrètes de Charles-Quint, si l'on observe la conduite du comte de Nassau pendant la suspension d'armes qu'il venait de conclure, et celui-ci n'agissait évidemment que d'après les ordres de son maître. Campé dans les plaines de Douzy, où il avait établi son quartier-général, il affecte de n'avoir en vue, après l'expiration de la trève, que la conquête de la ville de Sedan; il feint de prendre ses dispositions pour en faire le siége; et, comme s'il ignorait qu'au-delà de la rivière de Chière, qui baigne les murs de ce bourg, commence le territoire français, il permet à ses soldats de se répandre dans la campagne, d'enlever les fourrages, de rançonner les paysans, et de commettre des vexations de tout genre.

Au reste, les intentions de Charles ne tardèrent pas de se manifester. Certain de n'être pas inquiété sur ses derrières par l'état de

détresse où il venait de réduire Robert, maître du cours de la Meuse dans un espace de trois lieues, possédant sur la frontière de Champagne une armée bien commandée, et que des succès récens, quoique faciles, avaient rendue entreprenante, il déclara la guerre à François Ier.

1521. La prise de Mouzon n'arrêta pas long-temps le comte de Nassau, qui, après s'en être emparé, investit Mézières, où Bayard venait de s'enfermer pour en soutenir le siége [1]. L'artifice qui sauva cette ville, et auquel Robert II eut part à son insu, doit trouver place ici.

Bayard savait que le seigneur de Seckingen, lieutenant-général sous les ordres du comte de Nassau, était allié à la maison de La Marck, et avait eu autrefois des liaisons d'amitié avec Robert. Il imagina de profiter de cette circonstance pour semer la division

[1] C'est dans ce siége que l'on fit pour la première fois usage de mortiers et de bombes. La bravoure et la fidélité que les habitans déployèrent leur valut l'honneur, dont ils jouissent encore, de se voir confier, après la fermeture des portes, les clefs de la ville, qui sont déposées à l'hôtel-de-ville.

entre les généraux qui l'assiégeaient. Il envoya à Robert, alors à son château de Sedan, un exprès qui devait traverser le corps d'armée commandé par Seckingen, où il serait infailliblement arrêté et conduit devant ce général. Interrogé sur sa mission, il répondrait qu'il était porteur d'une lettre du bon chevalier à messire Robert, et la remettrait sur la sommation qui lui en serait faite.

Dans cette lettre « Robert était censé avoir « dit, six mois auparavant, à Bayard, qu'il « était désireux de faire entrer Seckingen au « service du roi de France : en conséquence, « Bayard mandait au seigneur de Sedan de « décider le baron allemand à exécuter ce « dessein, parce que s'il ne le faisait le jour « même, il allait être taillé en pièces par une « armée de douze mille Suisses qui venaient « coucher à quelques lieues de Mézières, et « qui devaient livrer bataille le lendemain [1]. »

[1] *Lettre de Bayard à messire Robert de La Marche.*

MONSEIGNEUR MON CAPITAINE !

« Je croy qu'estes assez adverty comme je suis « assiégé en cette ville par deux endroits ; car d'un « costé est le conte de Nansso, et deça la rivière le

Tout se passa comme Bayard l'avait prévu; le messager fut pris et mené au général, qui, persuadé que le comte de Nassau, par une basse rivalité, l'avait placé dans un poste dangereux afin qu'il fût battu, fit sonner la retraite et abandonna le comte aux coups des Suisses,

« seigneur Francisque. Il me semble que, depuis « demy an, m'avez dit que voulez trouver un moyen « de le faire venir au service du roy nostre maistre, « et qu'il estoit votre alyé. Pour ce qu'il a bruyt d'être « très-gentil galant, je le desirerois à merveilles; « mais si vous cognoissez que cela se puisse con- « duire, vous ferez bien de le savoir de luy, mais « plustost aujourd'hui que demain. S'il en a le vou- « loir, j'en serai très-ayse; et s'il l'a autre (sinon), je « vous advertis que, devant qu'il soit vingt et quatre « heures luy, et tout ce qui est en son camp sera « taillé en pièces; car à trois petites lieues d'ici vien- « nent coucher douze mille Suisses et huit cens « hommes d'armes; et demain à la pointe du jour, « doivent donner sur son camp, et je ferai une sail- « lye (sortie) de ceste ville par un des costez; de « façon qu'il sera bien habile homme s'il se sauve. « Je vous en ay bien voulu advertir; mais je vous « prie que la chose soit tenue secrète. »

(*Annales d'Yvois-Carignan par M. Lécuy.*)

dont la marche n'était qu'un stratagème de bon aloi, même pour le chevalier *sans peur et sans reproche*. Le comte de Nassau se retira aussi dès le jour même.

Dès que le pays fut délivré de la présence de l'armée impériale, qui avait fait sa retraite du côté de la Tirache, Robert s'occupa de réparer les pertes que la dernière invasion avait occasionées à ses sujets. François se regardait comme le véritable auteur de tant de désastres; aussi se montra-t-il dans cette conjoncture non-seulement l'allié, mais l'ami du seigneur de Sedan. Après l'armistice de la prairie de Sedan, Fleuranges, qui n'y avait pas adhéré, avait rejoint le monarque, auquel il avait peint la triste situation de son père et de tout le pays. Aussitôt des ordres furent donnés pour faire arriver à Sedan des secours de tout genre, qui seraient répartis entre les cantons qui avaient le plus souffert. L'argent ne fut point épargné par ce généreux prince, et des sommes envoyées à Robert, et qu'il distribua, effacèrent bientôt l'empreinte des derniers malheurs. C'est vers cette époque, et probablement avec une partie de ces secours,

que fut fondé à Sedan, sous les auspices de Catherine de Croy, un hôpital pour treize orphelins et six veuves. Cette maison, située dans la rue du Ménil, portait le nom de *Maison des douze Apôtres*, et a pris dans la suite celui de *Vieux-Collége*, parce que le but de l'établissement était de fournir aux besoins de la vie des enfans qu'on y admettait, et de les instruire dans les lettres.

Le duché de Bouillon et la seigneurie de Fleuranges ne purent avoir part à ces libéralités, parce que Charles-Quint n'avait pas restitué ces portions de sa conquête, jaloux qu'il était de se réserver quelques postes d'où il pût fondre sur Sedan au premier grief que lui fourniraient ses seigneurs.

Ce n'est pas qu'il fût resté saisi de Bouillon en son propre nom; il en avait gratifié Évrard son protégé, parce que l'église de Liége conservant ses prétentions sur ce duché, il l'eût indisposée en se l'adjugeant, et en paraissant ainsi mépriser des droits qu'elle ne regardait pas comme annulés. Si cette contrée rentra donc sous la domination de la cathédrale de Liége, et si Charles en ratifia plus tard la

cession dans le traité de Cambray, c'est qu'il s'assurait la reconnaissance et le dévouement de ses évêques, et qu'il serait servi à Bouillon tout aussi fidèlement par la garnison du chapitre que par des troupes à sa solde.

Les dernières années de la vie de Robert, 1525.
quoique moins agitées que les précédentes, ne furent guère plus heureuses. Indépendamment du chagrin qu'il éprouva de la captivité de Fleuranges son fils, fait prisonnier, avec le roi, à la fatale journée de Pavie, il se vit sacrifié dans le traité de Madrid qui rendait la liberté au monarque. Mis, en quelque sorte, au ban de la France et de l'empire, ils se trouvaient, lui et ses sujets, menacés par ce traité du sort le plus déplorable. Au plus léger mécontentement qu'il causerait à l'empereur, le roi devait entrer avec vingt-cinq mille hommes dans ses États, et le réduire à l'impossibilité de troubler la paix à l'avenir. Charles, de son côté, prenait le même engagement dans le cas où Robert donnerait à la France quelque sujet de plainte.

Heureusement pour le seigneur de Sedan, une rupture, survenue entre les deux poten-

tats, délia François des engagemens rigoureux qu'il avait souscrits contre son allié, et lui permit de donner à la maison de La Marck d'éclatans témoignages de sa reconnaissance et de son affection. Fleuranges, à peine sorti de prison, reçut le collier de l'ordre du roi, le cordon de Saint-Michel et le bâton de
1535. maréchal; et Robert, l'année qui précéda sa mort, obtint, en faveur de ses sujets, l'exemption du vingtième forain que supportaient auparavant, à leur sortie de France, les denrées et toutes les marchandises importées dans ses États.

Ce privilége fut sollicité de François Ier à Sedan même, où il était venu peu de jours avant de l'accorder.

Robert mourut en 1536. Les Mémoires de Brantôme le représentent comme un vaillant capitaine, et l'on a pu en effet se faire une idée de sa bravoure dans diverses circonstances de sa vie : « Il avoit pris, dit le même au-
« teur, pour devise ou patronne, sainte Mar-
« guerite, que l'on peint avec un dragon à
« ses pieds, et ce dragon représentoit le dia-
« ble. Et offrant deux chandelles à cette

« sainte, il en vouoit une à elle et une à mon-
« sieur le diable avec ces mots : *Si Dieu ne*
« *me veut aider, le diable ne me sauroit*
« *manquer* : ce qui signifioit que, s'il ne pou-
« voit se rendre Dieu propice, il s'adresseroit
« à Satan. » N'était-il point sous l'influence d'un tel pacte lorsqu'il prêta l'oreille aux avis de François Ier, à la suite desquels il défia Charles-Quint à Worms, et vit ses États envahis et saccagés? C'est apparemment encore sur ce méchant patron qu'il faut rejeter les oscillations de sa politique, et cet aveuglement qui le fit renoncer à un protecteur naturel et loyal, pour tendre les bras à un ami faux et de circonstance. En général, Robert II mérite le reproche d'avoir préféré la célébrité des armes à la persévérance dans un système pacifique si favorable à sa souveraineté.

CHAPITRE VIII.

ROBERT III.

Ce seigneur meurt sans prendre possession de Sedan. — Ses mémoires.

Robert III, maréchal de Fleuranges, fils aîné de Robert II, lui succéda dans la seigneurie de Sedan, avec les titres de duc de Bouillon et de Fleuranges, dont les terres étaient restées saisies par Charles-Quint. Guillaume de Jamets était mort en 1529, et comme il n'avait pas d'enfans, la seigneurie dont il portait le nom était échue à Saulcis, l'un de ses frères. Les autres fils de Robert II avaient reçu divers apanages.

Guillemette, fille de Robert IV, de Sarebruck, à laquelle Fleuranges s'était uni en 1510, lui avait donné un fils unique.

A en juger d'aprés les mémoires qu'il a laissés sur les événemens de son temps, Robert III avait reçu de son père une éducation

supérieure à celle que l'on était alors dans l'usage de donner à la jeune noblesse. Ces mémoires sont écrits avec clarté, et si l'auteur entre quelquefois dans des détails minutieux, on l'en absout aisément lorsqu'on réfléchit qu'il rend compte de choses qui se passaient sous ses yeux, où il jouait souvent un rôle, et qu'il est très-difficile de ne pas donner quelque importance à des particularités dans lesquelles on est soi-même intervenu.

On ne suivra point ce capitaine dans le cours d'une vie presque toute étrangère à Sedan. Ses exploits brillans et nombreux, son dévouement à la France, dont il n'abandonna jamais la cause, et enfin les honneurs dont le combla François Ier, avec qui il avait passé sa première jeunesse au château d'Amboise, donnent une haute idée de la noblesse de son caractère, de son courage, et de ses talens dans l'art militaire. On regrette, en songeant à l'expérience qu'il devait avoir acquise dans d'éminens emplois, et surtout à la faveur dont il jouissait à la cour de France depuis qu'il avait forcé le comte de Nassau à lever honteusement le siége de Péronne, de ne pas le voir

administrer l'héritage de ses pères, où il y avait tant de plaies à cicatriser; mais, malheureusement, il tomba malade à Longjumeau
1537. lorsqu'il allait s'établir à Sedan, et mourut au bout de peu de jours. Il fut transporté à Braine, et déposé dans l'église abbatiale de cette ville.

CHAPITRE IX.

ROBERT IV.

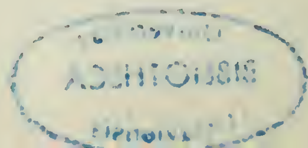
Robert IV épouse Françoise de Brézé, fille de la duchesse de Valentinois. — Sedan érigé en souveraineté. — Échanges utiles à cette souveraineté. — Première rédaction d'une coutume. — Duel fameux. — Robert acquiert le reste de la souveraineté de Raucourt. — Recouvrement de Bouillon. — Henri II à Sedan. — Il fait présent à Françoise de Brézé du butin du château de Lumes. — Robert est chargé de la défense d'Hesdin contre les impériaux. — Il y est fait prisonnier. — Sa captivité. — Sa mort. — Soupçons sur cette mort.

Peu de temps après avoir pris les rênes de l'administration de la seigneurie de Sedan, Robert IV, gouverneur de l'Artois et maréchal de France, épousa Françoise de Brézé, fille puînée de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Cette alliance avec une personne dont la mère exerçait sur les volontés de François Ier et de Henri II un empire presque absolu, ne pouvait manquer de pro-

curer à Robert et à ses sujets les plus grands
1539. avantages. Aussi est-ce de cette époque seulement que date l'érection définitive de la seigneurie de Sedan en souveraineté; car jusqu'ici l'on a vu les seigneurs de cette terre toujours plus ou moins entravés dans leurs projets, et ne devoir qu'à leur mérite personnel, et au bon plaisir des monarques français, l'indépendance dont ils ont joui.

Cette haute faveur ne fut pas le seul bienfait que Robert dut à la protection de sa belle-mère. Il profita de son crédit pour négocier avec Henri II l'échange de quelques enclaves, possessions utiles quelquefois aux princes puissans, mais d'ordinaire nuisibles aux faibles. La souveraineté acquit par ce moyen les villages de Francheval, Villers-Cernay, Illy, Fleigneux, une portion de celui de Douzy, et ce que le roi possédait encore à Saint-Menges, Balan et Floing.

De toutes les concessions faites aux seigneurs de La Marck depuis Évrard III, aucune n'égalait l'importance de celle-ci, qui liait le territoire, plaçait la ville et la forteresse au centre, et affranchissait les sujets du



prince de toutes les gênes auxquelles les soumettait l'ancien état de choses.

Robert avait fait précéder ces sages et utiles transactions de quelques actes qui prouvent que, s'il n'avait pas reçu de la nature les qualités brillantes de ses ancêtres, il en possédait d'aussi solides et d'aussi propres à s'assurer la reconnaissance de la postérité. Avant lui le pays n'avait pas de coutume fixe. D'anciennes chartes, des arrêts souvent contradictoires de ses prédécesseurs, des pratiques traditionnelles, quelques décisions judiciaires dont le souvenir s'était perpétué, et certains droits municipaux, telle était la jurisprudence informe qui régissait la contrée. Robert, frappé de l'incohérence d'un tel code et des abus auxquels il donnait lieu, fit choix parmi ces matériaux de ceux qui lui parurent le plus dignes d'être conservés, y en ajouta de conformes aux idées de justice qui commençaient à se faire jour, et publia, sous forme d'ordonnance, un recueil qui eut l'avantage de fixer le droit, et de rendre moins possible la prévarication des juges.

Il augmenta aussi le revenu de l'hospice

des orphelins, de manière à y recevoir un plus grand nombre d'enfans et de veuves, et à étendre les bienfaits de cette pieuse fondation.

1549. L'on voit, d'après le soin que mettait Robert à refondre et à épurer la législation de ses États, combien devaient être contraires à ses vues ces combats judiciaires, ces luttes à outrance, ces duels auxquels on avait encore recours de son temps pour établir la justice d'une cause, d'une prétention, pour écarter de soi l'infamie et recouvrer l'honneur. Un prince qui octroie à ses sujets un code fondé sur les bases de la raison; qui, pour mieux faire, appelle à son aide l'expérience des siècles passés et les lumières du sien, pouvait-il approuver cette coutume barbare qui faisait dépendre le bon droit de la force physique, ou de l'adresse à laisser son ennemi mourant ou mort sur l'arène? Elle n'eut point sans doute son secret aveu, cette scène dont Sedan fut le théâtre en 1549, et qui étala aux habitans de cette ville un spectacle si nouveau pour eux. Mais sa reconnaissance pour Henri II, et peut-être aussi une rivalité naissante avec les ducs de Lorraine, qui prétendaient, en qualité de

ducs et marquis du Saint-Empire, que tous les combats en champ clos, dans les pays entre Meuse et Rhin, devaient être autorisés par eux et avoir lieu en leur présence; ces raisons, dis-je, purent bien imposer à Robert le sacrifice momentané de ses impressions.

L'on sait que Henri II, à la suite du fameux duel où de La Châtaigneraie, son favori, fut vaincu et mortellement blessé par Jarnac, avait fait serment de ne plus permettre de semblables combats dans son royaume; car, jusqu'ici, se donner camp et jour pour vider une querelle par les armes sans avoir obtenu l'agrément du roi, était un crime de lèse-majesté. Cette soumission n'étant plus exigée, chacun put se battre sans appareil, sans règle, et aussi sans encourir de peine, de manière que la licence des duels devint générale. Deux ans après que Henri II avait pris cette résolution, deux seigneurs français, Claude d'Aguerre, baron de Vienne-le-Chastel, et Jacques de Fontaines, sieur de Fendilles, s'étant réciproquement injuriés à la porte de la salle des audiences du roi, supplièrent le monarque de leur accorder la per-

mission de terminer leur différend en champ clos. Fendilles s'était cru insulté par d'Aguerre, et l'avait publiquement outragé : celui-ci envoya le cartel de défi. Le roi, parce que l'injure dont se plaignait Fendilles n'avait pas eu de témoins, et cependant pour ne point manquer ouvertement à sa parole, leur assigna Sedan pour camp sûr et libre, et Robert de La Marck pour juge.

Le prince de Sedan était auprès du roi à Chantilly lorsque l'ordonnance de renvoi fut rendue. Lui-même il fixa le combat au 28 août, et se hâta de revenir dans sa résidence pour faire les dispositions. Les parrains des champions étaient, pour d'Aguerre, le duc de Nivernais, pair de France; et pour Fendilles, François de Vendôme, vidame de Chartres. Ils ont en outre un conseil, des confidens, et un cortége de gentilshommes attachés à leur cause : d'Aguerre en compte deux cents; Fendilles, trente.

La veille du combat, les parrains s'entendent sur la qualité et sur le nombre des armes : il est convenu que les champions ne se serviront que de celles qui sont usitées entre che-

valiers et gens de guerre, *poignantes et tranchantes :* si elles se brisent, on les remplacera. Les conditions de la victoire sont, que le vaincu ne sera déclaré tel, à moins qu'une blessure mortelle ne l'en empêche, qu'autant qu'il l'aura lui-même avoué, de manière à être entendu par le seigneur du camp. L'assaillant entrera dans l'enceinte au lever du soleil, le défendeur demi-heure après. Celui-ci choisira les armes, et déclarera, en entrant dans la lice, s'il veut combattre à cheval ou à pied. Robert ratifie ces conventions, qui sont dans l'esprit de la jurisprudence à laquelle sont soumis ces appels à la justice divine.

Le camp est dressé sur la place dite *des Lices*, dans les environs de celle qui porte aujourd'hui le nom de *place du Rivage*. Dans l'enceinte, trois loges richement décorées attendent les parrains, le juge, les dames, et nombre de personnages de distinction accourus de loin pour assister à ce spectacle. Les adversaires ont chacun une tente dans le cirque, l'appelant à la droite, le défendant à la gauche du juge. Les maîtres du camp, dési-

gnés par Robert, et pris dans les compagnies de sa garde et de celle de Jamets son oncle, sont les sieurs de Louppi, de Miremont, de Mirbritz, capitaine du château, et de Silsieux.

Le 28 août, au soleil levant, d'Aguerre, vêtu de blanc et incarnat, sur un coursier magnifiquement harnaché, conduit par son parrain, entouré de son conseil, de ses confidens, et suivi de ses deux cents gentilshommes armés, fait, au son du tambourin et des trompettes, le tour du camp; après quoi il est introduit dans son pavillon. Son écusson armorié a été promené hors de l'enceinte, puis planté par le héraut-d'armes de Robert, à qui cet office appartient, à la droite de la tribune du seigneur du camp.

Dans les termes de rigueur, Fendilles arrive. Ses couleurs sont le vert et le blanc : tous les honneurs rendus à son adversaire lui sont également accordés. Il parcourt l'enceinte extérieure, accompagné de François de Vendôme et de son cortége, au bruit des mêmes instrumens, et va se recueillir dans sa tente. Son écusson est fiché en terre à côté

et à gauche de celui de d'Aguerre, après avoir été déployé aux regards et promené à l'entour de la lice.

Vingt mille curieux sont rassemblés ce jour-là à Sedan. Tous les villages, bourgs et hameaux, à plusieurs lieues à la ronde, sont déserts. Chacun rapportera qu'il a tout vu, tout entendu, et la moitié au plus de cette foule pourra jouir du spectacle, quoique les toits, les murailles, les remparts soient envahis, la place et les rues voisines encombrées, et que des échafauds chargés de peuple soient dressés en vingt endroits.

« *De par mon seigneur*, s'écrie le héraut-« d'armes, nommé SEDAN, *je fais à savoir* « *que, cejourd'hui, mondit seigneur souve-* « *rain, suivant l'intention, renvoy, et prière* « *faite par le roi de France, d'accorder et* « *bailler à Claude d'Aguerre, baron de* « *Vienne-le-Chastel, assaillant, et à Jacques* « *de Fontaines, sieur de Fendilles, assailli,* « *camp sûr et libre, en ce lieu et ville de Se-* « *dan, qu'il tient en souveraineté sur les li-* « *mites du royaume de France, pour mettre* « *fin par armes au différend d'honneur, dont*

« *entre eux est question, a permis et octroye*
« *le camp libre et sûr, à toute outrance, aux*
« *susdits, et qu'à cette cause, nuls, de quel-*
« *que grandeur ou qualité qu'ils soient, n'aient*
« *à empêcher l'effet dudit combat, ni aider*
« *ou nuire à l'un ou à l'autre des combattans,*
« *sur peine de la vie.* »

D'Aguerre, le premier, est amené de sa tente au pied de la loge de Robert. Les saints Évangiles sont auprès, sur une escabelle recouverte d'un drap de velours violet, bordé de franges d'or traînant jusqu'à terre. Le héraut-d'armes lui fait lecture des accusations de Fendilles. D'Aguerre *afferme le contraire estre véritable ;* déclare n'avoir sur lui ni sur ses armes, paroles, charmes, ou enchantemens desquels il espère grever son ennemi ; et, posant la main sur le livre sacré, il jure sa cause être bonne et juste, mauvaise et injuste celle de Fendilles ; le sommant de se défendre contre lui. Il est conduit dans sa tente.

Le vidame de Chartres amène Fendilles, armé, comme d'Aguerre, de ses armes défensives seulement. On lui fait la lecture des accusations qu'il a portées contre d'Aguerre ;

il jure sur les saints Évangiles qu'elles sont véritables, et provoque d'Aguerre au combat, en faisant serment n'avoir sur lui ni sur ses armes, paroles, charmes ni enchantemens, desquels il se veuille aider pour grever son ennemi. On le reconduit dans sa tente.

Les maîtres du camp procèdent à l'accord des armes offensives. Éprouvées et acceptées, elles sont remises par leurs parrains aux mains des combattans, qui attendaient sur leur siége la fin du cérémonial.

Les champions armés, les maîtres du camp ordonnent aux trompettes de sonner pour obtenir silence, et le héraut-d'armes, en deux endroits de la lice, proclame ces paroles : « *De par mon seigneur souverain, je fais ex-* « *près commandement à tous, que tantôt* (aussi « long-temps) *que les combattans seront au* « *combat, chacun des assistans ait à faire* « *silence, et ne parler, toussir, ne cracher,* « *et ne faire aucun signe de pied, de main* « *ou d'œil, qui puisse aider, nuire ni pré-* « *judicier à l'un ou à l'autre desdits combat-* « *tans.*

« *Et, davantage, je fais commandement à*

« *tous, que, pendant le combat, ils n'aient à*
« *entrer dans ledit camp, ni à survenir ou sub-*
« *venir ni à l'un ni à l'autre, pour quelque*
« *occasion ou nécessité que ce soit, sans per-*
« *mission de mondit seigneur et desdits maî-*
« *tres de camp, sur peine de la vie.* »

Le héraut se place alors à égale distance des champions, et fait signe à un trompette qui le suit de sonner; après quoi il crie : *Laissez-les aller! laissez-les aller! laissez-les aller! les bons combattans!*

Les adversaires sortent de leurs tentes, se regardent fixement quelques instans, lèvent les yeux au ciel, saluent, en s'inclinant, leurs juges et la foule, baisent la croisée de leurs lourdes épées, et marchent l'un à l'autre à grands pas. Leur abord est terrible. Les mouvemens qu'ils font pour esquiver les coups, le retentissement de leurs armures, le cliquetis des glaives qui se cherchent pour s'éviter, se heurtent et résonnent, sont les seuls bruits qui révèlent au milieu d'une immense multitude l'existence d'un être animé. Vingt mille personnes ont sous les yeux, ou dans la pensée, le même objet; toutes se taisent, renfer-

ment leurs vives et profondes émotions dans leur cœur : l'on rêve à la lutte de deux lions au milieu d'un désert.

Après vingt assauts inutiles, où la ruse, l'adresse, le courage et la force prêtent un égal secours à la défense et à l'attaque, d'Aguerre dépasse la pointe de l'épée de Fendilles, le saisit au corps, le renverse sur la barrière dans le but de le jeter hors de l'enceinte et d'obtenir ainsi la victoire. Fendilles se relève sans que d'Aguerre l'ait mis hors du camp : celui-ci, désarmé, va périr s'il laisse respirer son antagoniste ; il se précipite de nouveau sur lui, le presse, le harcèle, lui fait perdre l'équilibre, et ils roulent ensemble sur l'arène. Le morion de Fendilles se détache, sa tête est à nu : tous les coups que lui porte d'Aguerre sont des blessures ; le sang coule de sa bouche, remplit ses yeux ; il perd haleine, il est vaincu : *Rends-moi mon honneur ; rends-moi mon honneur !* lui crie d'Aguerre. Fendilles ne répond que par ces exclamations : *Ah ! Dieu ! Ah ! Dieu !* — *Rends-moi mon honneur ! Ne me tiens-tu pas pour homme de bien ?* reprend le vain-

queur.—*Oui, oui! je te le rends de bon cœur, et te tiens pour homme de bien tel que tu es.* D'Aguerre se relève; les cris de victoire partent de tous côtés; l'enceinte se remplit de chevaliers qui félicitent ou consolent, selon la partie qu'ils tiennent.

Les deux combattans ont été blessés; mais les plaies de d'Aguerre seront plus promptement guéries, sans toutefois que celles de son adversaire soient mortelles.

Fendilles est déclaré vaincu dans son accusation, et pour réparation de l'honneur de d'Aguerre, il est désarmé par le héraut-d'armes en plein camp, et mis dehors par-dessus la barrière, comme indigne de sortir par la porte. Ses armes sont traînées ignominieusement autour de la lice. D'Aguerre est porté en triomphe autour du camp, au son des tambourins et des trompettes.

Le lendemain, le duc de Nevers, tous les gentilshommes, chevaliers et hommes de guerre qui tenaient pour le vainqueur, rassemblés au camp, se rendent en pompe et au son des instrumens à l'église de Saint-Laurent, où l'écu de d'Aguerre est suspendu dans

la chapelle de Saint-Nicolas, comme un monument de sa valeur et un hommage qu'il offre à Robert et à la ville de Sedan. Il reçoit des lettres-patentes qui déclarent Fendilles faux accusateur et détracteur de son honneur, et qui le remettent, lui, d'Aguerre, *à ses bonnes fame et renommée.*

Ces sortes de procès, d'un appareil fort divertissant pour le peuple, mais où le plus faible et le moins adroit perdait fréquemment sa cause contre le plus fort et le plus fin, n'étaient pas faits, comme on vient de le dire, pour être approuvés d'un prince qui voulait que la justice seule dictât les sentences rendues dans ses États et en son nom. Mais la politique met souvent en opposition la conduite des souverains avec leurs maximes les plus sages; elle ramène à un passé barbare les générations qui allaient y échapper : Robert IV fit ici ce qu'il désapprouvait en accréditant une erreur que tous ses actes tendaient à détruire.

Il avait acquis depuis deux ans le reste de la 1452.
terre de Raucourt, dont les habitans étaient encore assujettis à certaines charges féodales;

et non-seulement il les abolit, mais il confirma solennellement à cette portion de ses sujets, moyennant une faible redevance, les droits et immunités qui leur avaient été anciennement octroyés [1]. Il familiarisait ainsi avec un joug nouveau des peuples que d'antiques franchises rendaient rebelles aux innovations. En leur laissant les institutions qu'ils affectionnaient, et en les soulageant de celles qui leur étaient onéreuses, il les rassurait sur ses desseins, leur faisait entrevoir une condition préférable, et les préparait à subir ses lois

[1] En 1265, Vuacher ou Gaucher, chanoine de Reims et châtelain de Raucourt et Haraucourt, donna aux bourgeois de ces seigneuries une charte qui leur fut confirmée en 1374 par Louis III, comte de Flandre et de Rethel, leur seigneur à cette époque. C'est une partie des priviléges contenus dans cette charte que Robert IV maintint. Les principaux étaient :

Que le seigneur ne pourrait poursuivre en justice un bourgeois de ces terres dans une autre juridiction. — Que ces poursuites auraient lieu devant les échevins (élus par le peuple), dont les jugemens seraient sans appel. — Que le prévôt, représentant le seigneur, exécuterait ce que les échevins jugeraient

quand le temps serait venu d'établir l'unité d'administration dans toute la souveraineté. C'est une attention bien paternelle, dans un souverain qui pourrait se faire obéir, d'éviter ainsi toute secousse en déracinant de vieux abus; surtout lorsqu'il tient toute prête l'organisation régulière qui doit les remplacer : la prudence ne saurait être plus attentive, ni le désir d'être aimé plus ingénieux.

Ces actes pacifiques n'occupaient pas exclusivement les soins de Robert. Il ne perdait pas de vue les spoliations dont avait été victime son aïeul. La ville et le duché de Bouil-

avantageux à la commune. — Que si un habitant était lésé par des étrangers, dans sa personne ou ses biens, et s'il ne pouvait obtenir justice, le seigneur poursuivrait en réparation. — Enfin que la pêche, dans les eaux courantes, était libre pour tout sujet des deux seigneuries.

Quant aux servitudes que Robert IV réforma, elles consistaient pour la plupart en redevances pécuniaires ou en nature attachées à certains exercices, en corvées ou amendes. Il annula aussi la vieille défense faite aux habitans de Raucourt d'épouser des femmes de Mézières, et de la seigneurie d'Orsimont ou Orchimont.

lon, rendus à la cathédrale de Liége après avoir été long-temps possédés par sa maison, excitaient surtout ses regrets, et il attendait impatiemment le jour où il pourrait se faire justice. Ce moment ne tarda pas d'arriver, il profita de quelques contestations qu'il eut avec le prince-évêque, au sujet de la propriété de certaines portions de bois, pour faire rentrer sous son autorité ce duché, dont il ne lui était resté que le titre.

Les circonstances ne pouvaient être plus favorables. Henri II se trouvait précisément alors à Sedan avec l'armée qu'il avait conduite, en personne, pour soutenir les princes protestans d'Allemagne contre les prétentions absolues de Charles-Quint. La paix survenue entre l'empereur et les princes avait arrêté sa marche, et il rentrait en France par les États de Robert, son allié. Disposé en tout temps à rendre service aux La Marck, le roi l'était bien davantage dans cette occasion où, en secondant les vues du souverain de Sedan, il attaquerait indirectement l'empereur, dont l'adroite politique venait de faire échouer une expédition qui avait pour

objet de l'humilier. La prise du château de Bouillon était une insulte au despote de l'Allemagne qui en avait arbitrairement disposé, et qui était trop occupé dans ses propres États pour tirer vengeance de cet affront. Robert n'eut donc pas de peine à obtenir de Henri un corps de troupes, et vint, avec le connétable de Montmorency, mettre le siége devant le château de Bouillon, qui ne résista pas long-temps. Il en prit possession au nom du roi, qu'il rendait ainsi garant et protecteur de ses droits.

Si Robert recouvrait le duché de Bouillon, Françoise de Brézé, sa femme, n'avait pas moins à se louer du roi, et surtout de la reine, nouvellement arrivée à Sedan. Le château de Lumes, près de Mézières, à trois lieues environ de Sedan, appartenait à un seigneur nommé Busancy, qui y entretenait une garnison, et qui était devenu depuis plusieurs années la terreur du pays, par ses exactions et ses vols. Ce château, défendu par la Meuse qui le baignait d'un côté, et de l'autre par des fossés larges et profonds, pourvu d'artillerie, gardé par des soldats déterminés, était

une place presque inviolable pour le brigand qui l'habitait. Les marchands qui allaient de Champagne dans les Pays-Bas et en Allemagne étaient fréquemment détroussés et rançonnés par cette bande jusqu'alors impunie. François de Clèves, comte de Nevers et de Rethel, avait protesté et juré que s'il se saisissait de Busancy, il le ferait pendre à la porte de son château de Rethel; mais cet audacieux brigand bravait toutes les menaces et se jouait de tous les piéges. La présence de l'armée du roi lui fit pourtant appréhender que l'heure du châtiment ne fût venue pour lui. Il savait la haine que lui portait le souverain de Sedan, moins pour les injures personnelles qu'il pouvait lui avoir faites que pour les gênes qu'il apportait au commerce de ses États en infestant les routes. Il savait aussi que Robert et son épouse obtiendraient facilement du roi, s'ils le demandaient, les moyens de le réduire. Ces craintes, unies à celles qu'il eut en voyant les places de Damvilliers, de Montmédy et d'Yvois s'ouvrir aux troupes françaises, lui causèrent une maladie qui l'enleva en peu de jours.

D'immenses richesses, fruit de ses rapines, étaient accumulées dans ce repaire. Le sieur de Malberg, neveu de Busancy, resté dans le château, n'avait pas le dessein de résister si on le sommait de se rendre; et il l'eût en vain tenté : car la troupe de son oncle s'était dispersée au bruit de l'arrivée du roi à Sedan, et aussitôt après la mort de son chef.

Dans cette situation, Françoise de Brézé pria la reine de demander à Henri la confiscation du château en faveur de Robert, d'elle-même et de leurs sujets, pour les indemniser des pertes que la garnison de Lumes leur avait occasionées. Le roi se rendit au vœu de la fille de Diane de Poitiers, qui obtint encore que Vieilleville, l'un des maréchaux-de-camp qu'elle estimait le plus et qu'elle savait incapable de rien distraire du butin, fût chargé de l'expédition. Tout ce qu'elle désira lui fut accordé.

Vieilleville, à la tête de quatre cents hommes, somma donc Malberg, qui ne fit point difficulté d'ouvrir les portes du château. Dès le lendemain, Françoise se transporta sur les lieux pour reconnaître et faire amener à

Sedan le butin dont le roi lui faisait présent. Elle dîna dans la place avec Vieilleville et Malberg, et, pendant la nuit, fit partir pour Sedan soixante voitures portant pour plus de trois cent mille livres de butin. Elle recommanda à la reine mademoiselle de Bourlemont, nièce et héritière du sieur de Busancy, et cette jeune personne, d'une beauté et d'un esprit remarquables, fut admise au nombre de ses filles d'honneur. Le château fut rasé, à l'exception du donjon, que le roi donna au duc de Nevers.

C'était peu pour la duchesse de Valentinois des services qu'elle venait de rendre à son gendre. Elle ambitionnait encore pour lui de la gloire militaire, la seule illustration que l'on comprît alors, et désirait surtout que son nom ne fût pas entouré de moins d'éclat que ceux de ses ancêtres. Sa sollicitude à cet égard devint funeste à celui qui en était l'objet.

1553. Charles-Quint, impatient d'effacer l'affront qu'il avait reçu devant Metz, dont il s'était vu forcé de lever le siége, était entré bientôt après dans les Pays-Bas, et s'était emparé de

Térouanne. Après cet avantage, il donne à Emmanuel-Philibert, prince piémontais, l'ordre d'investir Hesdin. Cette place, hors d'état de soutenir un siége, devait être, de l'avis du conseil du roi, abandonnée à l'ennemi. Mais la duchesse de Valentinois, éblouie de la gloire qu'il y aurait pour son gendre à conserver au roi une ville dont la défense avait été jugée imprudente, détermina Henri à lui confier ce poste. Robert, il est vrai, se trouvait dans des circonstances personnelles qui pouvaient suppléer, jusqu'à un certain point, à ce qui lui manquait du côté des talens militaires : l'attachement héréditaire dans sa maison pour la couronne de France, la haine que lui portaient pour cette cause les impériaux, et surtout l'insulte faite en dernier lieu à l'empereur par le recouvrement de Bouillon, lui laissaient peu d'espoir d'un traitement généreux s'il tombait vivant entre les mains de l'ennemi, et devaient le porter à une vigoureuse résistance.

Cette attente ne fut pas trompée : son courage ne démentit pas le sang dont il sortait. L'armée d'Emmanuel éprouva des pertes con-

sidérables; mais, malgré les prodiges de valeur de la garnison et les efforts de son chef, la ville fut emportée d'assaut, et ceux qu'avait épargnés le fer furent faits prisonniers. Robert était de ce nombre. Conduit au château de l'Écluse, il y subit pendant trois ans la plus étroite et la plus dure captivité : chaque jour des privations plus rigoureuses lui étaient imposées, jusqu'à ce qu'enfin, accablé de misère, il tomba malade, et mourut à Guise, au moment où il venait d'être rendu à la liberté, et où son infortunée épouse avait pris l'engagement de payer soixante mille écus d'or pour sa rançon.

L'on a prétendu qu'il avait été remis à Françoise de Brézé, après qu'on lui avait donné du poison. Ce crime est si révoltant, qu'il eût été à peine croyable lorsque le ressentiment de Charles-Quint était encore nouveau. Peut-on supposer qu'après avoir fait souffrir un homme dans les fers pendant trois ans entiers, un souverain, quelque implacable qu'on l'imagine, se soit rendu l'auteur d'un si lâche assassinat, qui le privait d'ailleurs d'une riche rançon? Robert, rede-

venu libre, était loin de pouvoir causer de l'ombrage à son vainqueur ; comme capitaine, sa renommée était peu redoutable : ses États étaient d'une médiocre importance pour Charles-Quint, et ce qu'il avait enduré à l'Écluse était de nature à satisfaire l'âme vindicative du petit-fils de Maximilien.

Brantôme insinue que le poison fut donné par d'autres mains. L'on cherche en vain à qui un tel attentat pouvait profiter, et l'on explique assez naturellement la mort de Robert par les souffrances physiques et morales de sa captivité.

Robert IV ajouta au château de Sedan plusieurs grands ouvrages, entre autres la tour qui reçut de lui le nom de *Jamets*, et au bas de laquelle était la porte par où l'on sortait pour se rendre dans cette ville. Il acheva la clôture du bourg du Ménil, dont l'occupation par l'ennemi eût nécessairement entraîné celle de Sedan. Il creusa un fossé large et profond le long de cette enceinte, et l'ouvrit aux eaux de la Meuse. Ailleurs il resserra le lit de la rivière, et profita de ses alluvions pour agrandir la ville du côté où elle était

plus étroite, et gagner un terrain sur lequel s'élevèrent plus tard des quartiers populeux.

Robert IV avait eu de sa femme deux fils et cinq filles. L'aîné de ses fils, Henri-Robert, lui succéda dans ses souverainetés, et Charles-Robert, comte de Maulevrier, devint le chef de la branche cadette de cette illustre maison. Ses filles, à l'exception de Françoise de La Marck, qui devint abbesse d'Avenay en 1535, firent toutes d'honorables alliances.

Françoise de Brézé reçut en douaire la souveraineté de Raucourt, dont elle ne prit possession qu'à la majorité de son fils Henri.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

HENRI-ROBERT.

Révolution religieuse dans la souveraineté. — Henri-Robert justifié des fausses accusations portées contre lui. — Affluence d'étrangers à Sedan. — Agrandissement de la ville. — Le peuple suit en partie l'exemple du prince en adoptant la réforme.

Il s'en fallait de beaucoup que le calme régnât en Europe lorsque Henri-Robert fut appelé à l'exercice de la souveraineté à Sedan. La réformation religieuse, invoquée depuis plusieurs siècles, avait rencontré, comme on devait s'y attendre, une forte opposition dans l'intérêt de la cour de Rome, et dans la conviction ou la politique de quelques souverains. Ces résistances n'étaient pas long-temps res-

tées dans les limites d'une discussion paisible, destinée à établir où se trouvaient la raison et la vérité : les deux partis avaient rapidement franchi le terrain où ils pouvaient s'entendre, et les passions, après avoir fait taire le raisonnement, appelèrent la violence à l'appui de leurs prétentions. Des guerres cruelles ensanglantèrent les États où les idées rivales comptaient un nombre à peu près égal de partisans. Quand il y eut disparité numérique et impuissance de lutter, l'oppression devint le partage des faibles. Là où le protestantisme prévalut, il pesa rarement sur les personnes, parce qu'il n'était pas exclusif : il demanda de n'être pas troublé, et ne se montra point persécuteur pour faire des prosélytes. Vainement opposerait-on à ce fait la réforme du tyran théologien Henri VIII : son œuvre ressemble moins peut-être à celles de Luther et de Calvin que les statuts de Torquemada aux maximes ultramontaines, et l'on sait que les homicides sentences de ce monarque firent indistinctement monter sur l'échafaud catholiques et protestans.

Au reste, il ne fut pas donné au protestan-

tisme de prouver à la France ce qu'il était. Poursuivi dès son berceau, dénaturé par ses ennemis, on ne parut le juger que comme un signe de révolte. Ses sectateurs, obligés de recourir aux armes pour défendre leur liberté, se virent frauduleusement accusés d'avoir invoqué la force pour abattre leurs adversaires et le culte qu'ils professaient. On confondit pour eux la défense avec l'attaque, les représailles avec l'agression. Ce sophisme, soutenu dans les chaires, dans les édits royaux, et avec le glaive, s'accrédita. Dès-lors un protestant ne fut plus qu'un rebelle à qui l'on put manquer de foi, ravir ses biens, et, selon les temps, arracher la vie.

Cet état de choses durait depuis environ vingt ans avec des phases plus ou moins sombres, lorsque Françoise de Brézé remit à son fils la succession qui lui était échue. La Saint-Barthélemy n'avait pas encore eu lieu; mais de nombreuses émigrations de Français portaient déjà hors du royaume tout ce qu'il fallait pour enrichir les nations voisines. Henri-Robert ne pouvait contempler ce mouvement avec indifférence. Désireux de donner

à sa souveraineté toute la splendeur qu'elle pouvait recevoir, et doué de l'habileté nécessaire pour en saisir les occasions, il en vit une favorable dans ce qui se passait autour de lui. Déjà son père avait donné asile à quelques fugitifs, mais clandestinement [1]. Henri-Robert, d'un esprit plus élevé, d'un caractère plus indépendant et d'une instruction plus étendue, crut, avant d'attirer à lui de nouveaux sujets, devoir étudier les points controversés entre les deux religions. Il était résolu d'expulser les protestans si son jugement leur était contraire, ou de leur accorder une protection illimitée si la raison lui paraissait de leur côté. Ses recherches le conduisirent à ce dernier résultat. Il n'embrassa pas cependant tout de suite la réformation, mais il cessa d'observer les rites du catholicisme.

1558. Françoise de Bourbon-Montpensier, qu'il venait d'épouser, douée d'une vaste capacité et d'un noble caractère, avait étudié en même temps que lui les deux doctrines, et ils eurent

[1] Il paraît que sous Robert IV la réformation avait déjà des partisans à Sedan, même dans le conseil.

bientôt la même croyance religieuse. Moins circonspecte que son mari, elle voulait une prompte manifestation de leur foi, et consentait à toutes les disgrâces plutôt que de sacrifier un seul instant la profession publique de ce qu'elle regardait comme la vérité. Mais la douleur que cette résolution causerait à sa mère engageait Henri à temporiser jusqu'à ce qu'il survînt un événement qui le dispensât d'une plus longue contrainte. Il se contenta pour le moment d'ouvrir un refuge dans ses États à ceux que la persécution ou la crainte forçait à s'expatrier. Des hommes industrieux, des savans, d'illustres personnages parmi la noblesse, vinrent chaque jour se consoler de leurs infortunes dans cette ville hospitalière, inaccessible aux coups du fanatisme.

Une mesure de Henri II, qui porta l'effroi dans tous les cœurs généreux, ne permit plus au souverain de Sedan de garder aucun ménagement. Le roi, dans un lit de justice, présenta et fit enregistrer l'édit odieux par lequel il établissait en France le tribunal de l'inquisition. Trois grands inquisiteurs étaient nommés, avec des pleins pouvoirs du pape et

du monarque ; c'étaient les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon. « L'édit « donnait à ces inquisiteurs et à leurs délé- « gués le pouvoir d'arrêter, d'emprisonner « et de punir du dernier supplice toute per- « sonne, sans distinction de rang et de qua- « lité, suspecte ou atteinte d'hérésie. »

Dès que cette affreuse nouvelle fut connue, un cri d'indignation retentit dans toute la France, et la protestation de Henri-Robert fut son changement public de religion. Cette démarche pouvait être préjudiciable à ses intérêts privés, mais elle avait peu d'inconvéniens pour ses sujets. L'indépendance de l'État était avouée par le roi de France ; il n'y avait à Sedan ni congrégations ni associations religieuses pour exciter au fanatisme ; et le peuple, en contact depuis plusieurs années avec des réfugiés, s'était insensiblement pénétré des principes de la réforme et de l'injustice des persécutions dont elle était victime.

Le conseil, en approuvant la démarche du prince, décida, de concert avec lui, que les deux cultes seraient librement célébrés à Sedan, et dans toute la souveraineté, s'il deve-

nait nécessaire, sans que personne pût être inquiété pour fait de religion.

On a cherché à répandre sur cet acte de la vie de Henri-Robert des soupçons injurieux à sa mémoire, en ne l'attribuant qu'à des vues ambitieuses et au projet de se faire l'un des chefs du parti protestant en France. C'est un des inconvéniens attachés aux conditions éminentes de se voir refuser tout mobile désintéressé, pour être ramené sans cesse aux froides combinaisons de la politique. Assurément la démarche éclatante que venait de faire Henri-Robert pouvait avoir, parmi ses conséquences, celle qu'on lui prête pour principe. Il n'était pas invraisemblable que, capitaine habile, portant un nom illustre, et souverain indépendant, il eût pu, si telle eût été sa volonté, jouer un rôle dans les troubles civils qui déchiraient la France; mais pourquoi le faire agir dans cette vue, lorsqu'une conviction sincère suffisait pour le déterminer, et lorsque la suite a prouvé qu'il resta toujours étranger aux factions? La qualité de prince est-elle donc incompatible avec la propriété d'une conscience, et, seul entre tous les autres hom-

mes, un souverain ne peut-il pas la maintenir et la respecter? Que Henri-Robert ait vu le bien de ses sujets dans son changement de religion et dans le leur, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute; que ce motif l'ait engagé à étudier les matières controversées, c'est encore une chose certaine; mais qu'y a-t-il en cela qu'il n'ait dû faire? devait-il s'interdire l'examen des questions qui s'agitaient alors, quand il pouvait être conduit ainsi à donner à son peuple une plus grande somme de bonheur? Il serait étrange qu'un prince souverain ne jouît pas d'un droit qu'il ne contesterait pas au plus mince de ses sujets, et surtout quand l'exercice de ce droit peut influer sur le sort de plusieurs milliers d'individus! Pourquoi, au reste, le disculper d'une action dont ne l'absoudront jamais ceux qui la lui reprochent? A leurs yeux elle restera toujours une tache, quoique la vie entière de Robert dépose de sa loyauté, et qu'aucune de ses actions n'autorise à penser qu'il ait pu préférer l'erreur profitable à la vérité qui l'était moins. Mais il est évident, comme la suite l'a prouvé, qu'il n'obéit qu'à une conviction sincère.

Dès que la déclaration du prince et de son conseil fut répandue au dehors, l'affluence des étrangers à Sedan devint si considérable, que l'on se vit obligé d'agrandir la ville et de lui décrire une nouvelle enceinte. C'est à cette époque qu'il faut rapporter la réunion dans les mêmes murs des villes de Sedan et du Ménil. De nouvelles rues furent tracées sur le sol occupé par la dernière, et en peu de temps de nombreuses maisons y furent bâties. Le faubourg du rivage, où il n'y avait alors que peu d'habitations, n'eut bientôt plus de terrain disponible. Ces agrandissemens mêmes devinrent insuffisans, et l'on fut forcé de disposer de l'emplacement où est aujourd'hui le faubourg de la Cassine, et qui n'était alors qu'une vaste prairie.

L'on se forme aisément une idée de l'effet que produisit sur les esprits la présence de tant de malheureux qui, pouvant respirer et librement parler, faisaient retentir aux oreilles de leurs hôtes le récit des vexations, des outrages et des maux de tout genre qu'ils avaient essuyés. Rien de plus éloquent en faveur d'une doctrine que ses martyrs. Il est si

naturel à nos âmes de sympathiser avec l'infortune, que peu s'en faut que nous ne partagions avec l'opprimé qui gémit sous nos yeux, sa haine pour l'auteur de ses souffrances. La possibilité seule de son innocence nous suffit pour que nous voyions en lui une victime. Sa défense est tout entière dans notre cœur, avec la censure, si ce n'est la condamnation de ses oppresseurs. Le fanatisme qui persécute est le plus mortel ennemi de la cause qu'il soutient. Le triomphe de la justice, de la vérité et de la raison paraît si certain, que l'on se persuade difficilement que ces attributs appartiennent à une cause qui appelle à son aide le fer et le feu : nulle opinion, de quelque antiquité qu'elle se pique, ne saurait échapper à cette défaveur ; aussi l'exemple qu'avait donné Henri-Robert fut-il bientôt imité d'une portion considérable de ses sujets.

CHAPITRE II.

Caractères de la révolution religieuse de Sedan. — Sagesse du prince. — Emploi des biens ecclésiastiques. — Françoise de Bourbon travaille à établir la religion protestante dans les campagnes. — Résistance de Françoise de Brézé à Raucourt. — Son fils entre dans ses vues. — Le duché de Bouillon rendu à l'évêque de Liége. — Réforme dans l'ordre judiciaire. — Fausse interprétation de quelques édits du prince.

La révolution qui venait de s'opérer à Sedan ne fut pas accompagnée, comme il était arrivé ailleurs, de scènes de désordres. On ne voit pas que l'opinion qui triomphait sous les auspices du prince ait souillé sa victoire, ni même qu'aucune plainte se soit élevée contre l'insolence des vainqueurs. Il est vrai que Henri publia des édits sévères contre quiconque porterait atteinte à la liberté de conscience, dont il voulait garantir l'inviolabilité. Il ne contraignit personne pour l'enchaîner à son parti, et ne donna pas exclusivement les emplois à ceux qui partageaient sa croyance.

Les biens des églises qu'il aurait pu sans obstacle ajouter à ses domaines propres, subirent une tout autre destination. Il ne voulut pas s'enrichir de dépouilles qui pouvaient être consacrées à l'utilité de tous; et, pour attester la pureté de ses intentions et le désintéressement qui avait présidé à sa résolution, il appliqua une partie considérable de ces richesses à doter des établissemens de charité et d'instruction déjà existans, et à en créer de nouveaux. L'hospice des Douze-Apôtres, et celui du Rivage, fondé en 1558 par la libéralité d'un gentilhomme nommé Mirbritz ou Marbrique, furent agrandis, et leurs revenus augmentés. Il fut ordonné que la lecture, l'écriture et le calcul, seraient enseignés gratuitement aux enfans de la classe indigente; et le prince fit un fonds pour ouvrir la carrière des lettres et des sciences aux enfans pauvres qui seraient désignés par les administrateurs des hospices, comme propres à aspirer au saint ministère. Il établit des distributions régulières de comestibles, qui se faisaient tous les jours au château par les mains de la duchesse son épouse et de ses enfans. Il

institua des *demoiselles de charité*, pour le soulagement à domicile des vieillards et des infirmes nécessiteux, et assigna à cette pieuse fondation les sommes nécessaires pour la rendre durable et efficace. Ces actes d'une philanthropie éclairée et touchante lui permirent de défendre la mendicité dans toute l'étendue de la souveraineté [1].

La totalité des biens dont il lui était permis de disposer ne fut cependant pas consacrée à des établissemens de ce genre. Les fortifications de la ville furent beaucoup augmentées, à la sollicitation des protestans français qui, ne se croyant pas assez en sûreté dans le voisinage d'un royaume où la Saint-Barthélemy venait d'avoir lieu, voulaient faire de Sedan

[1] On n'a point placé ces ordonnances sous la date qui appartient à chacune. Elles furent rendues successivement jusqu'à la fin de la vie de Henri-Robert; mais on a voulu éviter de trop fréquens retours sur des arrêtés conçus dans un même esprit, et qui montrent que le prince avait fait abnégation de tout intérêt personnel en introduisant la réformation dans ses États.

l'un des boulevards de leur religion. Il est vraisemblable aussi que les honoraires des pasteurs, qui étaient au nombre de six, furent pris sur les mêmes revenus ; mais il n'en reste pas moins constant que Henri, en changeant de culte, n'eut point en vue l'accroissement de sa fortune particulière : il encourut même la disgrâce de Charles IX, qui lui retira plus tard la charge de colonel des Cent-Suisses, pour la donner à son frère, Charles de La Marck, qui n'avait pas abjuré.

Françoise de Bourbon ne contribua pas peu à propager hors de la ville les doctrines des réformés. Si le séjour des réfugiés à Sedan et les communications continuelles des habitans avec eux y avaient disposé les esprits à renoncer à la religion catholique et à suivre l'exemple du prince, il n'en avait pas été de même dans les campagnes. Soustraites, par leur isolement, à l'action de ces diverses causes, et ignorant peut-être la nature des questions qui divisaient l'Église chrétienne, elles se montraient plutôt opposées que favorables au nouveau culte. Les curés aussi, devenus plus vigilans par la crainte de voir leurs troupeaux

s'éloigner d'eux, y exerçaient une influence contraire à l'introduction de la réforme.

Pour vaincre ces obstacles, Françoise de Bourbon, d'un prosélytisme plus ardent que son mari, fit répandre dans les terres de Jamets, Francheval, Saint-Menges, etc., les meilleurs traités de controverse, et y envoya des pasteurs pour exposer publiquement les dogmes qu'elle professait et qu'elle désirait voir adopter partout. Elle fonda en plusieurs endroits des écoles d'enseignement religieux pour les enfans des deux sexes; et par ces divers moyens, elle obtint en peu de temps la conversion d'une partie de ses sujets des campagnes.

Elle rencontra toutefois de l'opposition à Raucourt. Sa belle-mère, Françoise de Brézé, avait reçu, comme il a été dit, cette souveraineté en douaire, et s'y était fixée. Toujours attachée à la foi catholique, cette duchesse avait vu avec un profond chagrin l'abjuration de son fils. Elle était entretenue dans ces sentimens par la duchesse de Valentinois, *dont l'orthodoxie ne se démentit jamais*. L'illustre favorite ne cessait de prémunir sa fille contre

les dangers qui l'entouraient, et de l'engager à fermer l'entrée de ses terres de Raucourt aux nouveautés qui séduisaient tant de monde. Lors donc que Françoise de Bourbon voulut y faire prêcher la réformation, sa belle-mère déclara qu'elle ne le souffrirait pas, et que, si on voulait la contraindre à une chose qu'elle désapprouvait hautement, elle se retirerait. Françoise de Bourbon, craignant un éclat qui pouvait avoir des suites funestes, n'insista pas ouvertement, et se contenta de faire circuler des écrits qui acquirent bientôt aux réformés de secrets partisans à Raucourt. Lorsque ceux-ci se crurent assez nombreux pour célébrer publiquement leur culte, ils voulurent s'assembler sous la protection de Henri-Robert et de son épouse. Mais Françoise de Brézé, regardant cette prétention comme une atteinte à son autorité, réclama l'intervention de son fils même qui, pour ne point désobliger de nouveau sa mère, enjoignit aux réformés de Raucourt de se rendre à Sedan pour les exercices de leur culte. Dans l'édit relatif à cette affaire, Henri ne se borne pas à défendre les prêches et autres rites protestans à Raucourt

seulement; mais il déclare rebelles, et punissables comme tels, tous ceux qui formeraient des réunions dans quelque lieu que ce fût de la souveraineté de sa mère. Les choses restèrent donc sur l'ancien pied à Raucourt et dans les villages qui en dépendaient, jusqu'en 1579, où Françoise de Bourbon, étant régente, y permit l'exercice public du culte réformé.

Le duché de Bouillon, qu'on a déjà vu tant 1559.
de fois changer de maîtres, passa de nouveau sous la domination de l'évêque de Liége, en vertu d'un article du fatal traité de Cateau-Cambrésis. Mais Henri-Robert se réserva de faire valoir plus tard ses prétentions, et continua de se qualifier duc de Bouillon. Par suite de ce démembrement auquel Henri II souscrivit à la sollicitation de l'empereur, la souveraineté de Sedan resta composée, indépendamment de la ville, des villages de Balan, Bazeille, Douzy, Pouru-Saint-Remy, Francheval, Villers-Cernay, Givonne, Daigny, Rubécourt, Floing, Saint-Menges, Fleigneux et Illy. Raucourt et ses dépendances devaient

rentrer au pouvoir du prince après le décès de Françoise de Brézé.

La perte de Bouillon ne fut pas néanmoins sans aucune espèce de compensation. Le roi ne se dissimulait pas l'injuste condescendance qui lui avait fait sacrifier les intérêts du prince de Sedan. Il le dédommagea par la confirmation de tous les priviléges précédemment accordés à la maison de La Marck, et l'autorisa à se proclamer, après Dieu, souverain absolu, et sans partage, de la principauté. Solennellement délié de toute dépendance, Henri-Robert se livra dès-lors avec moins de réserve à l'exécution des plans qu'il avait conçus pour la prospérité du pays. Ses actes, il est vrai, n'avaient point subi de contrôle jusqu'ici, et on l'a vu se conduire d'une manière assez absolue; mais la concession du pouvoir souverain faite au père n'avait pas été confirmée au fils, et celui-ci pouvait craindre de la voir révoquée à son égard, s'il donnait au roi quelque sujet de mécontentement. Il est évident, au reste, qu'il se trouvait dans cette position, puisque Henri II, peu de jours avant

l'accident qui causa sa mort, lui octroya les lettres-patentes dont il s'agit [1].

L'on a vu Robert IV réformer l'ancienne coutume et mettre en vigueur des lois mieux assorties aux besoins de son siècle. Il est probable que ce code eût suffi long-temps encore sans la révolution religieuse qui venait d'avoir lieu. Mais l'accroissement rapide survenu dans la population, la multiplicité des affaires contentieuses qui en fut la suite, le développement que prit le commerce, et apparemment l'esprit de discussion que la religion avait réveillé, et qui s'étendit à tous les autres intérêts, engagèrent Henri à reprendre les travaux de son père et à leur donner le degré de perfection que comportaient l'époque et les localités. Dans ce but, il introduisit de grands changemens dans l'ordre judiciaire, auquel il donna, sous des dénominations différentes, à peu près la même organisation que de nos jours. 1° Il établit, pour connaître de toutes

[1] La mort du roi en retarda l'expédition, et elles ne furent transmises à Henri-Robert qu'au mois d'octobre 1559.

les causes en première instance, une cour composée du prévôt et de son lieutenant, des échevins [1], du receveur et du procureur de la ville, ou substitut du procureur-général. 2° Il voulut qu'il y eût appel des arrêts de la cour prévôtale au bailliage, tribunal composé du bailli et des hommes de fief de la principauté, et dont les sentences, en matière criminelle, étaient irrévocables. 3° Enfin, il décida que son conseil formerait le troisième et dernier degré de la hiérarchie judiciaire, et statuerait, par appel, sur toutes les décisions des deux autres cours; excepté, comme on l'a dit, dans les procès criminels. Les condamnés avaient leur recours en grâce auprès du prince.

Les édits sévères du souverain de Sedan contre des déréglemens qui ne rentrent aujourd'hui dans le domaine de la justice civile qu'autant qu'ils portent atteinte à l'ordre social, ont servi de texte à quelques écrivains pour accuser la réformation d'avoir engendré ou propagé la corruption à Sedan. Il est à

[1] Jean Ternaux était échevin à Sedan en 1559.

croire que là comme ailleurs il se trouvait des hommes à principes relâchés; mais ceux qui connaissent l'histoire de la réformation n'ignorent pas qu'elle se distingua, dès les premiers temps, par une austérité de mœurs dont nous nous faisons difficilement une idée. Ses premiers prédicateurs tiraient trop d'avantage du discrédit où sa facilité et son indulgence en morale avaient fait tomber le clergé romain, pour ne pas insister sur un point qui faisait ressortir la supériorité de croyance à laquelle ils prétendaient. Les censures, souvent amères et grossières, que les réformateurs adressaient à leurs adversaires, leur gagnaient plus de sectateurs que les discussions théologiques et les savantes controverses. Mais leur tâche ne se bornait pas à déprécier la foi qu'ils avaient abandonnée, par la peinture des œuvres qu'elle tolérait; il fallait qu'ils prouvassent l'excellence de la leur par des résultats auxquels leurs ennemis mêmes fussent contraints d'applaudir. Quand leurs dogmes ne leur auraient pas prescrit une grande austérité, ils étaient obligés de la professer et de l'observer, pour ne pas donner à

leurs antagonistes les armes avec lesquelles ils les avaient battus. Ainsi donc, ces édits de Robert, au lieu de prouver que la licence servit de cortége à la réformation, ne montrent autre chose sinon qu'il arriva à Sedan ce qui avait eu lieu en Suisse, en Allemagne et ailleurs, que le gouvernement religieux se confondit quelque temps avec le gouvernement civil, et que le second prit naturellement la teinte du premier. De cette manière, on rend raison des ordonnances de ce prince et de ses successeurs contre le jeu, l'ivrognerie, le mensonge, les juremens et la débauche, mieux qu'on ne l'a fait en avançant que ces désordres, réprimés par la réformation, étaient son ouvrage.

Il en est de cette première accusation comme de celle portée à la fin du dix-septième siècle contre les protestans de Sedan, à l'occasion d'un événement qui avait eu lieu à l'époque actuelle. Un corps de huguenots était cantonné à Attigny-sur-Aisne, sous les ordres du colonel Genlis. Cet officier envoya Adolphe de Lonville, seigneur de Pavillon et d'Artaise, avec un détachement, pour ravager la char-

treuse du Mont-Dieu [1]. Cette mission fut remplie avec des circonstances que les guerres civiles-religieuses ne présentent que trop souvent. La maison fut pillée, saccagée, brûlée, et les moines disdersés. Ces excès, que nous sommes bien loin d'approuver, furent pourtant commis en guerre ouverte, et n'étaient que de faibles représailles des maux soufferts par les protestans. Toutefois, quand la tradition en fut effacée, et dans le temps où l'on cherchait des griefs contre les réformés de Sedan, l'on exhuma, pour la leur imputer, l'expédition de Genlis, et l'on accrédita l'opi-

[1] La chartreuse du Mont-Dieu fut fondée en 1132, par Eudes, abbé de Saint-Remy, de Reims, aidé de Renaud de Martigny, archevêque. Elle est à quatre lieues de Sedan, au pied d'un coteau qui portait, avant sa fondation, le nom de *Mont-Basan*. Saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, fréquentait cette maison où il aimait à se recueillir. Il s'y était fait réserver une cellule et construire un oratoire vers l'année 1145. L'église, le petit chœur, et les cellules des religieux passaient pour des chefs-d'œuvre de goût; on admirait surtout le cloître, composé de cinquante arcades. Cette abbaye, après avoir été souvent dévastée, a été détruite depuis la révolution.

nion que c'étaient eux qui avaient dévasté et ruiné la chartreuse, violé les saintes reliques, brisé les images, pollué et incendié l'oratoire de Saint-Bernard, et réduit au désespoir les cénobites de cette pieuse retraite.

Lorsque ces mensonges ont été ourdis, il suffisait de recourir aux annales du Mont-Dieu dont l'auteur, le père Ganneron, comble d'éloges les princes de Sedan, aussi bien depuis qu'avant leur changement de religion. Il raconte qu'ils honoraient souvent les moines de leurs visites, et que Françoise de Bourbon elle-même, après la mort de son mari, et de concert avec son fils Guillaume-Robert, leur envoya en 1581 une sauvegarde pour les protéger contre les partis protestans qui étaient répandus dans leurs environs ; mais il n'est pas de crédulité plus invincible que celle qui flatte les passions.

CHAPITRE III.

Institution des hauts et grands jours. — Dispositions de Charles IX à l'égard de Henri-Robert. — Double insulte faite à ce prince, de l'aveu du roi. — Sa circonspection. — Il rentre en faveur. — Gage qu'il en reçoit. — La population s'augmente; nouveaux agrandissemens de Sedan. — Aspect de cette ville. — Naissance de l'académie. — Du Plessis-Mornay.

Si le naturel de Henri-Robert ne le portait point à courir après la gloire sous un drapeau étranger, il s'occupait sans relâche de la félicité intérieure du pays qu'il gouvernait; et il faisait même des efforts pour corriger les vices de l'ordre judiciaire, dont la mauvaise organisation causait souvent de notables préjudices à ceux qui étaient obligés à recourir aux tribunaux. Mais il ne lui avait pas été possible de débarrasser ses institutions de la rouille des temps anciens, de manière qu'il n'en restât quelques traces, et que ses sujets n'eussent, sous ce rapport, de vœux à former. La

régénération des juges présentait encore plus de difficultés que la refonte des lois, et la réforme des offices de judicature. Comme la justice s'administrait au nom du prince, il arrivait quelquefois que des hommes indignes de la sainteté de leurs fonctions se couvraient de ce nom comme d'un manteau, pour rendre des sentences iniques et opprimer le faible. Mais Henri-Robert confondait dans une même affection tous ses sujets, et il ne voulait pas que la condition d'aucun d'eux fût nuisible à son droit. Toute acception de personnes lui semblait immorale, odieuse et funeste : l'égalité de tous devant la loi était une nécessité pour son cœur comme pour sa raison.

Dans le but de hâter l'époque où la distribution de la justice serait irréprochable dans ses États, il y introduisit les *grands et hauts jours*, destinés à protéger la loi elle-même contre la vénalité, les passions ou l'incapacité de ses organes [1]. A un certain jour de

[1] Le 6 juin 1572, il convoqua pour le 16 du même mois les *hauts jours*. Le préambule de l'ordonnance est ainsi conçu :

l'année, qui était indiqué quelque temps à l'avance, tous ceux qui remplissaient des fonctions à la nomination du prince, tels que les baillis, lieutenans, procureurs, substituts, gruyers [1], sergens de justice, notaires, greffiers, étaient convoqués dans le temple. Le prince en personne assistait à l'assemblée et y présidait. Là, tous les sujets et bourgeois qui avaient à se plaindre de malversations, dénis de justice, actes arbitraires, fausses interprétations ou applications des lois, se présentaient, et faisaient publiquement, et en présence du magistrat qu'ils incriminaient, l'exposé de leurs griefs. Celui-ci, à son tour,

« Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon, « seigneur souverain de Sedan, Jamets, etc. Sur ce « que pour le soulagement, repos et tranquillité de « nos bourgeois et sujets ; voir reluire en nos officiers « et gens de justice, la droiture et équité que désirons « en leurs États, et offices, et retrancher d'entre eux « tous abus, malversations, partialités et autres cho- « ses indignes de leurs charges, eussions, etc. »

[1] Officiers qui jugeaient en première instance des délits commis dans les forêts ou les rivières.

Gruerie est le nom de ce tribunal.

se justifiait; et, avant la dissolution de l'assemblée, ceux qui avaient porté quelque plainte en déposaient le résumé entre les mains du souverain, qui en délibérait dans son conseil, et redressait ou laissait subsister les actes qui lui avaient été déférés.

Il faut qu'une grande puissance ait d'irrésistibles attraits pour que les princes soient si avides d'une vaste domination; car, est-il une condition plus douce que celle d'un souverain à qui un modeste territoire permet l'établissement de pareilles institutions? Les qualités, les talens et les vues étendues de Henri font regretter, par momens, qu'il n'ait pas plus de peuples soumis à ses lois; mais quand on le suit dans le temple, qu'on le voit s'interposer entre les exécuteurs de ses ordres et l'humble sujet qui se plaint d'une injustice, on l'admire, on l'aime, on le croit heureux, et l'on craindrait que des possessions moins circonscrites ne fussent un piége à son bonheur. L'on conçoit combien ces *hauts jours*, qui rappellent saint Louis rendant la justice sous un chêne, durent entretenir d'émulation parmi les magistrats, et rendre cher

au peuple un pays où le respect pour ses droits était le premier des devoirs que s'imposât le souverain.

Henri n'ignorait pas de quel œil Charles IX et sa cour considéraient les changemens opérés à Sedan sous le rapport religieux. Déjà en 1566, dans un voyage qu'il avait fait à Paris avec Françoise de Bourbon, le duc de Montpensier, son beau-père, avait tenté de les ramener l'un et l'autre au giron de l'église romaine. Une conférence publique avait été ménagée dans ce but entre deux prélats catholiques et deux docteurs réformés [1]. Le roi et Catherine de Médicis, comptant sur l'effet de cette dispute, y invitèrent plusieurs seigneurs accusés d'hérésie. Ils se flattaient que l'éloquence et le savoir des illustres prélats porteraient la conviction chez tous les assistans, et que cette épreuve serait décisive. L'amiral Coligny faisait partie de l'auditoire.

[1] Simon Vigor, depuis archevêque de Narbonne, et Claude de Sainctes, depuis évêque d'Évreux. Les ministres protestans étaient Hugues Sureau des Rosiers, et Jean l'Espine.

Mais cette discussion eut le sort de tant d'autres du même genre : chaque parti se retira un peu plus ferme qu'auparavant dans son opinion. Le colloque avait eu lieu trois jours de suite dans l'hôtel du duc de Nevers.

La reine-mère et son fils ne cachèrent pas à Henri leur mécontentement d'une issue à laquelle ils ne s'étaient pas attendus. Charles n'appela plus le prince de Sedan *son ami et féal cousin*, comme il avait fait lors de son avénement au trône, et il lui retira même, ainsi qu'on l'a dit, la charge de colonel des Cent-Suisses que les La Marck remplissaient de père en fils.

Cette disgrâce, à laquelle le prince de Sedan était depuis long-temps préparé, ne produisit pas sur lui l'effet sur lequel peut-être on avait compté. Il s'abstint de prendre aucune part aux troubles civils, évita même toute entrevue avec les mécontens, qui étaient en grand nombre à Paris, et revint au milieu de ses sujets, dont une démarche imprudente de sa part eût inévitablement compromis l'indépendance. Mais le roi ne renonça pas au désir d'humilier de nouveau un prince qui

lui était redevable, et qui avait osé résister à ses volontés. L'occasion qu'il choisit paraîtra singulière à ceux qui ignorent jusqu'à quel point Catherine de Médicis avait porté l'esprit de la vengeance. Nulle situation n'était capable de la distraire de ce but, et c'est plus d'une fois au milieu des fêtes, et quand on la croyait préoccupée de tout autre sentiment, que cette femme vindicative méditait ou exécutait la punition de ceux dont elle croyait avoir à se plaindre.

La cour s'était rendue à Mézières pour re- 1570.
cevoir, à la frontière, Élisabeth, fille de l'empereur Maximilien II, fiancée à Charles IX. Les ducs d'Anjou et d'Alençon, frères du roi, et le duc de Lorraine, son beau-frère, suivis d'un brillant cortége de jeunes seigneurs, s'avancèrent jusqu'à Sedan, où la princesse devait rester jusqu'au lendemain 26 novembre, jour fixé pour la bénédiction nuptiale. Le roi était descendu avec la reine-mère au couvent des cordeliers, près Mézières, où ils devaient attendre Élisabeth. Charles ne put résister à l'impatience de voir sa jeune épouse, et se rendit aussi à Sedan, où il passa quelques

heures sans se faire reconnaître et confondu dans la foule. Quand il eut satisfait sa curiosité, il retourna plein de joie rejoindre sa mère, à qui il témoigna toute sa satisfaction des attraits de celle qui allait lui être unie. Eh bien! ni l'apprêt des réjouissances, ni la réception magnifique faite par Henri-Robert à la noblesse française et à l'épouse du roi, ni l'état critique de Françoise de Bourbon, accouchée d'un fils ce jour même, ne firent trouver grâce au prince de Sedan devant l'implacable Catherine.

Le duc d'Anjou, qui avait reçu ses instructions, monta au château après s'en être fait ouvrir les portes sans aucune des formalités usitées, et en se dispensant même des plus faciles égards envers le prince qui le recevait. Lorsqu'il s'y fut installé, il se permit, sous les yeux de Henri-Robert, plusieurs actes de souveraineté qui n'appartenaient qu'à celui-ci. Il poussa le mépris des bienséances et l'abus de la force au point de se faire soumettre la liste des détenus dans les prisons publiques, et d'expédier en son propre nom, et sous son sceau particulier, des lettres de grâce à un

criminel. Élisabeth, qu'on avait informée des dispositions de la cour envers le prince de Sedan, ne témoigna guère plus de considération à ses hôtes. En descendant de son coche, elle se retira dans les appartemens qu'on lui avait préparés, et refusa persévéramment de se montrer au peuple accouru en foule pour la voir, et qui faisait retentir l'air de ses acclamations. Elle se fit servir dans sa chambre, d'où elle ne sortit que le lendemain pour prendre la route de Mézières.

Cette double insulte, en même temps qu'elle satisfaisait le ressentiment du roi et de sa mère, avait pour objet de porter Henri à quelque démarche inconsidérée. La cour et Françoise de Brézé elle-même l'auraient vu avec plaisir réunir sa bannière à celle des protestans, armés pour la liberté de conscience, et fournir par là un prétexte de le dépouiller de sa principauté. La duchesse douairière aspirait à lui substituer son frère Charles de La Marck, dont les opinions religieuses n'avaient pas varié, et sur qui elle avait reporté toute son affection. Mais Henri ne se méprit point sur le sort dont il était menacé, et ne chan-

gea rien à son système de neutralité. Il renferma en lui-même son mécontentement, et se consola de l'inimitié dont on ne lui épargnait pas les preuves, en ouvrant les portes de Sedan, comme il faisait auparavant, aux Français fugitifs, et en donnant des bases solides à la félicité de ses sujets.

Cette conduite prudente, avec une cour fanatique et sanguinaire, désarma ou parut désarmer ses ennemis : du moins il dut le croire le jour fatal de la Saint-Barthélemy. Il avait été attiré à la cour, ainsi que les autres seigneurs protestans, par le mariage du roi de Navarre avec Marguerite de Valois. Sa femme l'y avait accompagné. La surveille du massacre, le roi, sous divers prétextes, l'engagea à sortir de la capitale. Quoiqu'il ne comprît pas où tendait cet avis, au sein des fêtes brillantes qui avaient lieu, il y déféra sans délai sur les instances de Françoise de Bourbon qui, soit qu'elle pressentît ce qui se tramait, soit qu'elle en eût la certitude par quelques propos des confidens de cet affreux secret, ne put goûter de repos qu'après avoir fran-

chi, avec ce qu'elle avait de plus cher, les barrières de Paris.

A peine les deux époux étaient-ils arrivés à Sedan, qu'ils apprirent ce qui s'était passé à Paris. Ils n'attendirent pas long-temps des détails sur cette épouvantable boucherie. Les routes qui de l'intérieur de la France aboutissaient à cette ville, de même que toutes celles qui menaient à la frontière, se couvrirent de familles fuyant, non plus des édits vexatoires et un avenir menaçant, mais l'assassinat ouvertement commandé par le prince. Qu'on n'appréhende pas ici d'inutiles détails sur cette catastrophe; il serait trop affligeant de penser qu'il existe un seul cœur qui n'en frémisse!

Au bout de peu de mois, l'aspect de Sedan changea. D'immenses fortunes y étaient entrées avec ceux qui vinrent s'y dérober à la mort. La nécessité de loger ces malheureux fugitifs donna naissance à de nouveaux quartiers. Le faubourg du Rivage, au-delà de la porte Verte, fut agrandi, celui de la Cassine achevé, et celui du Dijonval commencé. Les jardins dans l'intérieur de la ville firent place

à des édifices : partout où il y eut moyen d'élever des bâtimens, il en fut construit. Sedan ne servit pas de retraite à l'opulence seulement. Tous les genres d'industrie y firent de précieuses acquisitions. Les arts mécaniques, auxquels Henri avait constamment donné son attention, comme à l'une des sources de prospérité les plus fécondes, s'enrichirent des découvertes de la France. La fabrication des serges, en particulier, que cet excellent prince avait introduite depuis quelques années, dut à cet événement de rapides progrès. Sedan devint aussi le rendez-vous d'une foule d'hommes à qui la supériorité de leur génie et de leurs lumières faisait craindre les persécutions d'un fanatisme ombrageux et cruel. On y voyait accourir d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas et de France, des savans qui cherchaient le repos pour se livrer à leurs paisibles méditations. Henri, sans avoir une vaste instruction, aimait l'étude, et se plaisait dans le commerce des gens de lettres. Il voyait avec satisfaction sa résidence se peupler de cette élite de la société, et ne négligeait rien pour se l'attacher. Ceux à qui la nature

libérale avait accordé une abondante mesure de facultés intellectuelles, mais à qui elle avait refusé l'aisance qui en facilite la culture, trouvaient en lui, non-seulement un admirateur éclairé de leurs talens, mais un patron magnifique qui les délivrait des gênes de leur situation par des largesses sans faste et de délicates subventions; il les admettait à sa table, leur faisait des pensions, et leur confiait même certains emplois dans lesquels ces illustres et malheureux protégés ne pouvaient exciter l'envie. Ses salons étaient souvent convertis en écoles de théologie, de jurisprudence et de philosophie, où les esprits les plus transcendans du siècle discutaient sur les matières les plus intéressantes pour l'humanité, et les plus dignes d'occuper la pensée.

Pour fixer dans Sedan cet éclat qui commençait à l'illustrer, et pour profiter de ce retour vers l'ordre et les lumières qui se faisait déjà sentir dans les États voisins, et répandait une chaleur vivifiante dans toutes les conditions, Henri, de concert avec ces illustres proscrits, traça un plan d'instruction

publique, et posa les premiers fondemens de cette académie qui, cinquante ans après, était l'une des plus célèbres de l'Europe. L'enseignement de la théologie fut complété. Il étendit l'étude des langues mortes, qui jusqu'alors n'avait compris que celle du grec et du latin, en créant une chaire d'hébreu en faveur de Trémellius qui venait de quitter l'université de Heidelberg, où son profond savoir l'avait fait appeler.

Du Plessis-Mornay, l'honneur de la réformation et de son siècle, était aussi venu à Sedan chercher des consolations à la douleur profonde que lui avait causée la Saint-Barthélemy. Celui qui devait être un jour le conseiller et l'ami d'un grand roi, avait voué l'affection la plus tendre au souverain de Sedan. Payé d'un généreux retour de confiance et d'amitié, il était admis à toutes les délibérations qui avaient pour objet le bien-être et la gloire de l'État, et y apportait l'inestimable tribut d'une raison supérieure et d'un esprit plein de clarté.

Mademoiselle de La Borde, veuve du maréchal-de-camp Jean de Pas, seigneur de Feu-

quères, âgée de dix-neuf ans, après beaucoup de fatigues, était arrivée à Sedan déguisée en paysanne et conduisant une charrette. Elle y amenait sa fille unique, dont elle se proposait de faire elle-même l'éducation. Du Plessis-Mornay eut occasion de la voir, et de l'aider de ses conseils dans les études où elle voulait se perfectionner, pour remplir la tâche qu'elle s'était imposée. L'admiration qu'il conçut pour ses vertus, sa beauté et les grâces de son esprit, lui fit former le vœu de la choisir pour la compagne de sa vie. Quoiqu'elle n'eût point une fortune considérable, Mornay avait l'âme trop élevée pour s'arrêter à cette considération, et il répondit même à des amis trop zélés qui lui en faisaient la remarque : « Lorsqu'il s'agira de cela, c'est à mademoi-« selle de La Borde elle-même que je m'en rap-« porterai. »

L'hommage d'un homme d'un si haut mérite n'était pas de nature à être rejeté; mais, avant de lui permettre des assiduités, mademoiselle de La Borde exigea qu'il instruisît de son dessein sa mère et ses autres parens. Le mariage fut bientôt décidé. Divers incidens,

toutefois, en différèrent la conclusion pendant trois ans, dans l'intervalle desquels la jeune fiancée eut la satisfaction de payer de ses propres deniers la rançon de son époux, fait prisonnier par le vicomte de Tavannes, dans le voisinage de Marigny-sur-Orbais. Ce mariage fut enfin célébré à Sedan, en présence de M. de Liry, qui dans cette circonstance servit de père à du Plessis-Mornay.

CHAPITRE IV.

Henri-Robert va au siége de la Rochelle. — Son retour. — Sa maladie. — Sa mort. — Coup d'œil sur sa vie.

HENRI-ROBERT ne tarda pas à être appelé par Charles IX, qui l'avait sauvé du massacre de la Saint-Barthélemy, et qui lui demandait de prendre un commandement dans l'armée que le duc d'Anjou conduisait au siége de la Rochelle, où les protestans s'étaient enfermés. Cette cruelle alternative, qui le plaçait entre la perte de son honneur et celle de sa principauté, était l'œuvre de Catherine de Médicis. S'il refusait de marcher, il se mettait en état de rebellion contre la cour, et se voyait assimilé aux ennemis dont elle poursuivait la ruine; s'il acceptait, il n'était plus aux yeux des réformés qu'un transfuge qui trahissait son parti et les intérêts sacrés de sa religion. Cette femme artificieuse ne doutait pas que le soin de sa gloire ne l'emportât, dans l'es- 1573.

prit de Henri, sur toute autre considération, et qu'il ne fournît bientôt un prétexte de le déposséder. Elle ne s'était pas trompée: Henri était décidé à ne pas quitter Sedan et à courir les chances d'un refus; mais du Plessis-Mornay lui représenta, qu'ayant pris vis-à-vis du roi l'engagement de le servir, et que n'étant pas lié avec les protestans par les mêmes promesses, il devait subir les conséquences de son engagement, quelque rigoureuses qu'elles lui parussent; que l'infamie n'était jamais le prix de la fidélité; qu'il était possible qu'on ne l'eût appelé dans les rangs de l'armée royale, où d'autres protestans figuraient déjà par un enchaînement de circonstances semblables à celles où il se trouvait, que pour rassurer les assiégés sur les dispositions où l'on était à leur égard, et rendre ainsi leur défense moins opiniâtre; que probablement on ne lui confierait pas d'opérations décisives, et qu'ainsi il ne mériterait jamais les reproches qu'il redoutait; qu'enfin il rendrait un beaucoup plus grand service aux protestans, en leur conservant dans le nord un point d'appui, dans la ville et la

principauté de Sedan, qu'il ne pouvait leur nuire en prenant part à l'expédition dirigée contre eux.

Ces raisons déterminèrent Henri-Robert, qui partit pour se rendre à l'armée. A peine était-il arrivé au camp, que le duc d'Anjou reçut la nouvelle de son élection au trône de Pologne, et leva le siége de la Rochelle. On se peint difficilement la joie que ressentit le prince de Sedan d'un événement qui, sans exposer ses États, le délivrait d'une nécessité dont il se fût racheté à un haut prix. Sans avoir manqué à ses obligations envers le roi, ses vœux en faveur du parti qu'il allait combattre étaient satisfaits. Il était irréprochable aux yeux de la cour, et ne méritait pas le blâme de ses co-religionnaires.

Ce bonheur ne fut pas de longue durée : Catherine de Médicis y avait pourvu. Cette femme, dont le nom rappelle tous les genres de corruption, ne prenait pas facilement son parti d'échouer dans un projet de vengeance. Elle n'avait pu perdre le duc de Bouillon, ni chez les protestans, ni dans l'esprit du roi ; il allait sortir de l'épreuve où elle l'avait mis,

plus fort qu'auparavant : Sedan deviendrait un refuge plus assuré pour les victimes qui lui avaient échappé, et à qui elle voulait ôter toute retraite ; et le seul moyen de se délivrer de ces importunes pensées, était de faire périr Henri-Robert, celui qu'elle détestait, et de faire passer ses États sous les lois du favori de Françoise de Brézé : c'est là ce qu'elle entreprit.

Henri-Robert se disposait à s'éloigner d'un théâtre sur lequel, malgré les raisonnemens de du Plessis-Mornay, il ne figurait qu'à contre-cœur. Enfin il part, après avoir assisté à un festin qui lui avait été offert comme un gage d'affection. Ses sujets, dont il est l'idole, apprennent qu'il est en route. Ils veulent que le jour de sa rentrée à Sedan soit une fête pour toute la principauté. De magnifiques apprêts sont faits pour le recevoir : toute la milice de la ville et des campagnes est réunie sous les armes ; la population entière se porte au devant de lui ; des illuminations générales sont préparées ; des guirlandes de fleurs sont suspendues au travers des rues et aux façades des maisons : rarement vit-on un prince plus aimé

et plus impatiemment désiré par son peuple.

Tout à coup un bruit sinistre suspend l'ivresse publique. Les coureurs qui précèdent Henri ont annoncé que, forcé de mettre moins de célérité dans sa marche par suite d'une maladie dont il s'est vu atteint, il n'arrivera point au jour fixé. Une profonde consternation s'empare des esprits : chacun veut savoir les détails de cet événement ; chacun forme ses conjectures selon qu'il connaît plus ou moins la perfidie de la cour de Charles IX, celle de la reine-mère, et les vertus du prince de Sedan. Mais lorsqu'il fut arrivé et que l'on eut appris que ses jours étaient en péril, toutes les opinions se réunirent pour voir dans ce malheur un nouvel attentat de Catherine de Médicis. Les raisons ne manquaient pas : l'on disait que jamais le duc de Bouillon ne s'était mieux porté qu'au moment où il avait quitté l'armée ; que sa maladie l'avait saisi presque subitement, avec la dernière violence, et peu après le repas qui lui avait été donné ; que le siége principal en était dans les entrailles, et que lui-même enfin était convaincu et disait hautement qu'on l'avait empoisonné par ordre

de cette princesse. Cependant les secours qui lui furent administrés apportèrent d'abord quelque soulagement à son mal, ou du moins en retardèrent les progrès. On eut un moment l'espoir qu'il échapperait. Il éprouva même un mieux sensible qui lui permit quelque application aux affaires. C'est dans cette convalescence, qui causa tant de joie à Sedan, qu'il régla avec le duc de Nivernais, comte de Rethel, seigneur par indivis de Saint-Menges, les affaires de cette souveraineté. Ils convinrent d'y établir une cour souveraine, dont les arrêts se rendraient en leurs noms; de donner de concert les emplois, et d'avoir un sceau qui porterait pour devise : *concordia ducum.*

1574. Mais au mois d'octobre 1574, le retour de quelques douleurs ayant fait croire à Henri qu'il était menacé d'une rechute, il eut l'imprudence d'accepter les soins d'un empirique nouvellement arrivé à Sedan, et qui se vantait de le guérir en peu de temps, au moyen d'un remède dont il possédait seul le secret. Cet homme lui fit prendre une préparation d'antimoine qui, au bout de quelques heures, produisit chez le malade un tel désordre, que

l'on jugea qu'il ne lui restait que peu de jours à vivre. C'est dans ces circonstances seulement que la duchesse douairière se décida à venir voir son fils; encore n'était-ce pas l'unique motif qui la détermina à sortir de son château de Raucourt. On remarqua, dans son séjour à Sedan, qu'elle avait de fréquens et secrets entretiens avec le sieur Des Avelles, gouverneur du château. Ces conférences donnèrent l'éveil à du Plessis-Mornay. Des Avelles était zélé catholique, et Françoise de Brézé étant fort mal disposée pour sa bru et ses petits-fils, il n'était pas impossible qu'ils ne préméditassent quelque surprise contre le régime actuel et l'indépendance de l'État. Il s'attacha donc à pénétrer l'objet de ces conciliabules, et acquit la certitude que ses suppositions étaient fondées. Le but des conspirateurs, si le duc mourait, était de livrer au roi la ville et le château de Sedan, pour qu'il en disposât selon sa volonté. Mornay crut devoir confier cette découverte à son ami particulier, le sieur de Verdavayne, médecin ordinaire de Henri-Robert, homme d'une vaste capacité et du plus pur patriotisme. Ils concertèrent ensem-

ble les moyens de parer le coup. Quoique Françoise de Bourbon fût alors en couches, et que sa position exigeât des ménagemens, l'imminence du danger était telle, qu'ils se décidèrent à lui déclarer et la fin prochaine de son mari, et les desseins de Françoise de Brézé et du gouverneur. Cette femme, forte et pleine d'une courageuse sollicitude pour ses enfans, à qui elle voulait conserver intègre l'héritage paternel, surmonta ce que ces communications avaient de fâcheux dans son état. Malgré l'excès de son affliction, elle écrivit au duc, retenu comme elle dans son appartement, ce qui se tramait, le conjurant de prévenir, par une prompte et énergique résolution, la spoliation dont leurs enfans étaient menacés. Le duc désira d'en conférer verbalement avec elle, et on la transporta auprès de lui. Ils convinrent de retirer de suite à des Avelles le gouvernement du château et de le remettre au sieur de La Laube, dont la fidélité n'était point suspecte. Des Avelles fut mandé en présence de Mornay, La Laube, d'Arson, La Marcillière, des officiers et des gardes du château; on le déclara déchu de sa charge, et il lui fut

enjoint de sortir du territoire dans vingt-quatre heures.

Le duc ne survécut que deux jours à cet acte d'une prudente sévérité. Les accidens devinrent plus fréquens et plus graves, et enfin il expira le 2 décembre 1574. Ses restes furent déposés dans l'église de Saint-Laurent.

Cependant le conseil, dès qu'il avait vu l'effet du spécifique, s'était assuré de la personne de celui qui l'avait administré, et qu'il soupçonnait fortement d'avoir abrégé les jours du prince. Traduit au bailliage comme prévenu d'attentat à la vie de Henri-Robert, cet aventurier fut unanimement reconnu coupable et condamné à être pendu. L'on acquit, dans l'instruction de son procès, la preuve qu'il était un émissaire aux gages de Catherine de Médicis, et qu'il n'était venu à Sedan que dans le but d'accélérer la mort de l'illustre victime qu'il venait de frapper.

L'on a pu se former une idée du caractère de Henri-Robert, en observant sa conduite dans les situations diverses où il s'est trouvé. La pensée qui le domine, est la prospérité et le bonheur de son peuple. Tout ce qui s'écarte

de ce grand objet, mérite à peine son attention. Son amour de la justice brille d'un vif éclat dans des ordonnances qui annoncent un esprit en avant de son siècle[1].

Sa prudence n'est pas moins digne d'éloges : il ne prend ni résolutions précipitées ni dé-

[1] Il statua que nul bourgeois ou sujet ne pourrait être arrêté sans information préalable. L'accusateur et l'accusé étaient emprisonnés pendant vingt-quatre heures, et si dans cet intervalle le premier ne faisait informer préparatoirement, les deux détenus étaient relâchés, et l'accusateur supportait les dépens et des dommages et intérêts. — Il abolit la confiscation des biens des condamnés, même dans les causes de lèse-majesté divine et humaine, lorsque les coupables avaient des enfans. — Toute donation au profit des tuteurs, curateurs, gardiens, baillistres (preneurs à bail) ou autres administrateurs, soit directement, soit par personnes interposées, fut annulée. — Les biens donnés en commerce illicite servirent à doter de pauvres filles désignées par les échevins. — Le duel était interdit sous des peines très-sévères. — Celui qui assaillait un pâtre était puni comme s'il eût assailli quelqu'un dans sa maison, et le pâtre était cru sur serment. — Toute cession ou transport de dette à personne privilégiée, ou plus puissante, était réputé nul, etc.

cisions tardives. Il a l'art de placer ses actes dans les circonstances où ils ont le moins d'obstacles à surmonter, et le plus d'effet à produire. La promptitude de son coup d'œil était extrême; et ce qui en relevait le mérite, c'est que cette faculté de découvrir un résultat encore voilé par une série d'événemens, ne nuisit jamais à la maturité de ses démarches. Il savait tenir compte des intermédiaires, en calculait l'influence, et ne se jetait point vers son but avec cette impétueuse témérité qui compromet le succès des meilleures entreprises, et laisse peser sur plus d'une renommée justement célèbre, quelque reproche, comme pour consoler l'envieuse médiocrité. La France et l'empire étaient à beaucoup d'égards les arbitres de son sort; il les ménagea avec une adresse qui n'ôte rien à sa loyauté, et il fonda à la faveur de la paix des établissemens destinés à faire la gloire et la fortune de Sedan. C'est lui qui le premier introduisit à Givonne ces fabriques de faux qui rendirent ce village l'un des plus riches de la principauté. Le ruisseau qui le traverse, et dont le cours est si borné, n'avait

pas d'usines sur ses bords avant le règne de Henri-Robert, et il est à présent l'un des plus utiles à l'industrie qu'il y ait dans l'Europe. La garde bourgeoise organisée, une police vigilante créée, quatorze cents arpens de bois répartis entre les communes, voilà encore pour ce prince quelques titres à la gratitude des Sedanois. « Tout petit souverain qu'il « était, dit Auguste de Thou, il avait de quoi « se comparer aux plus grands princes de son « temps. Il prescrivait à son épouse, avec une « sagesse et une présence d'esprit admirables, « avant de mourir, des règles de conduite pour « se ménager avec le roi et l'empereur, pour « s'attacher les princes voisins et gouverner « équitablement ses sujets. » « Brave et vail- « lant seigneur, et sage, et bien avisé, dit « Brantôme, fort homme de bien et d'hon- « neur, et de foy et de parole. »

Françoise de Bourbon lui avait donné trois fils et une fille : Guillaume-Robert, l'aîné, était venu au monde en 1562. Ses frères étaient Jean, comte de La Marck, et Henri, mort en bas âge. Charlotte, sa fille, n'avait pas un mois quand il mourut.

CHAPITRE V.

GUILLAUME-ROBERT. — FRANÇOISE DE BOURBON, RÉGENTE.

Conseil de régence. — Perturbateurs réprimés. — Françoise de Bourbon fait rentrer son fils aîné en faveur à la cour. — Fortifications et constructions. — La peste désole les environs de Sedan.

Après les funérailles de Henri-Robert, le conseil souverain s'assembla dans le but de pourvoir à la régence pendant la minorité de Guillaume-Robert. Le mérite et les talens que l'on avait reconnus dans Françoise de Bourbon, la firent unanimement choisir pour gouvernante de l'État. Son mari avait désigné dans son testament, pour tuteur de ses enfans, le prince de Clèves et l'électeur palatin, vers lesquels du Plessis-Mornay fut député pour recevoir leur acceptation.

Dès que Françoise de Bourbon fut investie de l'autorité, elle se créa un conseil particu-

lier d'administration, composé des hommes les plus recommandables dans la magistrature, et qui avaient joui au plus haut degré de la confiance de son époux. L'on voit par les titres de ceux qui en furent nommés membres, qu'elle y avait admis plusieurs réfugiés naturalisés : Claude Bévéreau de La Marcilière et Jean Quiévremont, sieur de Landreville, qui en faisaient partie, sont qualifiés, le premier, conseiller du roi en son grand conseil, et le second, conseiller au parlement de Rouen.

Les petits États ne sont pas mieux à l'abri que les grands des inconvéniens d'une minorité. Le conseil de Françoise venait d'être installé, lorsqu'il fut obligé de sévir contre la licence de quelques perturbateurs qui se permettaient d'intimider les magistrats par des menaces, et se portaient même contre eux à de criminelles violences. L'édit répressif de ces désordres les impute à des plaideurs mécontens de la perte de leurs procès. Ce motif avait bien pu indisposer quelques personnes ; mais est-il vraisemblable que des condamnés se soient trouvés assez nombreux et assez forts pour braver la justice, et que les

lois ordinaires aient été insuffisantes pour réprimer leurs excès? Il est bien plus croyable que le gouvernement présenta l'ordonnance dont il s'agit sous cet aspect, pour ne pas être contraint de poursuivre d'autres mécontens, contre lesquels il n'eût pas été prudent d'user de rigueur. Il ne faut pas se dissimuler que, si la fermeté, la sagesse et la popularité de Henri-Robert avaient maintenu la tranquillité, il existait néanmoins dans la principauté une opposition considérable restée attachée au catholicisme, et qui aurait volontiers prêté la main à un retour vers l'ancien ordre de choses. La moitié environ des habitans de la ville et près des deux tiers de ceux des campagnes n'avaient pas embrassé le nouveau culte. Cette partie de la population, blessée de la faveur accordée à une religion qu'elle réprouvait, aigrie peut-être par des correspondances qui entretenaient ses craintes pour l'avenir, dut chercher dans un changement de prince, et l'avénement d'une femme au pouvoir, une occasion de recouvrer ce qu'elle regrettait. Au reste, ces actes de rebellion ne tinrent pas longtemps contre les mesures vigoureuses de Fran-

çoise, et si l'on avait compté sur une administration faible en lui voyant prendre les rênes de l'État, son début dut être d'un mauvais augure pour les malintentionnés.

1576. L'inutilité de leurs premières tentatives ne les fit pas renoncer à l'espoir d'exciter des troubles. Après avoir échoué dans la ville, ils tournèrent leurs manœuvres contre la campagne, où ils pouvaient plus aisément se dérober à la surveillance. C'était un droit d'une origine ancienne, que les paysans élussent leurs majeurs (ou maires), échevins et greffiers; en un mot, leurs hauts et bas officiers de justice. Le pouvoir de ces magistrats était fort limité, puisqu'il ne leur était permis de prendre aucune décision qui intéressât la communauté, sans sa participation; leur emploi se bornait à mettre à exécution la volonté commune; les ordres même des souverains n'étaient exécutoires, comme chez les anciens Germains, qu'autant qu'ils avaient été discutés et consentis par la tribu réunie. Les malveillans donc, après avoir infructueusement tenté de mettre la confusion dans la ville, et de frapper ainsi le gouvernement

au cœur, se retranchèrent sur les assemblées des communes, et ce nouveau plan d'attaque leur réussit. Les villages de Douzy, Franche-val, Villers-Cernay, Pouru-Saint-Remy, Bazeille et Givonne, convoqués à plusieurs reprises pour délibérer sur des objets qui les intéressaient, ne purent, par l'effet des intrigues, parvenir à s'entendre : « Les majeurs « n'étaient plus écoutés, est-il dit dans la « pièce relative à ces troubles ; des nouveaux « venus et des jeunes gens veulent supplan- « ter les anciens, tellement qu'il n'y a plus « moyen de rien décider ni résoudre. » En un mot, l'anarchie pénétra, par ces menées secrètes, dans ces assemblées populaires, qui jusqu'alors s'étaient pacifiquement tenues.

Pour mettre un terme à ces désordres, Françoise défendit, sous des peines sévères, toute réunion des communes, sinon pour les élections [1]. Le tocsin, qui jusqu'alors avait servi à convoquer les paysans, ne dut plus

[1] Ces élections se faisaient le jour de la Pentecôte, à huit heures du matin, devant la maison du majeur qui sortait de charge.

être sonné sans ordres supérieurs; et pour éviter que les affaires ne souffrissent de la suppression des assemblées générales, il fut ordonné qu'aux élections annuelles on nommerait aussi huit jurés, représentant la population locale, et dont les arrêtés seraient réputés l'expression du vœu de tous.

Cette substitution des conseils municipaux aux assemblées générales, quoique commandée par le besoin présent, ne fut pas reçue dans toutes les communes avec une égale reconnaissance. Comme elle attaquait de vieilles prérogatives, elle donna lieu à des réclamations assez vives; mais Françoise de Bourbon n'était point d'un caractère à se laisser subjuguer par la crainte : incapable de céder à des conseils pusillanimes, quand elle n'avait obéi qu'à la seule inspiration du bien public, elle ne tint aucun compte des rumeurs qui se firent entendre, et menaça de peines sévères quiconque s'opposerait à l'exécution de l'ordonnance qu'elle venait de rendre : « Choisissez bien vos majeurs, vos échevins « et vos jurés, répondait-elle; ayez des con- « seils communaux composés d'hommes inté-

« gres et soigneux de leur honneur, et vous « n'aurez pas à vous plaindre de la mesure « que j'ai ordonnée : s'il vous en coûte de « perdre d'anciens privilèges, il ne m'est pas « moins pénible de vous en demander le sa- « crifice; mais plaignons-nous, vous et moi, « des imprudens qui ont voulu introduire le « désordre dans vos paisibles assemblées : ce « sont eux qui vous ravissent une partie « de vos libertés. » Ce langage affectueux et ferme en même temps fit taire les plaintes; et le calme promptement rétabli, en attestant qu'on avait découvert et coupé la racine du mal, valut à Françoise, de la part des gens de bien des deux cultes, un redoublement de confiance et d'amour.

Du reste, ces discussions n'occupaient pas tellement la princesse que son activité ne pût se porter ailleurs. Le bonheur du peuple et l'avenir de ses enfans la rendaient infatigable, et elle travaillait avec un égal succès à assurer l'un et l'autre. Soit que Henri III se fût rendu facile dans l'espoir de ramener Guillaume-Robert au catholicisme, soit que

les qualités de ce jeune seigneur lui fissent pardonner sa prétendue erreur, soit enfin que Françoise eût habilement profité de la faveur momentanée dont jouirent les protestans après la pacification de 1575, elle sollicita et obtint pour ce fils la survivance des charges que Charles IX avait retirées et rendues ensuite à Henri-Robert son père. Il fut nommé colonel des Cent-Suisses, et reçut du roi le brevet de capitaine de cinquante hommes d'armes de sa garde. Cette faveur du monarque fut bientôt suivie d'une autre non moins précieuse : il confirma tous les priviléges anciennement octroyés aux seigneurs de Sedan, et la charte publiée à cette occasion se distinguait de toutes les précédentes, en ce que le titre de *terres souveraines* y était expressément inséré.

L'ordre régnait à l'intérieur, et le dehors n'était point encore menaçant. Françoise se hâta de reprendre la suite des projets de son mari pour compléter le système de défense de la ville et en continuer l'agrandissement. Toute la partie basse, où sont maintenant les

rues de Bourbon [1], des Laboureurs, et du Four, n'offrait qu'une plaine humide et marécageuse, couverte de joncs, et nuisible à la salubrité de l'air; c'est là que s'épanchaient les eaux de la Meuse dans ses débordemens: ce terrain fut saigné, le sol élevé, et les rues que l'on vient de nommer furent tracées sur cet emplacement. Les modiques revenus de l'État n'auraient jamais suffi à ces immenses travaux; mais le patriotisme des Sedanois y
suppléa. C'était l'époque de la naissance de 1576.
la ligue : le besoin de sécurité parle quelquefois aussi haut que le danger présent. La régente fit un appel au dévouement de ses sujets, et tous entendirent la voix de leur souveraine. Ceux qui ne pouvaient prêter le secours de leurs bras, manifestaient leur zèle par des dons en argent. Les villages trop éloignés pour envoyer des travailleurs s'imposaient volontairement; des curés donnèrent l'exemple : tant Françoise avait su rallier les esprits, et les intéresser à la conservation

[1] Ainsi appelée du nom de Françoise de Bourbon qui l'a créée.

commune. Une admirable rivalité régnait sur tous les points de la principauté; la ville présentait l'aspect d'un vaste chantier, où nul ne reste oisif : dès que les ingénieurs avaient tracé quelque ouvrage, des centaines d'ouvriers de toutes les classes se présentaient pour l'exécuter. Une si rare intelligence et un esprit public si bien dirigé opérèrent des merveilles. En peu de temps la ville se trouva en état de résister à quiconque voudrait attenter à son indépendance. Ceux qui savent avec quelle rigueur les protestans étaient traités en France au temps dont nous parlons, ne pourront refuser le tribut de leurs éloges à la tolérance éclairée dont Françoise de Bourbon ne se départit pas un seul instant. Il n'y aurait rien eu de surprenant, à la vue des vexations qu'ils enduraient, quand elle aurait eu pour eux quelque prédilection; nous l'absoudrions encore aujourd'hui d'une espèce de représailles qui était tout-à-fait dans les mœurs de son temps. Mais, dès qu'elle rencontrait chez ses sujets les vertus civiles, l'attachement à la patrie et l'obéissance aux lois, toute distinction de culte disparaissait à ses

yeux : le catholique et le protestant avaient une part égale à sa protection et à son amour, et jamais elle ne commit le moindre abus d'autorité pour cause de dissidence en matière de religion.

Animée de ces sentimens, elle renouvela, en les rendant plus sévères, les réglemens de police rendus par son mari contre ceux qui troubleraient les exercices de l'un ou de l'autre culte. Elle interdit la circulation des voitures, les cris et les chants qui auraient pu distraire les fidèles de leur dévotion. Elle enrichit le collége des Douze-Apôtres, afin de le rendre utile à un plus grand nombre d'élèves, et elle voulut que l'enseignement fût ordonné de manière que la jeunesse des deux communions pût y participer, sans qu'il fût porté la plus faible atteinte à la liberté de conscience [1].

[1] Les considérans de l'édit du 8 novembre 1576, par lequel Françoise de Bourbon augmentait les revenus du collége, étaient ainsi conçus : « Pour ce « que l'institution de la jeunesse en la connoissance « des langues et bonnes lettres, doit être en singu- « lière recommandation en toutes principautés et

Françoise de Bourbon exerçait ainsi le pouvoir suprême et distribuait la justice, lorsque sa sollicitude pour son peuple fut de nouveau
1578. mise à l'épreuve. Au mois de mai 1578, une armée espagnole, au service de la ligue, avait été dirigée des Pays-Bas vers la Champagne, et occupait Mézières et ses environs. Outre le fléau de la guerre, cette troupe en portait un plus redoutable encore; la peste faisait chaque jour d'affreux ravages dans ses rangs. Dans l'espace de quelques heures toutes les terres de la souveraineté sont menacées d'être envahies. La plupart des soldats, aussitôt qu'ils sont

« républiques bien policées, comme étant un beau « sentier de piété et de vertu, et le vrai miroir de « l'État et gouvernement à venir, et que pour cette « cause nous eussions, depuis peu de temps en ça, « ordonné et établi en cette ville de Sedan un col- « lége auquel tous nos sujets indifféremment, tant « de l'une que de l'autre religion, peuvent envoyer « leurs enfans pour y être instruits aux arts et scien- « ces libérales, par hommes doctes et vertueux que « nous y aurons retirés, pour ainsi soulager nos su- « jets et les relever des frais qu'il leur convient de « porter, en envoyant leurs enfans aux études hors

atteints, espérant trouver leur salut en s'éloignant du foyer de la contagion, se dispersent dans les campagnes et répandent chez ces malheureux habitans le venin mortel dont ils sont infectés. Déjà plusieurs communes, autour de Mézières et sur le passage de cette armée, sont la proie du fléau : Saint-Menges même compte déjà plusieurs victimes. La téméraire conduite de certains paysans donne les plus vives alarmes. Les rafraîchissemens qu'ils ont l'imprudence de porter dans les lieux où le mal exerce sa fureur leur sont payés au poids

« des terres et en pays lointains, et au contraire attirer par ce, en notre ville, nombre d'enfans de « beaucoup de bons lieux pour y être enseignés aux « bonnes lettres; ce qui ne nous pourra tourner, et « à notre ville, qu'en odeur de bonne renommée, « comme à tout notre peuple en quelque honnête « gain et profit en la distribution de leurs denrées « et marchandises, et accommodation de leurs mai- « sons : toutefois, comme ledit collége ne pourroit « longuement subsister s'il n'étoit aidé de quelque « subvention pour y entretenir et toujours attirer des « hommes de bien et savans personnages, savoir « faisons, etc. »

de l'or, et une criminelle cupidité leur fait compromettre leurs jours, ceux de leurs familles, et de populations entières. Ils rapportent au sein des leurs le germe meurtrier qui bientôt se communiquera de proche en proche et couvrira de deuil tout le pays. Pour empêcher que cette irruption ne se propage, Françoise de Bourbon défend toute communication avec le camp espagnol et avec les villages où existe la maladie, fait partout allumer des feux de plantes aromatiques, de genièvre, de genêts, et par ces prudentes mesures garantit ses sujets du plus lamentable désastre.

Deux ans après le même fléau reparut, apporté encore par les Espagnols, mais si opiniâtre et si actif, que, malgré les précautions sanitaires qui furent prises, l'on ne put entièrement en arrêter les ravages. Les villages sur les rives de la Givonne furent surtout envahis. A Daigny, la mortalité fut telle, que les habitans se virent réduits au quart de leur nombre. La proximité des eaux leur fut un piége. Ces infortunés ne connurent pas, dès le principe, de quelle calamité ils étaient frap-

pés. Dévorés par les ardeurs de la fièvre, ils se traînaient sur les bords du ruisseau, où une fraîcheur perfide redoublait leurs transports, et leur causait d'affreuses convulsions, bientôt suivies de la mort. On arrêta ces actes de démence, mais trop tard, et lorsqu'il n'y avait plus moyen d'écarter la contagion : toutes les maisons avaient déjà des pertes à craindre ou des victimes à pleurer. Les garennes et les bois voisins étaient le tombeau d'une foule de fugitifs qui venaient y chercher une retraite, et qui périssaient de misère et de faim, quand ils ne succombaient pas à la maladie.

Quelque attachement que portât à cette portion de ses sujets Françoise de Bourbon, elle devait pourvoir aussi au salut de ceux parmi lesquels le fléau n'avait pas encore pénétré. L'abord de Daigny fut interdit; et, pour maintenir l'exécution de cet ordre, on posta des gardes à toutes les avenues du village. Il fut défendu d'y entrer ou d'en sortir. Mais, en resserrant la contagion dans d'étroites limites, elle n'abandonnait pas à leur détresse les misérables qui en étaient atteints. Elle désigna,

sur la hauteur entre la ville et Daigny, une station où l'on déposait des vivres et des médicamens [1] que l'on enlevait plusieurs fois le jour. Des médecins, commissionnés par elle, recevaient en cet endroit un compte verbal de l'état de la maladie, et envoyaient à Sedan les bulletins qu'ils en dressaient. Elle choisit aussi dans les faubourgs de Sedan des hommes expérimentés qui furent chargés d'aller soigner les pestiférés; et, en récompense de ce périlleux service, elle les déclara exempts, pour leur vie, de tailles et de toute espèce de charge publique.

[1] Parmi les préservatifs que Françoise de Bourbon prescrivait à ses sujets, il en est un qui consistait à pétrir, avec des blancs d'œufs, une certaine dose d'arsenic blanc ou rouge dont on faisait une espèce de gâteau, et que l'on plaçait, enveloppé d'un linge, vers la région du cœur.

CHAPITRE VI.

GUILLAUME-ROBERT.

Éducation de Guillaume-Robert. — État de la souveraineté. — Hostilités de la ligue sur les terres de Sedan. — Dévouement des Sedanois. — Guillaume entre dans le parti du roi de Navarre. — Les ligueurs voient avec joie cette résolution. — Mesures du souverain de Sedan pour leur résister. — Ses ordonnances pour le maintien de l'harmonie entre les citoyens.

Cependant Guillaume-Robert avait atteint l'âge de majorité. Pendant les onze ans qui s'étaient écoulés depuis la mort de son père, Sedan avait rarement joui de sa présence. D'après le désir de Françoise de Bourbon, qui ne cessa jamais de présider à son éducation, il avait consacré à voyager plusieurs des intervalles où son service ne le retenait pas auprès du roi ou à l'armée. La culture des lettres avait aussi occupé une partie de sa jeunesse : il savait les langues anciennes, et n'était pas étranger à la philosophie. Quoique l'économie 1583.

politique ne fût pas réduite en système régulier de science, il s'était formé sur cette matière, d'après les exemples de son père, des principes qu'il se proposait de mettre en pratique dans ses États, si les circonstances lui en laissaient le loisir. Mais il se distinguait surtout par l'étendue et la solidité de ses connaissances théologiques, vers lesquelles le goût de son siècle et sa position particulière avaient naturellement dirigé ses méditations. Il avait aussi étudié à l'école de du Plessis-Mornay la diplomatie, et fut même désigné, avec ce grand homme, en 1582, pour aller à la diète d'Augsbourg communiquer à l'empereur et aux autres cours d'Allemagne l'élévation du duc d'Anjou à la dignité de duc de Brabant. Des considérations politiques rompirent, il est vrai, cette négociation, et les députés ne partirent point; mais Guillaume-Robert ne fut pas moins jugé digne d'être associé, dans cette mission délicate, à l'un des personnages de son siècle les plus versés dans la science des traités et dans la connaissance des intérêts relatifs des puissances. Ces études, toutefois, ne lui avaient pas fait négliger celle de la

guerre. Dans un temps où l'aversion pour les combats ne garantissait personne de la nécessité de prendre les armes, Guillaume-Robert, issu d'illustres guerriers, en butte à plusieurs maisons rivales, et, de plus, né dans une communion où il n'y avait de sécurité pour aucun de ses membres, avait dû particulièrement s'appliquer à l'art militaire. Aussi donna-t-il, dans diverses rencontres, des preuves de sa bravoure et de son habileté; et le maître sous les auspices duquel il fit ses premières armes, le fidèle et brave La Noue, n'eût pas accordé son estime et son amitié à un homme ordinaire : si Guillaume fut son ami, malgré sa jeunesse, c'est qu'il méritait ce titre par ses belles qualités.

Lorsqu'il reçut, des mains de sa mère, les rênes du gouvernement, l'ordre régnait dans les diverses parties de l'administration. Les rivalités religieuses s'étaient insensiblement assoupies. Les ministres des deux cultes remplissaient leurs fonctions sans scandaliser leurs troupeaux par le spectacle d'une inimitié réciproque. Le catholicisme lui-même avait subi l'influence de la réforme, et s'éloignait

moins de cette simplicité primitive à laquelle les réformateurs s'étaient proposé de le ramener. Les lois, méconnues ou menacées un instant, n'étaient plus sans vigueur. Les revenus de l'État suffisaient aux besoins, et il y avait même, pour les cas imprévus, un fonds considérable en réserve [1]. Des encouragemens donnés à propos avaient amélioré l'agriculture; et les arts mécaniques, principalement la fabrication des armes de toute espèce et des étoffes de laine, avaient fait de grands progrès.

Telle était la situation de la souveraineté de Sedan lorsque Guillaume-Robert fut appelé à remplacer sa mère. Ses ancêtres, ainsi qu'on l'a vu, avaient laissé à ce jeune prince

1 Françoise de Bourbon, pendant sa régence, avait fondé à Sedan un hôtel des monnaies, où l'on frappait des espèces d'or, d'argent et de cuivre. L'on trouve encore quelques pièces de la valeur de 2 francs environ, qui portent, d'un côté, les armes de la maison de La Marck, avec le nom du prince régnant; et de l'autre, une croix terminée par des fleurs de lis, avec ces mots pour devise : « *Non est consilium* « *adversus Dominum*. Nulle sagesse ne résiste à Dieu. »

peu de chose à faire pour le bien-être de son peuple : maintenir leur ouvrage, et peut-être consommer certaines entreprises que la difficulté des temps ou une mort trop prompte les avait empêchés d'achever, voilà où se bornait sa tâche. Aussi ses premiers actes n'eurent-ils pour objet que la continuation des travaux de défense de la ville et la construction de quelques édifices publics. Il fit faire la porte de l'Ile sur l'emplacement où est aujourd'hui la salle de spectacle, et renouvela plusieurs ordonnances de police, avec les amendemens dont on avait reconnu la nécessité. Mais les guerres intestines qui déchiraient la France ne tardèrent pas à l'arracher de sa paisible retraite.

Les conférences de Joinville venaient d'a- 1584.
voir lieu. Les envoyés du cardinal de Bourbon, ceux du roi d'Espagne, Taxis et don Juan-Morrès, et le duc de Guise, y avaient resserré leurs liens et résolu de continuer la guerre. Écarter de la succession au trône tout prince hérétique, et placer la couronne sur la tête du cardinal de Bourbon, si Henri III mourait sans héritier mâle, tel était alors le but

de la ligue. Ses résolutions unanimement adoptées, et les moyens de pourvoir aux frais de la campagne assurés, les hostilités recommencèrent bientôt. Les ducs de Lorraine et de Guise, dont les principales forces étaient réunies en Champagne, s'emparèrent presque sans difficulté de Toul, Châlons, Verdun et Mézières, et commirent les derniers excès dans tout le pays qui avoisinait ces conquêtes. Les terres de Sedan, comme on l'imagine, ne furent pas épargnées. Quand le duc de Lorraine n'en aurait pas convoité certaines places qui étaient à sa convenance, le culte réformé qu'on y professait était un motif plus que suffisant pour exposer cette souveraineté à un traitement rigoureux. Indépendamment de cela, Guillaume-Robert n'avait jamais abandonné la cause du roi, et comme il ne s'agissait de rien moins ici que des intérêts de la royauté, c'était indirectement travailler à son renversement que de ne pas épargner les fidèles soutiens du trône. La contrée fut donc envahie, sans déclaration, par une armée absoute d'avance de ses fureurs, et certaine de plaire à ses chefs en se livrant à la

plus abominable licence. Partout où ces bandes fanatiques se montrèrent, les récoltes furent détruites, les grains et les bestiaux enlevés, les maisons pillées et le peuple maltraité. La plupart des communes furent forcées de payer des contributions en argent, et celles qui ne purent satisfaire à des demandes exorbitantes eurent à souffrir des cruautés inouïes.

Guillaume, trop faible pour opposer une résistance efficace à ces vexations, et s'attendant chaque jour à être assiégé lui-même dans sa résidence, se bornait à prendre les mesures nécessaires pour faire échouer le projet qu'il supposait à l'ennemi. Tous les habitans de la ville en état de porter les armes, et ceux des campagnes qui s'y étaient retirés, furent enrégimentés et reçurent l'ordre de se tenir prêts en cas d'alerte. Nul n'était dispensé du service militaire, si ce n'est pour cause d'infirmité ou de maladie. Les femmes mêmes, sans distinction de rang ni de fortune, étaient requises de travailler cinq heures par jour aux fortifications. A aucune époque Sedan n'avait offert un aspect guerrier plus imposant, ni ses citoyens plus d'ardeur martiale.

Le spectacle de leurs campagnes ruinées et de leurs concitoyens indignement outragés était devant leurs yeux; et ces tristes images, en leur montrant quels ennemis ils avaient en tête, avaient réveillé tous leurs sentimens généreux, exalté leur enthousiasme, et rempli de résolution les moins intrépides.

Les généraux de la ligue furent informés de ces préparatifs, et ils n'osèrent attaquer une ville où il régnait une telle unanimité de sentimens. Ils se retirèrent après avoir réduit à la plus affreuse misère un nombre considérable de familles. Pour la troisième fois, ils laissèrent la contagion dans tous les lieux où ils avaient passé.

Tant de villages et de hameaux dépouillés et ruinés semblaient condamnés à ne se relever jamais de l'état de détresse où ils étaient réduits; mais les réfugiés français à qui Sedan avait ouvert ses portes et donné asile dans la tourmente, se montrèrent reconnaissans dans cette crise; et les Sedanois, dont les remparts avaient garanti les personnes et les biens, subvinrent, avec une touchante et admirable générosité, aux besoins

pressans de leurs concitoyens. Il serait long de rappeler ici tous les traits d'humanité, de dévouement et d'abnégation auxquels donna lieu cette perfide agression des ligueurs. Le vertueux La Nouë et Sillery, l'un et l'autre attachés à Guillaume et à ses sujets, engagèrent volontairement une partie de leur fortune à des achats de grains, qui devaient être distribués dans les cantons où la présence de l'ennemi avait causé le plus de mal. Cinquante-huit personnes nobles, des deux sexes, toutes étrangères, se réunirent à ces deux illustres bienfaiteurs. Elles saisirent d'elles-mêmes cette occasion d'acquitter en partie une dette sacrée, et concoururent puissamment par de libérales offrandes au soulagement d'un peuple qui, par ses vertus hospitalières, avait mérité leur gratitude et leur amour. Tous les bourgeois de la ville et des faubourgs contribuèrent selon leurs moyens à cicatriser les plaies de leurs compatriotes : c'est dans de pareilles conjonctures que le cœur des peuples se montre à nu, et plus d'une fois, depuis cette épreuve, les Sedanois ont fait voir qu'ils n'avaient pas dégénéré de leurs aïeux.

Tant que Henri III était resté l'allié de la ligue et avait pu se persuader que cette faction ne tramait rien contre sa personne, le duc de Bouillon s'était abstenu de prendre aucune part à la guerre. Quoique secrètement uni d'intérêts, comme protestant, avec le roi de Navarre, sa reconnaissance pour le dernier des Valois ne lui permettait pas de s'immiscer en rien dans ce qui pouvait lui déplaire; et il s'était borné à faire des vœux pour une cause juste qu'il regardait comme la sienne, en déplorant l'aveuglement d'un monarque auxiliaire de ses ennemis et forgeant ses propres chaînes. Il ne voulait pas non plus, quand, depuis Evrard III, la bannière blanche et noire avait suivi, presque sans interruption, le drapeau royal de France, rompre ce bail honorable de fidélité, par une défection légitime sans doute, mais qui eût pu l'exposer au blâme de son bienfaiteur. « Un temps viendra, se disait-il à lui-même, « où, s'il m'est accordé de vivre, je pourrai « donner au roi de Navarre, devenu roi de « France, les preuves de dévouement que je « suis contraint de lui refuser aujourd'hui. »

Telles étaient les considérations qui empêchaient Guillaume-Robert d'unir ses forces à celles qui combattaient la ligue. Il s'était contenté, comme on vient de le voir, de se tenir sur la défensive, en cas d'attaque, sans passer pour cela dans les rangs de ceux qui servaient la cause du roi de Navarre et celle de la liberté religieuse. Mais les derniers événemens; les conventions de Joinville, subversives des lois fondamentales de la monarchie; la violation de son territoire; les déprédations commises au sein d'un pays allié de la couronne, en mettant à découvert les projets d'une faction sur les vues de laquelle on ne pouvait plus se méprendre, le déterminèrent à se déclarer ouvertement pour le parti vers lequel il inclinait depuis long-temps, et qui était devenu pour lui le parti de l'honneur. Henri III, il est vrai, se réconcilia peu de mois après avec ses oppresseurs; mais ce raccommodement ne put détacher Guillaume de l'alliance où il venait d'entrer, et à laquelle il avait déjà donné des gages. Que pouvait-il d'ailleurs pour un roi que son irrésolution et sa faiblesse poussaient à une perte inévitable?

La ligue ne lui eût su aucun gré d'abandonner le roi de Navarre : il s'était trop avancé pour qu'elle ne fût pas implacable à son égard, puisqu'elle ne lui avait point fait quartier, dans le temps même où il n'avait encouru ni ses reproches ni sa haine.

1585. Les chefs de la ligue virent avec joie cette persévérance de Guillaume à rester uni au parti protestant. Désormais leurs hostilités contre la souveraineté n'auraient plus pour seul prétexte les sentimens présumés du prince. Ils pouvaient, sans s'exposer à la censure du petit nombre d'hommes de bien qui combattaient avec eux, attaquer un État dont la politique ne leur avait jamais été favorable, malgré son apparente neutralité. Les opinions religieuses qu'on y professait, conformes à celles de leurs adversaires, faisaient de cette principauté un sujet de craintes continuelles pour eux. Il fallait entretenir dans son voisinage une armée d'observation qui divisait leurs forces d'une manière préjudiciable à la réussite de leurs desseins. « Dans les troubles ci-« vils, disaient-ils encore, les neutres sont « sourdement contraires au parti qui triom-

« phe : le prince de Sedan a été habituelle-
« ment dans ces dispositions envers nous.
« Applaudissons à une résolution qui le range
« ostensiblement parmi nos ennemis; qu'il
« soit réduit et dépouillé ; que ses places for-
« tes, Sedan et Jamets, ne favorisent pas l'en-
« trée des secours de l'Allemagne à Henri de
« Navarre ; qu'elles deviennent au contraire
« pour nous des points d'appui, des arsenaux,
« d'où nos légions harcèlent les lansquenets et
« les reîtres, et leur coupent la retraite si la
« fortune couronne nos armes! »

Mais Guillaume ne s'était pas précipité dans une carrière hasardeuse avec une téméraire imprévoyance, et sans se mettre en mesure de parer les coups qui allaient lui être portés. Malgré sa jeunesse, les leçons du passé avaient été recueillies et mises à profit. Ses forteresses étaient en état, des troupes soldées y tenaient garnison, et la milice bourgeoise, les compagnies de la jeunesse surtout, qui en faisaient l'élite, ne le cédaient, ni en discipline ni en bravoure, à qui que ce fût. Depuis long-temps il les avait obligées à un service pénible et endurcies aux travaux les plus fatigans de la

guerre. Pour prévenir le retour de la famine qui s'était fait sentir l'année précédente, il avait formé à Sedan des greniers d'abondance et de dépôt, où tous les agriculteurs eurent ordre d'apporter leurs récoltes, dont ils recevaient le paiement comptant. Cette mesure avait le double avantage d'assurer la subsistance des défenseurs de la patrie, et d'enlever à l'ennemi les moyens d'exister dans le pays sans avoir ses magasins, ce qui entraverait ses opérations et pourrait hâter sa retraite. Désirant aussi ôter du milieu des citoyens tout germe de dissensions ou tout abus capable de les perpétuer, et entretenir l'unité de sentimens qui leur était si nécessaire dans ces graves circonstances, il chercha à diminuer le nombre des procès, qui vident rarement les querelles et nourrissent toujours les inimitiés. Dans ce but il réduisit à quatre, pour toute l'étendue de la souveraineté, le nombre des procureurs ou officiers chargés d'agir en justice pour les plaideurs. Ensuite il fonda, sous le nom de *chambre de l'édit*, une commission d'arbitres dont les attributions consistaient à prendre connaissance des

contestations entre particuliers, sur toutes les matières d'une importance secondaire. Les décisions de la chambre, consenties ou non, avaient *force et vertu*. Cette commission, qui s'assemblait tous les jours, était composée des gouverneurs et présidens des terres souveraines, assistés du bailli, du capitaine de la ville, du plus ancien échevin, du procureur, et d'un ou plusieurs bourgeois désignés par les parties. Il était défendu aux avocats d'y paraître. Les maires et échevins des bourgs et villages furent investis, dans leur ressort, de fonctions analogues : c'étaient nos justices de paix, avec cette différence que ces charges n'étaient point salariées. Tous les trois mois la chambre de l'édit devait se transporter dans les communes rurales, pour s'assurer si les intentions du législateur avaient été remplies, et faire les rectifications qui pourraient être nécessaires.

CHAPITRE VII.

Premières opérations de Guillaume-Robert. — Surprise de Rocroy. — Courses de la garnison de Jamets. — Avantages des ligueurs. — Le duc de Guise dans les environs de Sedan. — Prise de Douzy. — Escarmouche à Daigny. — Guise sollicite une trève de quinze jours. — Les hostilités recommencent. — Exploit de la garnison de Jamets. — Conspiration découverte et punie. — Guillaume va en Allemagne solliciter des secours pour le roi de Navarre.

Ce fut seulement après ces sages dispositions et quelques autres relatives à la discipline militaire, que Guillaume commença d'agir dans l'intérêt de ses nouveaux alliés. Il fit occuper, sur la rive gauche de la Meuse, les villages de Torcy, de Glaire et de Wadelincourt, qui pouvaient faciliter aux ligueurs les approches
1586. de la ville. La forteresse de Rocroy, qui était
12 novembre. au pouvoir du duc de Guise, fut enlevée par un coup de main aussi heureux que hardi. Un gentilhomme sort de Sedan à la tête d'un fort détachement, fait route à travers les bois,

et s'approche de cette ville sans être découvert. Il se présente, au milieu de la nuit, à la garde qui en défend l'entrée, la surprend et la taille en pièces, sans lui donner le temps de répandre l'alarme. L'occupation de ce poste le rendait maître de la place. Cependant, au tumulte qui se fait entendre, le gouverneur, suivi de quelques troupes, se dirige sur le point où l'ennemi s'est établi. Les ténèbres et l'ignorance du nombre des assaillans font échouer cette tentative; il tombe, avec ceux qui l'ont accompagné, sous les coups des Sedanois, qui restent en possession de Rocroy. Mais, quelques mois après, le duc de Guise ayant fait mine d'en former le siége en règle, cette ville se rendit à des conditions si déshonorantes, que les officiers chargés de la défendre furent fortement soupçonnés de trahison.

D'un autre côté, la garnison de Jamets fait de continuelles incursions sur les terres du diocèse de Verdun, où la ligue est toute-puissante. Cette contrée expie une partie des maux qui pèsent sur les environs de Sedan. Souvent heureuse, cette petite troupe n'était cepen-

dant pas à l'épreuve des revers. Elle venait de s'emparer d'un château-fort, à peu de distance de Jamets, et y avait laissé quelques hommes en garnison. Henri de Lenoncourt, lieutenant de la ligue, s'avance secrètement vers la place avec de l'artillerie, ouvre une large brèche, monte à l'assaut, s'en empare et fait pendre le faible détachement qui s'y trouve.

Le duc de Guise, après la reprise de Rocroy, s'était rapproché de Sedan, dont il continuait de désoler les campagnes. Le centre de ses opérations était Raucourt : c'est de là qu'il envoyait journellement incendier et ravager les villages, faisant éclater par d'inutiles barbaries sa haine implacable pour Guil-
1587. laume. Dans le but de serrer la ville de plus près, il traversa la Meuse pendant la nuit du 19 avril, et vint faire une brusque attaque sur Douzy. Guillaume avait prévu que le premier effort de l'ennemi serait dirigé sur ce point, et y avait placé un petit corps de troupes réglées, pour lui en disputer l'entrée, conjointement avec les compagnies de milice du lieu. Les ligueurs ne s'étaient pas atten-

dus à rencontrer d'obstacles, et peu s'en fallut que cette confiance ne fît avorter leur projet. Ils remontaient sans précaution la rive gauche de la Chière, qui, ainsi qu'on l'a observé, baigne au sud-est le mur d'enceinte de Douzy, lorsque arrivés à la hauteur du village, ils se virent tout à coup accablés sous un feu nourri de mousqueterie qui partait de la rive opposée. Forcés de se retirer à l'écart, dans le Sartage[1], ils furent poursuivis par quelques

[1] Le *Sartage* est une prairie d'environ deux lieues de circuit, qui, du nord au sud, s'étend depuis Douzy jusqu'à la Meuse, et de l'est à l'ouest, depuis le village de Mery jusqu'au confluent des deux rivières. Cette prairie, qui produit les plus abondans et les meilleurs fourrages du pays, fait en entier partie du territoire de Douzy. L'on a prétendu que cette plaine avait été anciennement couverte de forêts, à cause de l'analogie de son nom actuel avec le mot *essarter*, qui sert à désigner l'opération par laquelle on arrache les bois et les racines d'une surface que l'on veut rendre à la culture. Mais, outre que la dépression du sol, souvent baigné par la Meuse, rend invraisemblable la conjecture que des forêts y aient jamais prospéré, ni même que l'on ait songé à l'ensemencer, il ne paraît pas douteux que le mot *sartage* ne

cavaliers, qui profitèrent habilement de ce premier instant de désordre pour mettre beaucoup de monde hors de combat. Cependant, le duc de Guise, ayant été joint par de nouveaux renforts, rallia ses soldats, se mit à leur tête, et les conduisit droit au pont de la Chière, où une lutte sanglante s'engagea. Les Sedanois, inférieurs en nombre, et craignant d'être coupés si l'ennemi passait la rivière au-dessus ou au-dessous de Douzy, se retirèrent sans confu-

dérive de *sart*, nom que l'on donne aux plantes et aux débris que les eaux déposent sur leurs bords. Cette étymologie est d'autant plus probable, que la plaine dont il s'agit se couvre, dans les hautes eaux, d'une multitude de corps flottans amenés de la Meuse supérieure, et qui, une fois hors du lit de la rivière, n'y rentrent plus à cause d'un léger talus élevé sur ses bords. Il existait dans certaines contrées, le long des rives des fleuves et sur les côtes maritimes, un droit analogue au droit d'aubaine, et qui s'appelait *droit de sart*, *de sartage*, ou *de varech*, en vertu duquel les seigneurs riverains s'appropriaient les débris et les marchandises de toute espèce que les eaux jetaient sur leurs héritages. Le *droit de sartage* aurait bien pu être, à une époque reculée, un droit communal ou seigneurial de Douzy.

sion sur Sedan, emmenant avec eux les milices qui avaient si glorieusement combattu, et quelques prisonniers qu'ils avaient faits. Les Lorrains avaient laissé quatre cents morts sur le champ de bataille. Intimidés d'une telle perte, ils ne songèrent pas même à harceler dans leur retraite ceux qui la leur avaient fait éprouver. Douzy, abandonné par tout ce qui avait pris part à la défense, devint le théâtre des plus révoltantes horreurs. Le fer et le feu servirent à l'envi la fureur d'une soldatesque sans frein, accoutumée au brigandage, altérée de vengeance, et qui pensait mériter le ciel en détruisant les propriétés, et en frappant le père, les enfans ou l'épouse d'un vainqueur.

Guise, maître de ce poste, y établit son quartier-général. Les sacrifices par lesquels il avait obtenu cet insignifiant succès ne refroidirent pas son ardeur. On ne le vit ni moins confiant ni plus attentif à peser ses démarches ; il n'en parut que plus bouillant à poursuivre son dessein de s'emparer de la ville. Chaque jour enfantait quelque nouvelle entreprise, quelque course plus audacieuse. Ses patrouilles s'avançaient jusque sous le canon

de la place, et bravaient par d'insolens propos les sentinelles qui faisaient la garde sur les remparts. La Mécourt, Bazeille, Francheval, La Moncelle et Balan étaient à toute heure visités par des bandes de fourrageurs, et impitoyablement rançonnés.

Cependant le vigilant Guillaume ne perdait aucun de ses mouvemens. Il épiait l'occasion de le surprendre et de tirer vengeance des maux qu'enduraient ses sujets. Il apprend que le duc de Guise s'apprête à conduire en personne une reconnaissance sur les châteaux de Givonne et de Daigny, et qu'il doit pénétrer dans le vallon par le hameau de Rubécourt et les bois. Guillaume monte à cheval; il est accompagné du brave François d'Angennes et de quelques autres gentilshommes: deux cornettes de chevau-légers les suivent. Cette petite troupe, qu'anime la présence du jeune prince et le spectacle des ravages de l'ennemi, dérobe sa marche à la faveur des hauteurs qui couronnent le Fond-de-Givonne, gagne Daigny sans être aperçue, rencontre les ligueurs, les charge avec impétuosité, les met en déroute, et Guise lui-même n'échappe

au massacre qu'avec mille peines, laissant pour trophée, entre les mains des Sedanois, son manteau par où un cavalier l'avait saisi et qui allait lui coûter la vie [1].

Le manque de vivres commençait à se faire sentir dans l'armée de Lorraine. Guise, que cette situation oblige à une retraite au moins momentanée, n'en avouera pas le motif. Il ne voudra pas mériter le reproche d'imprévoyance, dans une entreprise qu'il s'était vanté de consommer en quelques jours. Il engage donc Catherine de Médicis à ménager entre lui et Guillaume une trève, en faisant entendre à cette princesse qu'il n'est pas impossible de ramener le duc de Bouillon à servir contre le roi de Navarre et contre les protestans d'Allemagne, dont Jacques de Ségur était allé réclamer l'appui. Trompée par cet appât, Catherine négocie en effet une sus-

[1] C'est apparemment cette brillante escarmouche qui a fait donner le nom de *bois chevalier* au bois dans le voisinage duquel elle eut lieu, soit pour consacrer le souvenir de la valeur chevaleresque des combattans, soit pour rappeler la qualité de ceux qui commandaient.

pension d'armes de quinze jours. Les dispositions où elle trouva le prince de Sedan lorsqu'elle voulut aborder avec lui la question de son accession à la ligue, ne lui permirent pas de douter qu'elle n'eût été jouée, ou que Guise lui-même n'eût donné dans quelque piége. Mais celui-ci avait rempli son but sans compromettre sa gloire, sans ajouter à celle de son ennemi. Il était rentré dans son gouvernement de Champagne; il y avait fait de nouvelles levées et de grands approvisionnemens, de manière qu'à l'expiration de la trève il vint recommencer les hostilités plus vivement que jamais.

Si Guise avait profité de l'armistice, Guillaume, qui en avait prévu l'issue avant même d'en savoir le prétexte, n'était pas resté oisif. La garnison de Jamets, épuisée par de fréquentes sorties et par un service intérieur des plus fatigans, demandait à être renforcée. Il fit, en conséquence, marcher vers cette ville, de nuit et par des chemins détournés, un corps de cavalerie qui y pénétra à l'insu des Lorrains qui la bloquaient. Ceux-ci, dès qu'ils apprirent la rupture des négociations,

s'empressèrent d'offrir la bataille aux assiégés. Le défi fut accepté. Les deux armées se rangèrent dans une plaine à quelque distance des murs. La cavalerie sedanoise n'entra pas en ligne; elle fut retenue dans la ville, prête à charger au premier signal. Les Lorrains, qui avaient la supériorité du nombre, attaquèrent avec fureur; mais la résistance ne fut pas moins vive. Nul parti ne cédait le terrain, lorsque les ligueurs, chargés impétueusement par des forces qu'ils ne savaient pas être dans Jamets, se rompirent et lâchèrent pied. Dès-lors le combat ne fut plus qu'un affreux massacre. Les vainqueurs rentrèrent dans la place avec une partie du bagage de l'ennemi et nombre de prisonniers de marque, parmi lesquels se trouvaient les capitaines Gargas et La Guionnière.

Après cet avantage, le gouverneur de Jamets, Robert de Thin, baron de Schélandre, sortit avec de l'artillerie, et alla reprendre et brûler tous les forts que le cardinal de Vaudemont avait élevés aux environs. Il fut cependant obligé d'interrompre cette expédition par la découverte d'un complot de quatre capi-

taines à la tête desquels était Perceval, homme entreprenant, que le duc de Guise avait séduit lors de la capitulation de Rocroy. Ce Perceval avait promis au duc de lui livrer Jamets; et l'absence du gouverneur lui ayant paru favorable à son projet, il travaillait à se créer des complices, lorsque Schélandre fut informé de ce qu'il tramait. Il revint précipitamment sur ses pas, fit arrêter les principaux conspirateurs, les traduisit devant une commission militaire, et l'enquête les ayant convaincus d'intelligence avec l'ennemi, ils eurent la tête tranchée en présence de la garnison.

Après cet acte de justice, il reprit le cours de ses opérations, dans lequel figure le siége de Brieul, que les ligueurs avaient fortifié. Ayant sommé la garnison de lui rendre quelques prisonniers qui s'y trouvaient renfermés, elle s'y engagea à condition qu'il lèverait le siége; mais à peine se fut-il retiré, que les Lorrains, avertis qu'il leur venait du secours, refusèrent de tenir leur parole. Schélandre, plus irrité que surpris de ce manque de foi, voulait en tirer une éclatante vengeance, et se préparait à prendre Brieul de vive force;

mais il devenait dangereux pour lui de tenir plus long-temps la campagne. La défaite des ligueurs devant Jamets leur avait fait diriger sur ce point toutes les forces dont ils pouvaient disposer : de toutes les directions il y arrivait des détachemens ; le pays était inondé de leurs gens ; il rentra donc dans ses quartiers, après avoir battu plusieurs partis isolés qui voulaient lui fermer la retraite.

Cependant Guillaume, plein de sécurité sur ses places de Sedan et de Jamets, défendues par des capitaines et des soldats éprouvés, se rendait en Allemagne, pour remplir auprès des princes et des États protestans la mission dont le roi de Navarre l'avait chargé. Il allait joindre ses efforts à ceux que Jacques de Ségur faisait depuis long-temps pour déterminer ces cours à soutenir par les armes les réformés français, et à venger l'aîné des Bourbons de l'exclusion au trône, dont la ligue prétendait le frapper. On ne peut apprécier le degré d'influence qu'il aurait eu dans cette négociation ; elle touchait à sa fin quand il alla pour y prendre part. L'injurieuse réception faite par Henri III aux députés des

puissances qui, avant de se mettre en campagne, voulaient faire encore une démarche pacifique en faveur des réformés et de l'héritier légitime de la couronne, en avait hâté le terme. Mais si l'on ne peut juger de ses talens là où il ne lui fut pas donné d'agir, du moins peut-on conjecturer, d'après ce qu'il était en état de faire, le choix que Henri IV fit de sa personne. Certes, du Plessis-Mornay et La Nouë n'eussent pas désigné Guillaume, alors âgé de vingt-cinq ans, à celui dont ils étaient eux-mêmes les conseillers et les amis, s'ils ne lui avaient connu l'habileté nécessaire pour conduire d'aussi délicates négociations. Ces deux grands hommes, qui avaient étudié Guillaume, avaient apparemment reconnu en lui des dons qu'ils s'étaient plu à développer. La confiance du roi de Navarre dans cette circonstance prouve que l'élève s'était montré digne de ses nobles précepteurs.

Avant de suivre le destin rigoureux de Guillaume, revenons à Sedan, d'où ce jeune prince est sorti pour n'y plus rentrer.

CHAPITRE VIII.

État des esprits à Sedan sous le rapport religieux. — Mort de Françoise de Bourbon. — Guillaume, lieutenant-général du roi de Navarre, près de l'armée étrangère. — Envahissement de la Lorraine. — Opérations ultérieures de cette armée. — Ses revers. — Sa dissolution. — Mort de Jean de La Marck. — Guillaume meurt à Genève. — Réflexions sur ce jeune prince.

La population protestante de la ville s'était accrue depuis l'année précédente des habitans de la campagne de la même communion, qui n'étaient pas en état de porter les armes. Les hameaux et les villages, ouverts aux courses d'un ennemi fanatique, avaient dû être abandonnés par ceux sur qui tombaient de préférence ses vexations. Quant aux hommes propres à la guerre, ils occupaient divers postes que la nature ou l'art avait rendus susceptibles de défense, ou bien ils étaient renfermés dans Jamets ou Sedan. Cette affluence nécessita de la part du conseil la désignation

d'un second édifice pour la célébration du culte réformé, et il fit choix de celui de la Halle. Pendant plusieurs mois les choses subsistèrent ainsi; mais ce local étant devenu nécessaire pour établir des dépôts de grains, l'église de Saint-Laurent fut momentanément consacrée à la célébration de l'un et de l'autre culte. Aucun symptôme de discorde ne se manifesta à cette occasion; ce qui est remarquable dans un temps où, du zèle religieux à l'exaspération, le passage était presque insensible. Mais le catholicisme, ainsi qu'on l'a déjà observé, s'était fort mitigé à Sedan; il s'était empreint du caractère de tolérance particulier à la réformation, et il n'est pas possible d'expliquer autrement sa docile adhésion à un tel partage. Les circonstances ne lui avaient jamais été plus favorables pour être écouté : réveiller sa susceptibilité, c'était compromettre l'État. Pour beaucoup de gens, l'objet principal des armemens de la ligue était le triomphe de l'église romaine. Ses troupes étaient aux portes de la ville; qu'un signal leur vînt du dedans, et elles y pénétraient; mais cette partie des citoyens ne crut point ses parvis profanés

tant qu'ils servaient aux adorateurs du même Dieu.

Cet accord de sentimens entre les fidèles des deux cultes parut encore avec éclat dans l'unanimité des regrets qu'ils donnèrent à Françoise de Bourbon, morte à la même époque. Cette femme, d'une piété éclairée, douce et sincère, dont les loisirs consistaient à visiter les malheureux et à leur faire du bien, qui consacrait ce qu'elle pouvait économiser sur ses revenus à des œuvres de charité, fut pleurée par tous les sujets de son fils, de même qu'elle avait répandu sur tous, sans distinction de croyance, ses consolations et ses secours. Elle fit différens legs au collége, aux hôpitaux de Sedan et de Jamets, et aux églises de Raucourt, de Francheval et de Givonne. Elle laissa les sommes nécessaires pour la fondation d'une chaire de philosophie au collége. Elle exhortait ses fils Guillaume et Jean à ne se départir jamais de la religion dans laquelle ils avaient été élevés, et ordonnait que sa fille Charlotte fût mariée à une personne qui en fît aussi profession. Elle recommandait encore qu'aucune

pompe ne distinguât ses funérailles, se bornant au seul vœu que ses restes fussent déposés dans l'église de Saint-Laurent, à côté de ceux de Henri-Robert, son époux : ses dernières volontés furent suivies. En songeant aux chagrins qu'elle était à la veille d'éprouver, on ne lui souhaite point une plus longue carrière. Les peines de l'âme ne se mêlèrent pas du moins, dans son agonie, aux souffrances physiques. Ses deux fils vivaient honorés et glorieux, et elle avait tout lieu de croire que leur sœur trouverait en eux des protecteurs affectionnés et puissans, tandis qu'une vie plus longue de quelques mois lui eût montré les premiers morts misérablement loin de leur terre natale, et Charlotte sans appui, en butte aux coups de la ligue, chargée du gouvernement, et près de succomber sous cet accablant fardeau : la mort lui épargna cette affreuse adversité.

Guillaume, ayant trouvé les négociations avec les souverains allemands presque conclues et leurs troupes prêtes à marcher, était rentré en France où il avait levé, de concert avec son frère, un corps de deux mille

hommes de pied et de quatre cents chevaux. Il se dirigeait, avec ce renfort, vers les plaines de l'Alsace, où était le rendez-vous des alliés, lorsqu'il fut nommé par le roi de Navarre, son lieutenant-général près de l'armée confédérée. Ses instructions portaient qu'il se conformerait aux dispositions de Fabien, baron d'Hona, que Jean Casimir, prince palatin, avait mis à sa place pour conduire l'expédition. Il arriva bientôt au lieu de la réunion. De vieux guerriers couverts d'honorables cicatrices formaient son cortége. En garde contre la présomptueuse assurance de la jeunesse, dont ses premiers guides lui avaient appris à se défier, il s'était entouré de l'expérience et des lumières de capitaines justement estimés. Jean de Chaumont de Guitry, Guillaume Stuart de Vézines, François d'Angennes, Philippe de La Fin de Bauvais La Nocle, les sieurs de Beaujeu, de La Lobbe, de Chevrolles, le baron de Digoine, tels sont les hommes que le jeune prince veut posséder auprès de sa personne. Si cette noble élite ne lui est pas indispensable pour prendre conseil, du moins imprimera-t-elle à ses résolutions

et à ses actes un cachet de maturité que son âge ne peut leur donner.

Cette armée de plus de trente mille combattans, Français, Allemands et Suisses, sous les ordres d'un chef sans renommée ni talens, composée d'élémens dépourvus d'affinité entre eux, suivie d'une légion de goujats que l'appât du pillage avait attachés à ses traces, qui comptait des gens vendus aux Guises, même parmi ceux qui étaient le plus avant dans la confiance du baron prussien, cette armée se mit en mouvement pour pénétrer en Lorraine. Ceux qui avaient l'expérience de la guerre, et qui observèrent la marche que prenait cette expédition, prévirent aisément qu'elle serait plus fatale qu'utile à la cause qu'elle devait soutenir, ou, tout au moins, qu'elle ne lui serait d'aucun secours. Contre l'avis des capitaines français, de se rapprocher du roi de Navarre dès l'ouverture de la campagne, le baron d'Hona s'obstina à rester un mois entier dans le duché de Lorraine. Il était permis sûrement de rançonner un pays qui appartenait à l'un des principaux ligueurs, mais en deux ou trois jours ce but pouvait être atteint : il suf-

fisait de le traverser. L'éloignement du péril, le désœuvrement, le pillage et le meurtre, relâchèrent tellement les liens de la discipline, que cette masse d'hommes devint incapable de rien entreprendre. Un succès remporté en commun eût lié ces parties hétérogènes, n'en eût fait qu'un seul corps : au contraire les préjugés réciproques d'un peuple à l'autre s'étaient accrus et fortifiés, au point que la haine contre la ligue le cédait presque à celle qu'ils se portaient entre eux. Toujours prêts à se mutiner au plus léger obstacle, à la moindre opposition, bravant les ordres de généraux dont la mésintelligence n'était plus un mystère, que pouvait-on attendre d'eux? A la première rencontre de l'ennemi, un revers était certain. Aussi ceux qui s'étaient le plus élevés contre le séjour dans le duché de Lorraine, lorsqu'ils virent le moral de l'armée perdu, demandèrent-ils qu'on n'allât pas plus loin. Ils pensaient que, puisqu'on avait commis une faute, il fallait recueillir le seul résultat avantageux qu'elle pût produire. S'établir dans la Lorraine, c'était en consommer la ruine, et déterminer peut-être le duc à

agir en faveur de la paix. Le duc de Bouillon, de son côté, jugeant bien que, sitôt que l'armée aurait quitté le voisinage de sa principauté, les Lorrains iraient de nouveau la couvrir de ruines et prendre leur revanche, proposait que l'on marchât vers les Ardennes, où l'on serait d'ailleurs à portée de recevoir des renforts de l'Allemagne. Mais aucun de ces avis ne plut au généralissime; un esprit de vertige semblait présider à toutes ses décisions, et il donna l'ordre du départ pour se rapprocher de la Loire.

1587. 10 octobre. Le roi de Navarre venait de vaincre à Coutras. Cet événement était une belle occasion pour réveiller l'émulation de l'armée étrangère, et rendre l'unité à ses conseils et à ses opérations. Il n'en fut rien. Ce vaste corps était voué à une inévitable dissolution. L'honneur pouvait-il quelque chose sur ceux que n'avait pas garantis le sentiment de leur conservation? Ils se firent battre par les ducs de Guise et de Mayenne, d'abord à Vimori près de Gien, et ensuite à Auneau en Beauce. Les Suisses traitèrent isolément avec Henri III, avant même d'avoir combattu, et les Alle-

mands, découragés, mirent bas les armes et capitulèrent pour retourner chez eux.

Cependant les chefs de l'expédition s'étaient dispersés. Quelques-uns avaient succombé aux fatigues, au chagrin, ou sous le fer de l'ennemi. Jean, comte de La Marck, était de ce nombre. Il conduisait l'avant-garde des reîtres. Les ducs de Guise et de Nemours, à la tête de leurs Albanais, ayant voulu lui disputer un poste où il avait dessein de s'établir, furent renversés et poursuivis jusqu'au pont de Saint-Vincent, où l'armée du duc de Lorraine, rangée en bataille, les sauva d'une destruction totale. C'est à peu de jours de là que ce brave capitaine, livré depuis plusieurs mois à des travaux excessifs, fut atteint d'une maladie qui l'enleva promptement. Toute chance de réussir n'était pas perdue quand il mourut : le trépas lui fut moins cruel. Le duc de Bouillon, inconsolable de la double perte d'une mère et d'un frère chéris, et du funeste dénouement d'une entreprise à laquelle il avait attaché tant d'espérances, s'était dirigé vers la Bresse, et était arrivé le 20 décembre à Genève, suivi de trois de ses compagnons

d'infortune. Les magistrats l'envoyèrent complimenter par quatre députés de leur corps; mais peu de jours après, atteint d'une maladie inflammatoire, il mourut le 1er janvier 1588, âgé de vingt-six ans.

Les historiens et les mémoires qui font mention de Guillaume s'accordent tous à le représenter comme un prince doué de rares qualités, et appelé, par ses talens, à parcourir la plus brillante carrière. Privé de son père lorsqu'il n'avait encore que douze ans, cet événement abrégea le temps de sa jeunesse : l'âge de la frivolité se passa pour lui dans des études sérieuses et de graves méditations. Les entretiens de Mornay se retraçaient souvent à sa mémoire. Il se rappelait les maximes de ce grand homme sur les fins de la vie, et s'efforçait de rendre la sienne exemplaire et utile. L'art militaire était sa passion dominante; aussi fut-il promptement distingué parmi les capitaines de son siècle. Il était prudent et brave; calculant froidement le péril, mais ne reculant jamais quand il était de son devoir de l'affronter. Sa frugalité, et son aversion pour toute espèce de débauche, étaient citées; mais

l'austérité de ses mœurs n'ôtait rien à l'amabilité de son commerce. On ne l'entendit jamais relever avec indiscrétion ou amertume des actions qu'il ne se serait pas permises. La sûreté de son caractère, la solidité de ses principes, sa modestie, sa franchise et sa loyauté, firent qu'il n'eut d'ennemis que sur le champ de bataille. Il ne fit usage de la régularité de ses traits, de son air noble, de sa beauté et des grâces qui lui étaient naturelles, que pour montrer la vertu dans l'une de ses plus sublimes harmonies. Pourquoi ne vécut-il pas assez pour former une union digne de lui, et perpétuer une race dans laquelle les sentimens généreux semblent un héritage inaliénable ?

Guillaume ne s'était pas fait illusion sur les suites de la maladie qui l'emporta; aussi avait-il mandé sept seigneurs du conseil de Genève, en présence desquels il dicta ses dernières dispositions. Cet acte fut remis par son secrétaire, le lendemain de sa mort, entre les mains des quatre syndics, ou premiers magistrats de la république. Peu de jours après, Antoine de Loynes, sieur de Fromentières, et Gervais Le Roux, qu'il avait établis conseillers de Char-

lotte sa sœur, prièrent le conseil d'ouvrir le testament et de leur en expédier une copie vidimée, pour être présentée à la duchesse ; ce qui leur fut accordé. Le corps du duc de Bouillon fut embaumé, et déposé dans une chapelle fermée du temple de Saint-Germain, en attendant qu'il pût être transporté à Sedan et enseveli auprès de ses ancêtres. Genève a conservé ce dépôt.

CHAPITRE IX.

CHARLOTTE DE LA MARCK.

Dispositions du testament de Guillaume. — Jamets est assiégé. — Particularités de ce siége. — Trève de huit jours. — Charlotte demandée en mariage. — Reddition de Jamets.

Par son testament Guillaume instituait Charlotte de La Marck, sa sœur, sa légataire universelle, à condition qu'elle ne ferait aucune innovation dans la souveraineté, sous le rapport de la religion. Dans le cas où elle mourrait sans enfans, il lui substituait François de Bourbon, duc de Montpensier, son oncle, et le prince de Dombes son fils, sous la même condition, de maintenir parmi ses sujets le libre exercice du culte réformé; et, si les uns ou les autres ne se conformaient pas à cette clause, il substituait de nouveau à sa sœur le roi de Navarre et ses descendans, et à ceux-ci Henri de Bourbon, prince de Condé, les priant en même temps de donner à sa sœur un mari

1588.

d'un rang égal au sien, et de même croyance. Ensuite il recommandait instamment sa sœur à François de La Nouë, son ami, à qui il laissait la lieutenance-générale des terres, avec une pension honorable. Il l'engageait à demeurer à Sedan avec sa sœur, et lui donnait le gouvernement particulier de cette place. Jamets fut laissé sous les ordres du baron de Schélandre, qui s'était toujours montré fidèle à la maison de Bouillon. Quant aux domaines qu'il possédait en France, si Charlotte mourait sans postérité, ils retournaient au duc de Montpensier, et après lui au prince de Dombes, sans aucune réserve. Il avait aussi nommé un conseil particulier pour les affaires domestiques de Charlotte.

Dès que le duc de Lorraine apprit la mort de Guillaume, espérant s'emparer plus facilement de ses places, et en même temps pour se venger des maux que l'armée des confédérés avait fait peser sur son duché, il envoya contre Jamets toutes ses troupes et celles que le prince de Parme avait mises à sa disposition. Elles étaient commandées par le baron d'Aussonville, auquel il avait adjoint Jean de Le-

noncourt, bailli de Saint-Michel. Cette armée était forte de cinq à six milles hommes, infanterie et cavalerie, Français, Allemands, Espagnols, Italiens et Albanais.

Le baron de Schélandre, secondé par son frère et par le célèbre ingénieur Jean Érard, se hâta de faire exécuter divers travaux pour fortifier le poste qui lui était confié. Ce n'est pas qu'il se flattât d'en faire une place formidable; sa situation et sa vaste enceinte s'y opposaient. Pour la défendre contre des assaillans résolus de l'assiéger en règle et pourvus des moyens nécessaires, il lui aurait fallu trois fois autant de monde qu'il n'en pouvait réunir; encore le succès eût-il été douteux. Mais il espérait dissimuler ou affaiblir par quelques ouvrages les vices irréparables de la place, et suppléer à la faiblesse numérique de la garnison par son activité, sa vigilance, le dévouement de la population et les piéges qu'il tendrait à l'ennemi. Il lui eût même été facile, avant d'être cerné, de recevoir des secours de Sedan; mais la crainte d'affamer la place, mal approvisionnée, l'avait empêché d'en demander. Ce fut donc avec moins d'un

millier d'hommes, et protégé par quelques terrasses et quelques fossés ajoutés aux vieux remparts, qu'il se prépara à braver l'effort qui allait être dirigé contre lui.

Vers la fin de janvier, il fit une sortie pour débusquer l'ennemi d'un moulin à vent d'où il incommodait fort les assiégés; mais cette tentative fut infructueuse : il se vit repoussé et contraint de rentrer dans Jamets, avec perte de quelques-uns des siens. L'artillerie du château, pointée sur le même but, n'eut pas un meilleur résultat. Quelques hommes, cependant, conduits par le capitaine Balay, lui avaient été envoyés de Sedan. Les sorties devinrent plus fréquentes sans être plus décisives : le moulin restait au pouvoir de l'ennemi, et tant qu'il garderait cette position la ville aurait beaucoup à souffrir; un stratagème heureux l'en délogea. Le 6 mars, à la pointe du jour, un soldat habillé en paysan sortit de la ville, portant une hotte pleine de fruits, au fond de laquelle était un sac rempli de poudre. Un rouet d'arquebuse bandé [1]

[1] Petite roue d'acier appliquée sur la platine de

devait se détendre et enflammer la poudre lorsqu'on voudrait tirer le sac. Les Lorrains, ayant aperçu le prétendu paysan, allèrent à lui et l'emmenèrent au moulin, d'où on le laissa partir en retenant ses provisions. Mais à peine eurent-ils mis la main sur le sac que le ressort se lâcha, fit sauter les planchers de la tour, et mit en pièces tous ceux qui y étaient renfermés. Ce qui rendit l'explosion plus meurtrière, c'est que le feu se communiqua aux fournimens des soldats, qui étaient pleins de munitions. Les troupes qui avaient leurs quartiers dans les environs, étant accourues pour s'informer de ce qui avait occasioné cette sourde détonation, prirent bientôt la fuite, saisies de terreur à la vue d'un désastre dont elles ne purent comprendre la cause.

A peu de jours de là, Schélandre ayant remarqué que l'ennemi allumait toutes les nuits du feu dans une maison abandonnée, dont il faisait apparemment un corps-de-garde, fit déposer près de cette maison une forte pièce

l'arquebuse, et montée avec une clef. En se débandant sur une pierre de mine, elle fait du feu.

de bois, pensant bien que les Lorrains en feraient usage pour alimenter leur feu. Dans le but de leur ôter toute défiance, le tronçon était brûlé aux deux extrémités. A la chute du jour, étant venus comme à l'ordinaire occuper ce poste, ils ne tardèrent pas à transporter sur leur brasier le billot dont Schélandre avait fait une machine infernale en le creusant et en le remplissant de grenades et de poudre. Le feu eut bientôt consumé les légères parois qui avaient trompé l'œil de la garde ; et comme ils étaient réunis, livrés au sommeil, ou se reposant de leur salut sur la vigilance des sentinelles, ils furent tous foudroyés par la plus terrible explosion.

Malgré ces artifices, et d'autres encore qu'il serait superflu de rapporter, les assiégeans ne se rebutaient pas. Renforcés par les troupes fraîches que leur envoyait le duc de Lorraine, ils renouvelaient sans cesse leurs entreprises, soit à force ouverte, soit en cherchant à séduire les officiers et les soldats de la garnison. Schélandre venait de se couvrir de gloire dans une sortie. Il avait mis en déroute et taillé en pièces un corps de mille sept cents lansquenets

récemment arrivés, lorsqu'il découvrit une menée du baron d'Aussonville pour suborner quelques-uns de ses officiers. Celui qui s'était prêté à cette intrigue en donna lui-même avis au gouverneur, qui ne crut pas devoir perdre cette occasion de mettre à contribution la caisse de l'ennemi, et de lui faire éprouver un échec.

Six mille écus d'or comptant et quatorze mille en billets à terme étaient le prix de la trahison. Schélandre ne se dissimulait pas qu'il devait avoir peu de prétentions sur la dernière de ces deux sommes, qui probablement ne serait jamais payée; mais dans les circonstances présentes, la première n'était pas une capture à dédaigner, d'autant plus que l'argent n'était point le seul avantage que lui présentât le cas qui s'offrait. L'officier qui conduisait l'affaire ne discontinua donc pas ses mystérieuses correspondances avec d'Aussonville, s'abouchant même de temps en temps avec lui, et l'assurant qu'aussitôt qu'il aurait entre les mains la récompense du service qu'il promettait de rendre à la ligue, Jamets lui serait livré. Cette condition ayant été remplie

le 28 juillet, on fixa le lendemain pour la surprise. Le mot du guet fut confié aux Lorrains pour éviter toute alerte, s'il leur arrivait, dans leur marche nocturne, d'être rencontrés par quelque patrouille. Dans l'intention de donner le change à la garnison, les ligueurs s'abstinrent, pendant la journée du 29, de tout acte d'hostilité, comme pour se reposer des fausses attaques qu'ils avaient faites la veille et les jours précédens. On les avait assurés que du côté où ils descendraient dans le fossé on ne placerait que des sentinelles gagnées, et que le poste le plus voisin serait aussi vendu; il n'y avait enfin qu'à se confier et agir. Les premiers pas de l'ennemi ne furent point de nature à le désabuser. Nul mouvement, nul bruit, nulle clarté ne se manifeste parmi les assiégés. Ils veillent, mais dans l'obscurité et le silence : rien ne révèle au Lorrain l'abîme entr'ouvert sous lui; il ne voit que le pillage de Jamets et le massacre de ses valeureux défenseurs. Déjà d'épais bataillons sont groupés sur le point qui va être forcé; chaque instant qui s'écoule grossit cette masse immobile et silencieuse; bientôt le cri :

Ville prise, ville gagnée! Tue, tue! Vive la ligue! va percer les airs, et retentir au milieu du carnage.

Mais un éclair a brillé dans les ténèbres, et une détonation s'est fait entendre! A ce signal, de tous les lieux qui dominent l'ennemi, tombe sur sa tête une grêle de pierres, de plomb, de fer et de projectiles de toute espèce. Des batteries masquées sont mises à découvert et vomissent la destruction dans ses rangs pressés : les femmes et les enfans n'ont rien à envier à la force; ils préparent, à l'abri des murs, des brandons enduits de poix, des torches enflammées et des tisons ardens qui sont aussitôt lancés sur cette troupe éperdue; les blessures et la mort lui arrivent sous toutes les formes, dans toutes les directions, et la main d'où elles partent est invisible.

L'on frémit d'horreur au récit de ces cruelles et sanglantes scènes; mais quelle histoire n'accuse pas les passions de démence et l'homme de férocité? Ici, du moins, la furie du vainqueur est justifiée par ses périls, et la détresse du vaincu par ses noirs desseins. Que

ne rencontre-t-on toujours de pareilles compensations !

La perte des Lorrains fut énorme en tués et blessés, et il devait en être ainsi. Comme pris dans leurs propres filets, réduits à ne pouvoir se défendre et frappés en tous sens par un ennemi inattaquable, ils ne pouvaient que succomber. Heureusement, tous n'étaient pas encore arrivés sur la place qui devait les engloutir quand le signal fut donné par Schélandre ; sa précipitation sauva la vie à beaucoup de victimes. Depuis lors, il se livra encore plusieurs combats avec des succès variés ; mais l'arrivée de La Nouë à Sedan ayant eu lieu, l'on convint d'une trêve de huit jours, afin que Schélandre pût aller conférer avec lui sur la conduite qu'il devait tenir ultérieurement.

Dans cet intervalle, Marguerite, veuve du comte d'Aremberg, et alliée à la maison de La Marck, demanda au conseil particulier de Charlotte la main de cette princesse pour François de Vaudemont, troisième fils du duc de Lorraine. Quoique de Loynes, Gervais le Roux et La Nouë comprissent le danger d'un refus

et le surcroît de maux qu'il attirerait peut-être sur le pays, ils crurent cependant ne pas devoir sacrifier à des convenances politiques les dernières volontés de Françoise de Bourbon et de Guillaume. D'ailleurs, depuis quinze ans, le duc de Lorraine avait fait preuve d'une constante et implacable inimitié contre la maison de La Marck, et il y avait dans cette alliance quelque chose qui répugnait à tous les sentimens. Un riche héritage deviendrait par là le salaire de ceux qui avaient voulu se l'approprier par la violence, et qui, n'ayant pas réussi, l'envahiraient par un contrat. Il est vrai que ces derniers motifs n'étaient pas de nature à être allégués; mais le prince de Vaudemont était exclus par des dispositions testamentaires assez formelles pour qu'il ne fût pas besoin de recourir à d'offensantes récriminations. Le conseil répondit en conséquence que, bien qu'il n'eût rien à objecter contre la naissance, la fortune et les qualités personnelles du prince, il se voyait obligé cependant, par le respect dû à la volonté des mourans, de ne point lui accorder la main de Charlotte; que l'expresse intention de sa mère et de son

frère avait toujours été qu'elle ne fût donnée en mariage qu'à un seigneur de sa communion, et que celui qui se mettait sur les rangs ne remplissant pas cette condition, il était de son devoir de s'opposer à ce qu'il fût agréé; que, quant aux promesses du duc de Lorraine et de son fils, de maintenir la religion réformée à Sedan, avec toutes les prérogatives et libertés dont elle y jouissait, le conseil ne doutait nullement qu'elles ne fussent sincères, et qu'on n'eût le dessein de les observer fidèlement; mais que ces promesses ne pouvaient tenir lieu de la profession même de cette religion, chez le prince appelé à régner sur cet État. A la nouvelle de cette réponse, le dépit du duc de Lorraine s'exhala par l'ordre donné à ses troupes de presser avec activité le siége de Jamets. Schélandre avait vu La Nouë et était rentré dans cette place avec des munitions, des vivres et un détachement. Ses succès avant la trève le rassuraient sur les préparatifs qui se faisaient contre lui. Dès les premiers jours d'octobre, un corps albanais,
1588. s'étant avancé jusque sous les bastions, fut cruellement maltraité et contraint de se reti-

rer en désordre dans ses quartiers. Il ne se passait pas de semaine qu'il n'y eût deux ou trois engagemens plus ou moins sérieux. Jour et nuit il fallait se tenir en garde contre les embûches. Quoique sur une petite échelle, nul siége peut-être n'a offert plus de combinaisons habiles, plus d'actions d'éclat, de persévérance dans l'attaque et de ténacité dans la défense. Tous les stratagêmes furent employés pour surprendre la ville; mais Schélandre, inépuisable en expédiens, intrépide et infatigable, faisait face à tout, se trouvait partout. Les ligueurs, enfin convaincus de l'inutilité de leurs efforts contre des chefs, une garnison et des habitans déterminés à s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que de céder à la force, résolurent de convertir le siége en blocus et d'attendre les événemens.

Il y avait dix mois que durait une lutte si mémorable. La famine commençait à se faire sentir dans l'héroïque cité, et il n'y avait pas d'espoir d'être ravitaillé. La bravoure et la constance du soldat, du peuple et du gouverneur, ne pouvaient rien contre ce fléau. Sché-

landre fit savoir sa situation au lieutenant-général. Il lui manda qu'en capitulant pour la ville, on conserverait peut-être le château. La Nouë, plutôt que de perdre l'un et l'autre, l'y autorisa. Il conclut donc une convention en vertu de laquelle Jamets fut remise au sieur de Lenoncourt, et les troupes se retirèrent dans la citadelle. Il fut aussi convenu d'une suspension d'armes de six semaines, pour reprendre les ouvertures faites relativement au mariage. L'on devait écrire au roi et au duc de Montpensier, tuteur de Charlotte et son oncle maternel, pour avoir leur avis sur l'alliance dont il s'agissait. Charlotte et le duc de Lorraine ratifièrent peu après ce traité. Voyons maintenant de quels événemens Sedan avait été le théâtre depuis la mort de Guillaume.

CHAPITRE X.

Situation de Sedan après la mort de Guillaume. — Charlotte reçoit le serment de fidélité de ses sujets. — Efforts de la ligue contre Sedan. — Bataille de Douzy. — Fête instituée à cette occasion.

Lorsqu'on apprit à Sedan que Guillaume n'était plus, et qu'il fallait renoncer au bonheur qu'on s'était promis sous un prince distingué par d'aussi belles qualités, le deuil fut universel; on eût dit que chaque citoyen avait perdu un ami, un frère, un père. Ses actes d'humanité, de vertu militaire, de dévouement et de grandeur d'âme étaient rappelés, et partout célébrés. Quelque sombre que fût le passé, il l'était moins encore qu'un avenir qu'on n'osait envisager. Les réflexions se portaient avec une triste sollicitude sur ces établissemens industriels, scientifiques et littéraires que son père avait fondés, et qui promettaient de prendre par ses soins éclairés un rapide et plus brillant essor. De son

vivant, du moins, on possédait un point d'appui sur lequel se reposer avec sécurité; mais aujourd'hui, sur quel objet pouvait-on arrêter sa pensée? car ce qui mettait le comble à la douleur publique, c'est que la perte que l'on faisait avait lieu dans des circonstances où le génie du prince et la confiance qu'il inspirait paraissaient seuls capables de conjurer la tempête qui grondait sur le pays. La ligue, délivrée de ses craintes du côté de l'Allemagne, triomphante par l'anéantissement de l'armée étrangère dont on a vu le sort, allait faire refluer sur le territoire sedanois toutes les forces dont elle pouvait disposer dans la Champagne et la Lorraine. Et de quel œil les chefs de cette union régicide regardaient-ils Sedan? S'ils parvenaient à réduire la cité par les armes, quels traitemens lui étaient réservés? N'avaient-ils pas à venger sur ses courageux habitans maint affront essuyé au pied de leurs remparts? Pardonneraient-ils tant d'efforts impuissans et de honteuses retraites? La Nouë négociait auprès du prince palatin; d'Angennes était sorti de Sedan; les gentilshommes qui avaient suivi Guillaume

n'y étaient point rentrés; le roi de Navarre moissonnait des lauriers; mais deux cents lieues le séparaient des rives de la Meuse : tout enfin se réunissait pour rendre plus désastreux le trépas de l'infortuné Guillaume. Dans les angoisses de cette situation, Charles-Robert, comte de La Marck, frère de Henri-Robert, élève des prétentions sur la propriété de Sedan. Il rappelle un acte de ses ancêtres par lequel cette souveraineté ne doit appartenir qu'aux enfans mâles de la famille de La Marck, par ordre de primogéniture, et à ce titre Sedan lui est échu. Le duc de Montpensier, de son côté, comme tuteur de la jeune orpheline, réclame l'exercice de la souveraineté. Mais au milieu de ces douloureuses perplexités, une voix s'élève dans le sein du conseil et fait prévaloir le vœu suprême de Guillaume, qui défère la souveraineté à Charlotte. Charles de La Marck est éliminé, le duc de Montpensier remercié, et pour résister à la ligue on s'en remet à la valeur du peuple et au protecteur des opprimés.

Peu de jours après cette résolution, Charlotte reçut le serment de fidélité de ses sujets

de Sedan et de Raucourt. Une cérémonie de ce genre, dans les cas ordinaires, agit puissamment sur l'imagination; mais ici elle dut offrir un religieux et touchant intérêt. Une vierge timide, élevée dans les alarmes, dont des pertes aussi douloureuses qu'irréparables ont ulcéré le cœur, pouvait-elle ne pas porter dans le sein de tous les assistans les émotions les plus profondes? Quel homme, dans la foule qui remplissait dès le lever de l'aurore les cours du château, put contenir ses larmes, lorsqu'en entrant dans la salle d'audience il vit cette orpheline de quatorze ans, couverte d'habits de deuil, assise sur le même siége où son père, sa mère et son frère avaient reçu un pareil hommage? Tous les yeux ne lisent-ils pas dans les siens qu'elle est oppressée par ses souvenirs, et que tout ce qui se passe devant elle ne peut la distraire de ses mélancoliques retours vers un temps qui ne reviendra plus? Dispensez-vous, semble-t-elle dire, de lever la main sur cet Évangile qui est ouvert devant moi; ne prononcez point de formule sacramentelle : qui est-ce qui songerait à m'être infidèle, quand tout ce qui m'attachait à la

vie a disparu? Suis-je d'ailleurs entourée de l'appareil de la crainte? Où sont pour moi les attributs de la force? Comment punirais-je le parjure? Ah! mon pouvoir n'est pas dans mes mains; il est tout entier dans vos cœurs, dans votre compassion, dans les excessives rigueurs de mon sort! C'est moi qui viens me placer sous votre sauvegarde : je veux être la pupille de tous vos vieillards, de tout mon peuple; je veux être guidée par lui : de même que mon père vous appelait ses enfans, adoptez sa fille, le dernier rejeton qu'il ait laissé; elle a hérité du tendre amour qu'il vous portait.

A l'issue de cette assemblée, il n'est pas un de ceux qui en ont été témoins qui ne donnât ses biens et sa vie pour assurer à Charlotte un règne long et paisible: jamais enthousiasme n'égala celui qu'elle excite. Une commotion électrique n'est pas plus prompte que l'effet d'une pareille scène. Toutes les circonstances en sont reportées partout. Les esprits sur lesquels planait auparavant la terreur reprennent confiance : rien ne relève l'énergie d'un peuple comme l'oppression que l'étranger

médite de son souverain. Et ici, c'est la fille et la sœur de princes chéris, c'est leur image, leur sang, ce sont leurs vertus. Ils ont juré de la défendre; nul ne veut survivre à son serment. Le cri de guerre, qui depuis long-temps se fait entendre, retentit de nouveau plus menaçant et plus terrible. La ligue avait espéré que, Guillaume mort, il lui suffirait de se présenter aux portes de Sedan pour trouver ses ponts-levis baissés et sa herse suspendue. Quels ne furent donc pas son étonnement et sa furie, lorsqu'au lieu de la soumission qu'elle attendait, elle vit les citoyens armés faire la garde sur les remparts, et répondre à ses sommations réitérées par un défi ? Le tableau des brigandages auxquels ses troupes se livrèrent incontinent est tracé, d'un crayon aussi vigoureux que naïf et fidèle, par un historien presque contemporain : « Violences tel-« lement cruelles et débordées, dit-il, qu'il « n'en fut jamais de semblables; car, outre « les feux, toutes sortes de paillardises et ex-« cès se commettent; et avec cela, ne laissent « de faire payer rançon aux femmes, filles et « enfans qu'ils peuvent attraper; et sont en-

« core toutes ces infernales troupes aux envi-
« rons de Sedan, pour empêcher qu'il n'y
« entre rien : et cependant recherchent en
« mariage mademoiselle de Bouillon, M. de
« Lorraine, pour M. de Vaudemont son fils;
« et le duc de Guise, pour le sien : artifice
« merveilleux et non usité, de demander une
« femme à coups de canon. »

Mais l'ennemi qui investit la ville n'exerce point ses ravages sous les yeux d'impassibles spectateurs. Sans cesse harcelé et pourchassé, il ne goûte que de courts intervalles de repos. L'indignation des citoyens leur tient lieu du nombre. Tout homme est devenu soldat, et tout soldat habile officier : l'expérience des combats décèle des talens ignorés. Le jour, la nuit, sur tous les points, se font des sorties conduites avec autant d'intelligence que de valeur. Le château est plein de trophées de la victoire : armes, canons, bagages, drapeaux, tout ce qui fait l'orgueil, la richesse et la force d'une armée, devient la proie des Sedanois.

Cependant les Lorrains, qui se voient minés par tant d'échecs, reconnaissent la faute

qu'ils ont commise en disséminant leurs forces. Ils prennent le parti de se concentrer afin de diriger contre la ville des coups plus certains.
1588. Le dimanche, 4 avril, le gros de l'armée, qui était cantonné sur la rive droite de la Meuse dans les environs de Douzy, passa la rivière à Remilly, où Chrétien de Savigny, sieur de Rosne, qui commandait en chef, établit son quartier général. Il donna l'ordre à quelques compagnies de s'assurer des villages et châteaux d'Angecourt et de Haraucourt, et de forcer Raucourt si la faible garnison qui y était faisait mine de se défendre. Douzy, toutefois, ne fut pas abandonné, parce qu'en conservant cette position il interceptait les communications entre Sedan et Jamets, et empêchait les garnisons de ces deux places de se prêter mutuellement secours. Il lui importait encore de contenir les habitans de ce bourg et des villages circonvoisins, dont l'extrême exaspération pouvait avoir les suites les plus fâcheuses. En outre, il restait maître par là du passage de la Meuse et du cours de la Chière, deux avantages auxquels il ne pouvait renoncer sans imprudence. Il laissa

donc à Douzy le baron de Saxembourg avec des troupes de pied et quatre cornettes de cavalerie. Le village de Mery, au-dessous d'Amblimont[1], fut occupé par une réserve de

[1] Le coteau d'Amblimont ou Amblemont, en latin *amabilis mons* ou *montagne aimable*, borne au sud-est l'horizon de Sedan. Quoique ce coteau soit dégarni de bois et n'offre qu'une croupe arrondie, cultivée et ensemencée, il n'est pas moins digne du nom qu'il a reçu, par le point de vue admirable dont on y jouit. De cette sommité le regard plane sur un bassin de cinq à six lieues de longueur, et d'une lieue environ de largeur. Les contours en sont formés, au sud et à l'ouest, par les hauteurs qui dominent Mouzon, Remilly, Telone, Wadelincourt et la Tour à Glaires; et en remontant vers le nord jusqu'à l'est, la lisière des bois continue cette enceinte. Le fond de la vallée est parsemé de bourgs et de beaux villages pour la plupart construits dans des sites pittoresques, et tous entourés de clos formant des massifs du plus agréable effet. Çà et là des garennes se dessinent sur des terres d'une culture soignée, et nuancent la plaine de leurs teintes rembrunies. De nombreux ruisseaux descendent des forêts ou des gorges opposées de Telone et de Raucourt, et fécondent dans tous les sens ce riche vallon. Toute sa partie inférieure est tapissée d'une vaste prairie au milieu de laquelle coulent majes-

deux compagnies de chevau-légers albanais, commandés par les officiers Jean et Thomas, de cette nation.

Les troupes qui avaient passé la Meuse à Remilly pressaient déjà Raucourt, après s'être

tueusement, et en formant mille circuits, les eaux de la Meuse, dont l'active navigation anime ce magnifique tableau. Les herdes des villages, répandues dans la prairie après la récolte des foins, annoncent l'heureuse aisance du laboureur. Au loin la vue se perd sur l'immense et noire ceinture des Ardennes, dont l'aspect sévère contraste de la manière la plus imposante avec le riant paysage des premiers plans. La scène, après même que le soleil a cessé de l'éclairer, n'est pas sans intérêt. L'industrie veille, et, en portant le bien-être dans la contrée, dérobe à la nuit le pouvoir de son silence et de son obscurité. Des colonnes de feu s'élancent dans les airs, des forges de Douzy, de la Jonquette et de Brévilly, comme autant de phares pour guider les pas du voyageur égaré que rassure encore le bruit des marteaux et des enclumes, répété par l'écho des bois et des monts. On peut au reste se faire une idée de cette perspective d'après ce que dit Louis XIV en traversant ces hauteurs pour se rendre au siége de Montmédy : « Que c'était là un des plus beaux endroits de son « royaume. »

emparées d'Angecourt et de Haraucourt; ce qui engagea le sieur de Nueil, gouverneur de Sedan, à s'y rendre, avec quatre-vingts chevaux et quatre cents arquebusiers. Il fit entrer des vivres dans le bourg, et se retira sans faire d'autre entreprise, vu l'abondance des pluies et la difficulté du terrain. Il résolut ensuite d'agir sur Douzy pour rétablir la libre circulation entre Jamets et Sedan, et opposer aux ligueurs une population que leur présence tenait enchaînée. Il sortit donc de nouveau de Sedan, le 12 avril, avec le même nombre de fantassins et quelques cavaliers de plus. Les sieurs d'Arson et de Falaise, officiers non moins heureux qu'expérimentés et braves, le suivaient. Un détachement de cent hommes de pied, commandés par les capitaines Doris et Parmentier, devait s'emparer du pont sur la Chière, et fermer l'entrée de Douzy aux Albanais logés à Mery. Ils arrivèrent sur ce point par un gué que Saxembourg avait négligé. Cheverdier, lieutenant de Caumont, fut chargé de fondre avec cinquante arquebusiers sur le quartier de Saxembourg, et les capitaines Framont et Massart étaient

commandés pour attaquer la fraise de pieux et la barricade qui servaient de retranchement à l'ennemi. Villepois, sergent major, avec le reste de la troupe, se porterait partout où il serait besoin.

Ces dispositions arrêtées, l'attaque commença le mardi 13 avant le jour. Une lutte opiniâtre s'engagea devant le retranchement, à la défense duquel s'étaient portés Saxembourg et les capitaines de Vize et Romero. Le combat fut des plus vifs pendant près de deux heures. Plusieurs fois les braves Sedanois abordèrent le retranchement avec intrépidité, et se virent repoussés ; mais enfin le capitaine de Vize et son lieutenant ayant été tués, leurs troupes lâchèrent pied. En un clin d'œil le retranchement est escaladé et franchi. Témoin de ce qui se passe, la cavalerie, qui était dans le village, tourne bride et se dirige confusément vers le pont, pour opérer sa retraite sur Mery ; mais elle est si vigoureusement reçue par les arquebusiers de Doris et de Parmentier, qu'elle rétrograde, après avoir perdu plus de la moitié de son monde. De ce moment ce ne fut plus dans Douzy qu'un affreux

massacre. Les Sedanois y étaient entrés de deux côtés, et les Lorrains ne défendaient plus leur vie. Rompus partout, ils fuyaient isolément, et se laissaient immoler sans résistance. Ceux qui voulaient chercher un refuge dans les maisons y trouvaient la mort, en expiation des violences qu'ils y commettaient encore la veille. D'autres, croyant trouver leur salut en s'échappant du côté de Remilly, périrent dans les flots de la Chière, qu'ils étaient obligés de traverser. Quelques-uns réussirent à gagner l'autre rive; mais, poursuivis dans la plaine par la cavalerie, ils furent pris ou tués. Le baron de Saxembourg et d'autres chefs ne durent leur salut qu'à la bonté de leurs chevaux.

Cependant les capitaines Carlo, Romero et Marville, s'étaient retirés, avec environ deux cents hommes, dans le fort bâti au milieu de Douzy. Le commandant de Nueil fit avancer deux pièces de canon pour faire brèche; mais dès les premiers coups ces officiers demandèrent à se rendre, à condition seulement qu'on leur laissât la vie jusqu'à ce que mademoiselle de Bouillon eût prononcé sur leur sort; ce qui leur fut accordé. Ils remirent

leurs drapeaux et leurs armes, et furent envoyés à Sedan. On voyait parmi eux, outre plusieurs officiers appartenant aux corps qui venaient d'être détruits, beaucoup de gentilshommes qui avaient désiré rester avec le baron de Saxembourg pour être plus rapprochés de Sedan, et avoir la gloire d'y entrer des premiers. Deux cent cinquante hommes restèrent sur la place, sans compter les noyés dont les corps furent emportés dans la Meuse. De l'argent, de la vaisselle, et d'autres objets plus ou moins précieux, élevèrent à 100,000 livres le butin de cette journée. La perte des vainqueurs ne fut point en proportion de l'importance de la victoire.

Entre Douzy et Sedan, sur la droite, est un château nommé la Mécourt, dont de Rosne s'était emparé, et où il avait mis garnison. Les Sedanois à leur retour s'y portèrent, avec leur artillerie, pour le forcer; mais le commandant, informé de la défaite de Douzy, capitula et fut conduit prisonnier à Sedan avec ceux de ses soldats qui n'avaient pas eu le temps de prendre la fuite.

De Rosne, instruit des détails de cette fatale

affaire, et craignant à chaque instant de se voir surpris à Remilly, prit le parti d'abandonner la contrée, et se réunit, avec le reste de son armée, à celle qui faisait le siége de Jamets.

Charlotte, à qui de Nueil n'a laissé ignorer aucune des circonstances de la bataille, prévenue que les troupes victorieuses vont rentrer dans la ville, et que la population, ivre de joie, se porte au devant, monte à cheval, suivie des dames de qualité qui composent sa cour. Elle se rend à la porte du Ménil, voulant assister au triomphe de ses défenseurs, et témoigner aux officiers et aux soldats sa reconnaissance du service qu'ils viennent de rendre à l'État. D'après son ordre, le clergé catholique et le clergé protestant l'ont précédée, et l'attendent au lieu qui leur a été désigné. Des salves d'artillerie et le son des cloches signalent l'arrivée des guerriers. La compagnie de la jeunesse ouvre la marche; c'est elle qui a fait l'attaque de la redoute, et qui, par cet exploit, a décidé le succès de la bataille. A cette vue, la jeune souveraine tente inutilement de cacher son émotion; de dou-

ces larmes baignent ses joues. De Nueil s'avance auprès d'elle; quatre cavaliers, portant les étendards et les drapeaux ennemis, marchent derrière lui. Ces trophées lui sont présentés. Elle contemple, avec un sentiment d'orgueil et de joie, ces couleurs qui servirent tant de fois à rallier ses barbares tyrans [1]. Son cœur est si vivement pénétré de l'amour qu'on lui témoigne et de la protection divine dont elle est l'objet, qu'elle manque d'expressions pour manifester sa gratitude. Elle ne répond aux acclamations qui se font entendre que par ces mots : « Oui, je vous aime aussi ; je « vous aimerai toujours! » Sa seule ambition, dans ces délicieux instans, serait de récompenser toutes les actions d'éclat; mais elle gémit de ne le pouvoir : il faudrait autant de prix qu'il y a eu de combattans. Elle salue

[1] Une circonstance remarquable, c'est que les drapeaux espagnols pris dans cette journée ont été conservés à Sedan jusqu'à l'époque de la révolution, et que pendant deux cents ans la garde nationale ne s'était jamais rassemblée sans joindre à ses propres enseignes cet honorable trophée : de tels usages unissent le passé au présent, et rendent plus cher le sol natal.

avec grâce ceux qu'elle croit reconnaître, elle les remercie de la main, incline la tête en signe de satisfaction ; et, lorsque les derniers rangs ont défilé sous ses yeux : « Allons, dit-« elle, allons chacun dans nos temples, chan-« ter le cantique de la délivrance : la dextre « de l'Éternel a fait vertu ; il s'est déclaré « pour nous ; prions-le de nous continuer sa « sainte assistance. » A l'instant, accompagnée d'une foule immense de peuple, elle se rend au temple et adresse de solennelles actions de grâces à celui qui préside aux batailles, et qui vient d'accorder à Sedan une marque éclatante de sa faveur. Ensuite on avisa au sort des prisonniers, qui n'eurent point à se repentir d'avoir pris pour arbitre de leur sort une princesse dont la douceur et l'humanité seront l'éternel opprobre de ses impitoyables ennemis.

Cette affaire eut pour la souveraineté les conséquences les plus heureuses, en ce qu'elle fit voir aux Guises qu'ils se consumaient en vains efforts pour une conquête dont ils ne viendraient peut-être jamais à bout, ou du moins qu'ils étaient loin encore d'effectuer.

Elle introduisit dans leurs opérations contre Sedan une langueur dont elles ne se relevèrent plus. « Le duc de Guise, dit un vieil « historien, voit que la guerre qu'il fait à la « princesse de Sedan, par le sieur de Rosne, « son lieutenant, flétrit plutôt ses lauriers que « lui conquérir aucun nouveau trophée. Elle « l'a déjà chassé de Douzy, l'écornant par le « sieur de Nueil de sept vingt des plus résolus « de ses troupes, presque autant de blessés et « noyés en fuyant, et deux cents menés pri- « sonniers à Sedan. La considération d'une « pupille innocente rend cette guerre exé- « crable, et fait détester ceux qui la con- « duisent, pour enjamber sur les marches « d'autrui sans aucune cause bien justi- « fiée [1]. » On institua en mémoire de cet événement une fête nationale, religieuse et civile, qui se célébrait tous les ans le jour anniversaire de la bataille. Le matin, se faisaient dans toutes les églises des prières publiques; et d'innocens divertissemens, des jeux

[1] De Serres. *Inventaire de l'histoire de France*, volume 1[er], page 554

et des réunions de famille, terminaient la journée. Plus tard, sans qu'on en trouve le motif, cet intéressant anniversaire fut fixé au jour de Saint-Sébastien, l'un des protecteurs de la ville. On supposa peut-être que ce saint n'aimait pas la ligue, et qu'il eut un moment compassion des protestans. Dès-lors la fête fut solennisée par une procession à laquelle assistait en pompe le conseil municipal.

CHAPITRE XI.

Arrivée de La Nouë à Sedan. — Moyens qu'il emploie pour réparer les maux de l'État. — Il est obligé de s'absenter par suite de la réconciliation de Henri III et du roi de Navarre. — Dévouement de Charlotte. — Imité par ses sujets. — Subvention accordée par Henri III à Sedan. — Retour de La Nouë. — Le château de Jamets se rend au duc de Lorraine. — Le Mont-Dieu est donné à La Nouë, qui le restitue. — Excursions des Sedanois. — Aspirans à la main de Charlotte. — Réflexions sur les deux premiers livres.

La Noue, que nous avons vu investi, par Guillaume expirant, de la lieutenance-générale de la souveraineté, n'avait pu se rendre de suite à Sedan, selon le vœu de son ami. Sa présence eût probablement évité une partie des maux qui précédèrent et qui suivirent la victoire de Douzy; mais, forcé par un engagement de ne pas combattre les ennemis qui faisaient dans ce moment la guerre à Charlotte, il préféra se tenir éloigné de son poste que de s'exposer à la tentation de violer ses promesses. Cet illustre guerrier, fait prison-

nier en 1580, près de Lille, par un parti espagnol, dans le temps où il préparait les voies au duc d'Alençon, élu gouverneur des Pays-Bas, n'avait été échangé contre le comte d'Egmont, prisonnier du roi de Navarre, qu'après cinq ans de captivité. Une condition expresse de cet échange était que La Nouë ne servirait ni contre l'Espagne, ni contre ses alliés, ni contre le duc de Lorraine, qui avait contribué à son élargissement. Cette dernière clause ne lui permettait pas de prêter à Charlotte le secours de son épée avant de s'être justifié de ce parti aux yeux de l'Europe; aussi publia-t-il dans ce but un manifeste où il démontre d'une manière irréfragable qu'en embrassant les intérêts de l'orpheline il ne fausse point son serment [1].

Lorsqu'il se fut acquitté de ce devoir, auquel il croyait son honneur intéressé, il s'occupa de réparer à Sedan les désordres qui avaient été l'inévitable résultat de plusieurs années de guerre. La suspension de toute af-

[1] Voyez ce manifeste dans *de Thou*, t. x, p. 231. Édition de Londres (1734).

faire étrangère aux armes avait réduit le peuple à un état inouï de misère. Toutes les ressources étaient épuisées. Les fortunes particulières avaient tant de fois pourvu aux besoins publics, qu'il n'était plus possible d'y recourir. L'État était obéré, ses domaines hypothéqués ou aliénés. Pour comble de disgrâce, depuis que le danger s'était éloigné et ne tenait plus en haleine la population, l'habitude de la licence, que l'on avait contractée au milieu des troubles, était restée. Le travail semblait un moyen monotone de gagner leur vie à des hommes accoutumés à subsister aux dépens de l'État, à faire de riches captures, et à se voir même récompensés pour des expéditions qui déjà leur étaient profitables : la paresse avait enfanté le goût du jeu et tous les vices qui lui servent de cortége.

Pour remettre à flot le vaisseau dont la conduite lui était confiée, La Nouë ne pouvait cependant se passer ni de courage ni d'argent. Il travailla d'abord sur les mœurs, bien persuadé que là où règne la corruption le courage ne saurait avoir lieu, et que, les

âmes une fois régénérées, les subsides ne lui manqueraient pas. Dans ce but, il fit rendre des ordonnances contre quiconque, ayant son domicile dans la ville, fréquenterait les cabarets : « habitude, dit-il, aussi nuisible à la « paix et au bien-être des familles qu'à la « bonne discipline d'un État. » Les jeux de hasard furent de même interdits, et les contrevenans déclarés passibles d'amende pécuniaire, et de prison en cas de récidive. Les juremens et les blasphêmes encoururent des peines rigoureuses. Des réglemens somptuaires limitèrent les dépenses des festins et le nombre des personnes qu'il était permis d'inviter dans les repas de noces et de baptêmes. Chaque particulier dut se renfermer à cet égard dans les bornes que lui assignaient sa condition et sa fortune.

Ces réformes une fois en vigueur, La Nouë songea au rétablissement des finances. Tout lui faisait une nécessité de trouver de prompts expédiens. La solde de la garnison était arriérée, et des murmures s'élevaient déjà de ses rangs. Le duc de Guise recherchait, pour le prince de Joinville son fils, la main de

Charlotte, et le refus qui l'attendait ne manquerait pas d'irriter son orgueil et de le ramener en ennemi contre Sedan. Le pape, il est vrai, pouvait ne pas autoriser ce mariage et refuser les dispenses que la croyance religieuse de la jeune héritière rendait nécessaires; mais rien n'indiquait encore que cette opposition dût avoir lieu, et il n'était pas probable, si elle arrivait, que ce fût avant que le duc eût été offensé. Il fallait donc se préparer à une nouvelle guerre, que des inimitiés particulières rendraient plus violente et plus acharnée, et, pour cela, travailler aux remparts de la ville et en perfectionner la défense. Outre ces raisons, les terres n'avaient pu être cultivées et ensemencées tant que les troupes de la ligue avaient tenu la campagne, et une disette était probable si le conseil ne se hâtait de faire venir des grains de l'étranger: l'État périssait si l'on ne se procurait de suite les fonds nécessaires à toutes ces dépenses.

Mais au moment où ce modèle des guerriers va exécuter ses plans, un événement, qui toutefois sera loin d'être préjudiciable à Sedan, l'oblige d'abandonner soudain ses tra-

vaux. Le duc de Guise et le cardinal son frère viennent d'être assassinés à Blois par les ordres de Henri III, et celui-ci, après treize années de guerre, fait alliance avec le roi de Navarre. Sedan se voit, par le fait, réconcilié avec le trône; La Nouë court servir les deux rois. Mais avant de quitter Sedan il communique à Charlotte ses projets pour subvenir aux besoins les plus pressans, et lui promet d'intercéder auprès du roi pour obtenir des secours. Il a ranimé dans les cœurs l'amour du bien et de la patrie. Si le goût de la licence survit encore chez quelques individus, ils n'osent plus en professer les principes; l'opinion noterait d'infamie tout homme qui braverait des lois dont on reconnaît tous les jours le salutaire effet. Charlotte, d'après l'avis de La Nouë, saisit cette disposition des esprits pour leur soumettre les nécessités de l'État et faire un appel à ceux de ses sujets dont la fortune a le moins souffert; mais il ne lui a pas conseillé de donner elle-même l'exemple. Il s'en est remis aux inspirations d'une âme dont il connaît mieux que personne les nobles penchans. L'idée de demander des sacrifices,

tandis qu'elle se renfermerait dans un froid et honteux égoïsme, est incompatible avec l'éducation et les sentimens de Charlotte, et avec les traditions héréditaires dans sa famille. L'impulsion d'ailleurs qu'elle veut produire sera d'autant plus entraînante qu'elle viendra de plus haut. On voit donc cette jeune princesse, que la nature et sa situation ont rendue majeure plutôt que les lois, annoncer dans son conseil domestique, avec une sensibilité et une force d'intention qui furent respectées, le dessein de faire en son propre nom un emprunt suffisant pour solder les troupes. Elle fait fondre et convertir en monnaie toute sa vaisselle. Les calculs même de la vanité ne l'emporteront pas dans son esprit sur des obligations sacrées; elle tire de son écrin et réalise pour le service public tous ceux de ses bijoux qui ne lui rappellent pas de trop chers souvenirs : des ornemens d'or d'un travail achevé, des perles d'un grand prix, des rubis, des émeraudes et des diamans, tout ce qu'il lui est possible d'aliéner sans encourir de trop vifs regrets est vendu, et le produit en est versé au trésor avec plus

de plaisir qu'elle n'en aurait eu à se parer de ces riches joyaux. Son dévouement se communique; la magistrature s'engage collectivement dans un emprunt. Les sieurs Mozet et Croyer, et cinq autres citoyens, offrent un don volontaire de mille écus, somme considérable pour ce temps, et toute la bourgeoisie consent à ce qu'il soit levé sur elle un subside extraordinaire. Au milieu de cet élan, l'on reçoit la nouvelle que Henri III, sollicité par La Nouë, fait à Charlotte un don de douze mille livres pour les travaux de la place. Ces subventions inespérées, jointes au coup porté à la ligue par le raccommodement des deux rois, ramenèrent bientôt la sécurité; et le retour de La Nouë, qui était allé battre le farouche d'Aumale à Senlis, et qui vint reprendre la place que l'amitié lui avait confiée, acheva la restauration que ce grand capitaine avait si heureusement et si habilement commencée.

Mais, si Sedan commençait à renaître, la situation de la forteresse de Jamets n'était pas à beaucoup près aussi satisfaisante. Schélandre, comme on l'a dit, s'était vu contraint,

par l'épuisement de ses provisions, de rendre la ville au duc de Lorraine, et s'était renfermé avec la garnison dans le château. Les propositions de mariage qui suivirent cette capitulation n'ayant pas été acceptées, malgré les démarches faites auprès du roi, le duc de Lorraine ne négligea rien pour réduire la citadelle, et il y parvint. Schélandre, après s'être défendu pendant un an et demi, fut
1589. obligé de se rendre au mois de juillet 1589.

La situation générale des affaires diminuait beaucoup la gravité de ce revers; aussi les Sedanois n'y parurent-ils pas très-sensibles. Il est vrai que ce n'était guère sur le théâtre peu spacieux où ils figuraient que pouvaient se régler leurs destinées, et ils ne s'exagéraient point l'importance du rôle qu'ils jouaient dans cette lutte. Se mettre à l'abri, même passagèrement, d'un joug qu'ils haïssaient, et occuper une partie des ennemis du roi de Navarre, voilà ce qu'ils attendaient de leur résistance, et c'est tout ce qu'elle pouvait produire. Les prospérités ou les échecs de la ligue, là où ses principales forces étaient concentrées, ses progrès ou son déclin dans l'opinion

des peuples, influaient bien plus sur leur sort que ce qui se passait autour d'eux.

Depuis que Henri III était tombé sous le poignard de Jacques Clément, cette détestable union s'affaiblissait tous les jours par la défection de quelque partisan, ou par les défaites que les armes de Henri IV lui faisaient éprouver. Si elle obtenait encore des avantages partiels, nul ne s'en alarmait, tandis que l'on voyait clairement que les moindres coups qui lui étaient portés accéléraient sa désorganisation et sa ruine. Une foule d'hommes sincères qu'elle avait séduits dans le principe, désabusés par le caractère, les vertus et la magnanimité de celui qu'on leur avait appris à maudire, faisaient justice de cette abominable faction, en se dispensant de coopérer à ses entreprises. Le voisinage même de la Lorraine n'inspirait plus d'effroi. Charlotte osa prendre l'offensive, envoyer ses troupes courir le pays et tirer vengeance de ceux qui s'étaient déclarés contre elle. Les chartreux du Mont-Dieu étaient de ce nombre. Ces religieux, dévoués à la ligue, n'avaient cessé, pendant que ses troupes investissaient Sedan, de leur

fournir des vivres et de se prêter à ce qui pouvait favoriser le succès de leur entreprise. Un dépôt d'armes et de munitions de guerre était établi dans le monastère, où se déposait aussi une portion du butin fait sur le territoire de la souveraineté. Ces complaisances n'étaient sûrement pas involontaires : la ligue ne les eût pas imposées aux ministres d'une religion qu'elle prétendait faire respecter et chérir, ou du moins aux intérêts de laquelle elle voulait qu'on la crût *dévouée*. Quoi qu'il en soit, les moines, instruits de la tournure que prenaient les événemens, avaient abandonné leur maison et s'étaient retirés à Reims, où l'autorité du roi n'était pas reconnue. La Noue donna connaissance de cette émigration à Henri IV, qui cherchait une occasion d'indemniser ce digne serviteur du sacrifice qu'il avait fait en dernier lieu de son patrimoine pour payer les troupes qui refusaient de se battre à Senlis. La chartreuse du Mont-Dieu lui parut un dédommagement convenable, et il permit à La Noue de se l'approprier et d'en tirer ensuite tel parti qu'il jugerait à propos. Des troupes marchèrent donc de Sedan, s'en

emparèrent et y laissèrent un détachement; mais peu de temps après, les anciens possesseurs en ayant appelé à la générosité du nouveau, celui-ci les réintégra dans leurs biens, moyennant une faible somme d'argent qu'ils lui donnèrent. Cet acte de désintéressement fut l'un des derniers de la vie de cet illustre ami des Sedanois; il fut blessé au siége du château de Lamballe, en Bretagne, et mourut entre les bras de son épouse, le 4 août 1591.

Les Sedanois ne se bornèrent pas à cette facile expédition. Ils parcoururent les environs de Mézières, où plusieurs seigneurs leur avaient donné les mêmes griefs que les moines du Mont-Dieu. Des châteaux furent pillés et des rançons exigées des comtes et barons. Ils se dirigèrent de là vers la rivière d'Aisne, s'emparèrent de Rilly, Sainte-Vabourg et Saint-Lamberg, dont le château-fort fut en partie ruiné. L'ancienne ville d'Attigny, l'une des résidences de Charlemagne, que sa position sur l'Aisne et ses fortifications avaient fait choisir pour place d'armes de la ligue, fut prise et ses remparts détruits. Ils levèrent même des contributions jusque sous les murs

de Verdun. Un immense butin fut le fruit de ces excursions, et Sedan se récupéra ainsi de quelques-unes de ses pertes.

Cependant Charlotte, sollicitée par le conseil, songeait à donner un souverain à ses États. Plusieurs grandes maisons ambitionnaient cette alliance. Outre les ducs de Lorraine et de Guise, ceux de Montpensier et de Nevers faisaient d'inutiles instances pour leurs fils. Tous avaient contre eux le motif de la religion; mais le prince de Dombes, fils du duc de Montpensier, et cousin germain de Charlotte, n'était refusé que pour cette seule raison. Quant aux autres prétendans, outre que leurs noms étaient détestés à Sedan, ils n'eussent jamais obtenu l'agrément du roi : leurs maisons étaient trop puissantes et dangereuses pour qu'il leur facilitât de nouveaux accroissemens.

1591. De violens orages assaillirent Sedan pendant que Charlotte y exerça seule la souveraineté; aussi ne peut-on s'attendre à voir de grands travaux entrepris ou achevés par elle. Quelques ouvrages, toutefois, datent de cette période, comme un témoignage de plus que

le désir d'améliorer ne cessait de veiller dans cette maison, malgré les circonstances les plus propres à en comprimer l'essor. L'arche des moulins de la ville, la contrescarpe du bastion de Floing, le quai du Rivage et un pont de pierre sur la Meuse rappellent l'administration de Charlotte. Mais il ne fut pas en elle d'empêcher que l'industrie ne souffrît d'un état continu de guerre qui absorbait tous les capitaux, occupait les bras et fermait les débouchés. Les sciences et les lettres se sentirent de cette influence. Comment encourager les arts de la paix à la lueur de l'incendie et au milieu du bruit des armes! Un gouffre, constamment ouvert, engloutit et dévore toutes les ressources, attire tous les regards, fixe toutes les pensées!

Avant de nommer l'époux de Charlotte, jetons un rapide coup d'œil en arrière sur des princes qu'il n'est pas possible de quitter sans quelque regret. Une observation qui n'aura échappé à personne, est celle de la conformité de vues de tous ces seigneurs, malgré la diversité de caractères, de mœurs, de religion qui existe entre eux. Évrard III, chef de

cette illustre maison, comprend le parti qu'il peut tirer de ses terres, situées entre l'Allemagne et la France. Sur cette base, il projette de fonder une ville et une forteresse, il en décrit l'enceinte, en rassemble les matériaux, et démêle dans l'avenir l'indépendance de ses successeurs. Il lègue à son héritier sa pensée, et celui-ci travaille sans relâche et avec succès à la réaliser. Trop faibles pour s'agrandir par des invasions et des conquêtes, ils s'attachent et se dévouent à la puissance qui a le plus d'intérêt à les seconder et le plus de moyens de les favoriser. Des alliances avouées par une saine politique donnent plus d'étendue et de consistance à leurs domaines. Toutes les voies leur sont faciles sous la tutelle de cette France généreuse qui oublie plus vite les injures qu'on lui fait que les services qu'on lui rend. Chaque année apporte à Sedan quelque privilége de la munificence de ses rois. Si Robert II s'écarte un instant de la ligne qu'il doit parcourir, séduit par les promesses fallacieuses de l'empereur, ou sur des mécontentemens peut-être légitimes, il se hâte de réparer une faute que la fidélité de Fleuran-

ges, son fils, a voilée aux yeux de François Ier. L'Aventureux couvert de gloire, comblé d'honneurs, moins jaloux de posséder un riche et vaste héritage qu'une renommée sans tache, déplore sous le drapeau des lis l'imprudence de son père qui l'a déserté, et meurt plus connu des ennemis de la France que de ses sujets. Les palmes littéraires s'entrelacent sur son jeune front aux lauriers de la victoire, et il laisse à Robert IV l'immense héritage d'un nom fameux, de la reconnaissance et de l'affection du dernier roi qu'il a servi.

Sedan avait déjà cessé d'être un bourg, et son château le modeste manoir d'un seigneur; mais ici, la ville, la forteresse et le territoire s'agrandissent tout à la fois. L'indépendance de l'État est reconnue et proclamée. Les erreurs de la France et de l'Espagne profitent au sage époux de la fille de Diane de Poitiers. Il lui est permis, sans offenser par une bruyante publicité le prince qui lui a rendu Bouillon, d'envier à l'étranger une partie des trésors et des lumières qu'un fanatisme aveugle relègue loin de la France.

Henri, législateur, homme d'État et guer-

rier, suit les traces de son père et marche avec plus d'audace. La révolution religieuse qu'il opère commence une ère nouvelle. Si la confusion menace un instant l'édifice, le génie de l'architecte arrête l'invasion du mal et fait respecter la barrière qu'il lui oppose. Dans les embarras de l'œuvre qu'il a entreprise, il fonde l'industrie, réforme l'ordre judiciaire, remet en vigueur les hauts jours, substitue à des coutumes qui tombent de caducité, un code approprié aux besoins de son siècle, rassemble et ordonne les premiers élémens d'une académie, et fait à lui seul, pour la prospérité publique, plus que n'avaient fait tous ses prédécesseurs. Françoise de Bourbon travaille, avec une haute capacité et un courage viril, à remettre aux mains de Guillaume son fils un État solidement constitué, et Guillaume reprend, pour le bonheur de ses sujets, les erremens de sa mère. Des calamités signalent cette époque; mais le spectacle en est adouci par celui de la constance du peuple et de la magnanimité du souverain : les douleurs, supportées avec héroïsme, inspirent moins de pitié, parce qu'elles ne paraissent point incurables.

Mais où étaient alors, en Europe, l'ordre et la paix ?

Sous ces princes, souvent réduits avec leurs sujets à des détresses extrêmes, on ne rencontre ni complots ni émeutes. Ils ont deviné le secret de persuader au peuple que sa félicité est l'objet unique de leurs travaux, et son amour le seul prix qu'ils estiment. Pour cela, ils lui ont laissé ses usages, ses prérogatives, ses libertés. Ils ont eux-mêmes adopté tout ce qui existait, loin de lui imposer des formes et des mœurs nouvelles. Plusieurs fois obligés de recourir à la libéralité de leurs sujets pour faire face à de pressans besoins, ils créent chez les Sedanois cet esprit public qui naît des sacrifices offerts à la commune patrie. Les La Marck, capitaines de mérite, et quelques-uns illustres guerriers, communiquent à ceux qu'ils gouvernent leur goût pour les armes et leur bravoure dans les combats. On ne voit point, dans cette petite cour, la licence et la dissolution autoriser en quelque sorte le libertinage des classes inférieures : nuls scandales, nulles débauches ne déparent les écla-

tantes vertus de ces princes; ils peuvent apposer leur seing aux plus austères édits.

De toute la chrétienté, Sedan est peut-être l'unique État où, dans le seizième siècle, la religion n'ait fait répandre ni du sang ni des larmes. Tandis que la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne sont en proie aux dissensions intestines, cette souveraineté, avec les mêmes élémens qui ailleurs portent le trouble, offre l'exemple de la modération et de la concorde. Si elle a de cruelles guerres à soutenir, ce n'est pas dans son sein qu'elles ont pris naissance; elles lui viennent du dehors; il ne tombe pas un de ses citoyens sur le champ de bataille, dont la mort soit un sujet de triomphe pour quelque membre de la cité. Loin de se déchirer de leurs propres mains, ils tendent les bras à ceux que persécutent les gouvernemens voisins; et, en servant la cause de l'humanité, ils servent leurs intérêts propres et contractent ces mœurs hospitalières dont la tradition subsiste encore si peu altérée. Sedan a eu, en un mot, d'immenses obligations à la première race de ses

princes : ils ont fondé et policé cette ville ; elle leur doit le germe de tous les genres de prospérités ; et aucun d'eux, pas même Évrard III, pas même Henri-Robert, n'y a une statue ou quelque monument qui le rappelle.

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER.

HENRI DE LA TOUR.

Henri de La Tour, vicomte de Turenne, épouse Charlotte. — Célébration du mariage. — Le roi y assiste et reçoit de Turenne, pour présent de noce, les clefs de Stenay. — Henri IV soumet quelques places des environs. — Le duc de Bouillon se rend au siége de Rouen. — A son retour, il prend la ville et le château de Beaumont. — Il bat ensuite le général ennemi qui veut reprendre cette ville. — Ses courses sur le territoire du duc de Lorraine. — Ses travaux à Sedan. — Couches de Charlotte. — Mort de cette princesse.

Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, fils de François III, vicomte de Turenne, et d'Éléonore de Montmorency, fille aînée d'Anne de Montmorency, duc, pair, connétable et grand-maître de France, et de Madelaine de Savoie, parut à Henri IV un

mari digne de la noble et riche héritière dont l'avenir lui était en quelque sorte confié. Religion, naissance, fortune, il remplissait toutes les conditions exigées par les testamens de Françoise de Bourbon et de Guillaume. Le connétable, son aïeul maternel, s'était chargé du soin de l'élever, parce que, dès l'âge de deux ans, il avait perdu son père et sa mère. Dirigé par un tel maître, le jeune vicomte prit un rapide essor dans la carrière des armes. Mais le duc de Montmorency, malgré l'éclat de ses titres et de sa renommée, n'était que superficiellement instruit. Soit donc qu'il jugeât inutiles des connaissances qu'il n'avait pas, soit que l'instruction passât pour une *dérogeance taillable*, soit crainte de donner à son petit-fils une *sépériorité* quelconque sur lui, il négligea complétement la partie littéraire et scientifique de son éducation. Mais Turenne avait des facultés trop brillantes et trop d'élévation dans l'esprit pour ne pas soupçonner les avantages d'une intelligence développée et fortifiée par la culture. Sans donc tenir compte d'un système dont il courait seul les risques, et sans s'inquiéter des

motifs pour lesquels on lui avait refusé le bienfait d'une instruction classique, dès qu'il se vit maître de ses actions, il s'occupa de remplir une lacune dont il voyait les graves inconvéniens. Quelques années d'un travail assidu lui suffirent pour lui rendre familières les langues et la littérature anciennes, les spéculations de la philosophie d'Aristote et les mathématiques. Il se délassait de ces études sérieuses et abstraites en se perfectionnant dans certaines branches des sciences naturelles qu'il avait légèrement cultivées.

Lorsque la main de Charlotte lui fut accordée, l'amour des lettres, une grande expérience des affaires et des hommes, beaucoup d'habileté dans les négociations, une valeur intrépide jointe à une prudence consommée et un bonheur constant, remplissaient l'Europe de la gloire de son nom. Ceux avec qui il soutenait d'intimes rapports, ou en présence de qui il croyait ne pas devoir se contraindre, avaient peut-être démêlé en lui un esprit entreprenant et des penchans ambitieux ; mais, pour Turenne, c'était, jusqu'ici, moins aspirer à sortir de son rang que chercher à

prendre celui que lui assignait son génie. Ces remarques, néanmoins, ont accrédité l'opinion que Henri IV lui avait fait épouser Charlotte pour l'éloigner de ses terres du Quercy, du Rouergue, du Limousin et du Périgord, où il forma plus tard le projet de se constituer protecteur d'un État indépendant, auquel il aurait appliqué les formes républicaines des Provinces-Unies. Mais aucun de ses actes, jusqu'à son mariage, n'avait encore témoigné qu'il agitât un pareil dessein. Sa conduite avait constamment été celle d'un lieutenant loyal, fidèle et dévoué; et les services qu'il rendit au roi peu avant son union et au sein même des réjouissances auxquelles elle donna lieu, éloignent cette supposition. Il y a bien plus d'apparence que cette conception date du changement de re-
1593. ligion du roi, qui jeta l'alarme parmi les protestans et pouvait les disposer à la révolte; et qu'il y fut encouragé par Maurice de Nassau, frère de sa seconde femme, et par une partie de la noblesse, jalouse de la haute faveur accordée au sévère Rosny. Depuis cette époque, du moins, les chances de réussir

n'étaient pas tout-à-fait chimériques, tandis qu'auparavant il n'y en avait aucune, et Turenne était trop clairvoyant pour s'y méprendre. On se complaît dans la pensée que ce mariage ne fut pas, de la part de Henri, une combinaison toute politique, et qu'il avait d'autres vues que de mettre Turenne dans l'impuissance de se révolter. Il semble, au contraire, que c'eût été lui en fournir de nouveaux moyens, comme l'avenir le prouvera. Cette alliance lui fut proposée comme le prix d'un service signalé, et, s'il en était différemment, il faudrait prêter une arrière-pensée au plus franc et au plus loyal de tous les princes, ou le faire agir dans un sens opposé au but qu'il voulait atteindre.

Quoi qu'il en soit, Turenne avait été député à Élisabeth d'Angleterre, à Maurice de Nassau, aux électeurs de Saxe, de Brandebourg, et palatin, et à tous les États protestans d'Allemagne, pour solliciter des secours en faveur de son maître. Il ramenait en France, au retour de cette mission, un renfort de six mille Allemands. Henri IV venait de soumettre Noyon. Il prend aussitôt la route

de Sedan pour recevoir lui-même ces troupes. Dès son arrivée, il communiqua son projet à Charlotte, au conseil et au duc de Montpensier. Charlotte ne connaissait Turenne que par la renommée; mais l'avis du roi fut le sien. Les Sedanois étaient flattés d'avoir pour souverain un capitaine habitué à vaincre, et sous l'égide duquel ils ne redouteraient plus de dangereux voisins. Le duc de Montpensier seul faisait naître des difficultés, fondées sur la disproportion d'âge qui existait entre les époux; il trouvait que Charlotte à dix-sept ans était mal assortie avec Turenne, qui en avait trente-six passés; mais tant d'avantages se rencontraient dans cette alliance, que cette opposition fut sans effet. Le roi, d'ailleurs, satisfit le duc en lui promettant d'avoir soin du prince de Dombes son fils. Le mariage fut donc célébré, sous les yeux du roi, le 11 octobre 1591, et il fut convenu que Turenne porterait le titre de duc de Bouillon, prince souverain de Sedan [1].

[1] Outre les aspirans à la main de Charlotte qui ont été nommés, le prince d'Anhalt, et Frédéric,

Le nouveau prince ne voulut pas que Henri IV quittât la principauté sans emporter un gage de sa gratitude. Mais quelle offrande présenter à un roi qui verra bientôt tous les arts rivaliser pour lui faire hommage de leurs merveilles ? D'ailleurs, l'industrie des Sedanois ne s'est point portée sur le perfectionnement des objets de luxe. L'indispensable et l'utile, voilà seulement ce qui exerce le talent des ouvriers. La laine, le fer et le bronze sont presque les uniques matières qui occupent les bras. Invoquera-t-il les muses pour chanter un prince que tant de voix harmonieuses ont célébré, et qui préfère mériter que d'entendre la louange ? Il lui offrirait peut-être des coursiers d'Ardenne ; mais s'ils sont infatigables et vites, la nature leur a refusé les proportions élégantes et la beauté des formes.

Dans cette incertitude, ses yeux se dirigent

fils aîné du dernier électeur palatin, avaient aussi été sur les rangs ; mais Henri IV, malgré l'utilité présente de ces alliances, se refusa constamment à poser des sentinelles étrangères aux portes de la Champagne.

sur le duc de Lorraine, qui tient en son pouvoir la ville de Stenay. Il voudrait acquitter la dette de la reconnaissance aux dépens de ce vieux ligueur, tout en se débarrassant d'un importun voisin. Cette idée lui sourit par sa singularité même. Au milieu des festins et des fêtes, entouré de joyeux convives, le jour de ses noces, quand des dieux de l'Olympe Mars est le dernier que l'on suppose présent à sa pensée, il trouve un charme ravissant à un épisode guerrier. Il a résolu de surprendre Stenay à la faveur de la nuit; mais il faut de la promptitude et du secret : les Lorrains ont leurs espions à Sedan, et les moindres apprêts peuvent leur être connus en cinq heures. Il appelle à lui, dans une salle retirée du château, un petit nombre de gentilshommes dont il connaît la discrétion et le goût pour les expéditions aventureuses. Il leur soumet son dessein, qui est unanimement approuvé. Le départ est fixé au soir, dès le coucher du soleil. Ni le roi, ni même Charlotte ne sont dans la confidence. Craignit-il que la jeune duchesse ne partageât pas l'enthousiasme de ces preux chevaliers,

et qu'un mot imprudent de sa bouche ne fît échouer l'entreprise ?

A sept heures, le roi venait d'ouvrir le bal en donnant la main à Charlotte. Turenne sort furtivement de la salle, et ses compagnons disparaissent successivement. Le costume de fête a bientôt fait place aux pesantes armures : le rendez-vous est au pied de la tour de Jamets, où deux cents cavaliers les attendent en silence. En quelques instans tout le monde est réuni. « Amis, leur dit Turenne, je vous ai « invités à venir avec moi, chez le duc de « Lorraine, cueillir un bouquet pour le roi ; « j'ai compté sur vous et vous ai choisis pour « que vous m'aidiez à le rapporter digne de « celui à qui je veux l'offrir. » Ces mots sont compris de tous, et ils partent pleins d'une généreuse confiance.

A dix heures, l'épousée s'était retirée dans ses appartemens. Le roi demande Turenne, il veut le conduire lui-même au lit nuptial ; mais il le demande en vain : le secret a été si fidèlement gardé, qu'il n'en a rien transpiré. D'inutiles recherches se font dans toutes les parties du château, dans les étages supérieurs

de la tour des Princes et de celle de Jamets, dans les quartiers de la garnison, dans les souterrains mêmes; on ne découvre rien. D'instans en instans un accident devient plus probable, pour ceux mêmes qui n'ont aucun motif de s'effrayer sur la cause de cette étrange disparition. Sur tous les visages se peint une inquiétude facile à concevoir. Cependant Charlotte, que l'on n'ose instruire de ce qui se passe, demande à ses femmes pourquoi le son des instrumens n'arrive plus jusqu'à son oreille, si les danses sont finies ou suspendues. L'ambiguité de leurs réponses, et le trouble intérieur qu'elles ne peuvent déguiser, lui font craindre qu'il ne soit arrivé quelque malheur. Elle n'est point maîtresse de ses impressions; de sinistres pressentimens s'emparent de son âme. Comment ne serait-elle pas poursuivie de mille affligeantes images, elle qui n'a vu luire qu'un beau jour depuis qu'elle est au monde? L'aurore paraît, et sa cruelle anxiété n'a point de bornes : la renommée de son époux, l'embarras et le silence du roi, la proximité des ligueurs, les espérances trompées et la perfidie de leurs chefs, toutes

ces circonstances empoisonnent les réflexions dont elle est encore capable, et mettent le comble à son désespoir. Au moindre bruit qui se fait, elle croit voir les portes de sa chambre s'ouvrir à quelque pieux interprète de la parole divine, chargé de la préparer, par les pensées du ciel, au coup affreux que les hommes lui ont porté.

Mais tandis qu'ainsi ulcérée elle attend la confirmation de son arrêt, tout à coup la voix du duc retentit dans les vastes corridors du château. La douleur avait jusqu'ici soutenu les forces de la princesse : le passage subit d'une situation attérante à l'accomplissement du plus ardent, de l'unique vœu qui remplît alors son cœur, fut une épreuve trop violente pour elle; ses idées s'obscurcirent, et un évanouissement passager suivit la profonde et vive sensation de joie qu'elle venait d'éprouver. Dès qu'elle reprit l'usage de ses sens, le duc, à qui cet accident avait révélé toute l'irréflexion de sa conduite, s'excusa du chagrin qu'il lui avait causé, sur la nécessité où il s'était vu de n'admettre dans la confidence de son projet que ceux qui devaient en par-

tager les périls et la gloire. Il lui en raconta les circonstances et l'heureuse issue, et lorsque par ses protestations il eut dissipé jusqu'aux dernières traces d'émotion, et qu'il eut même communiqué à Charlotte une partie de l'enthousiasme que lui inspirait l'entreprise hardie qu'il venait de consommer, il se rendit auprès du roi, à qui il remit les clefs de Stenay : « Ventre-saint-gris! dit le roi, je serais « bientôt maître de mon royaume, si les nou- « veaux mariés me faisaient de pareils pré- « sens de noces. »

Il est une des faces de ce brillant trophée sur laquelle il ne faut pas arrêter les yeux. Le motif en est noble sans doute, l'exécution hardie, et le résultat flatteur pour le roi. Mais ces circonstances disculpent-elles le duc de Bouillon de s'être en quelque sorte joué des alarmes de sa jeune épouse? Un délai de quelques jours n'eût rien diminué du mérite de son action, et le roi n'aurait pas été moins convaincu de son dévouement. S'il avait senti pour Charlotte ce qu'elle éprouvait pour lui, vraisemblablement aurait-il été mieux inspiré. La véritable affection est plus ingénieuse

à s'inquiéter ; elle donne au moins l'éveil sur les bienséances, quand leur oubli peut rejaillir sur l'objet aimé. Mais Turenne, et on n'a pas de peine à se le persuader, n'avait pour Charlotte qu'un faible degré d'attachement : il n'avait recherché ou accepté sa main que d'après le conseil de Henri, et en vue des établissemens que cette alliance lui procurait ; ses propres convenances l'avaient déterminé, plus que les qualités rares et les éminentes vertus de celle qui lui avait remis le soin de son bonheur.

Henri IV ne consuma pas dans les divertissemens toute la durée de son séjour à Sedan. Une escorte d'élite l'avait accompagné, aussi ennemie de l'inaction qu'il l'était lui-même ; et les troupes sedanoises ne demandaient pas mieux que de prouver au roi qu'elles étaient dignes, par leur bravoure, de combattre sous lui et pour lui. Il profita donc de sa position pour faire rentrer dans le devoir quelques places des environs que la proximité de la Lorraine empêchait de se déclarer. Mouzon fut de ce nombre. Sur la demande qu'en firent les habitans, ils restèrent neutres,

pour ne pas s'exposer à la vengeance du duc de Lorraine, qui ne manquerait pas, après la retraite du roi, de chercher à reprendre leur ville. Givry, Attigny, le château d'Omont, rentrèrent dans l'obéissance. C'est au siége d'Omont que le roi, ayant pointé un canon, tua le capitaine qui y commandait, son lieutenant et un enseigne; ce qui décida la reddition de la place.

Le duc de Bouillon, après avoir passé quelque temps auprès de sa jeune épouse, s'être fait reconnaître de ses sujets, et avoir renouvelé les dernières lois somptuaires et les réglemens de police, sur lesquels on avait dû se relâcher pendant les dernières réjouissances, s'éloigna de Sedan pour prendre un commandement dans l'armée du roi, qui allait attaquer Rouen. Avant d'arriver à sa destination, il reçut le bâton de maréchal, qui n'avait encore été donné à aucun protestant. Revêtu de cette haute dignité, il joignit l'armée royale avec quelques troupes sedanoises qu'il avait emmenées avec lui. L'arrivée des ducs de Parme et de Mayenne au secours de cette ville ayant forcé le roi de renoncer à l'entreprise, le prince

de Sedan fut chargé de couvrir la retraite, qui était devenue périlleuse, et il s'acquitta de cette mission avec autant de prudence que de bonheur. De là ils vinrent en Champagne mettre le siége devant Épernay, qui se rendit par composition. L'hiver et le terme de l'engagement des troupes allemandes approchaient. 1592.
Pour préserver ces troupes d'être harcelées dans leur marche, le roi chargea Turenne, qui retournait à Sedan, de se mettre à leur tête et de les reconduire jusqu'à la frontière. Le duc, après s'en être séparé, et revenant avec son escorte, surprit la ville de Beaumont en Argone, où le duc de Lorraine entretenait une garnison, et y laissa un détachement de ceux qui l'avaient suivi au siége de Rouen.

Instruit de cette surprise, le général qui commandait les forces du duc de Lorraine, Affricain d'Anglure d'Amblise, accourut pour chasser de cette ville ceux qui l'occupaient, et la faire rentrer sous la domination de ce seigneur. Mais il importait au prince de Sedan de se maintenir dans un poste qui reculait ses frontières et faciliterait ses incursions sur le territoire ennemi. Il ne voulait pas du moins,

si les Lorrains tentaient de le reprendre, que le succès leur fût aussi facile qu'à lui. Aussi avait-il fait choix, pour y commander en son nom, de Montigny, officier ferme et habile, inaccessible à la séduction et à la crainte, et dont il était sûr comme de sa propre personne. Peu de jours après s'y être enfermé, Montigny fut en effet sommé de se rendre : « Je n'ai ni artillerie ni argent, ré-
« pond-il au parlementaire ; allez dire à votre
« général que je suis prêt à rendre la place,
« s'il veut me donner son canon et cent écus
« à chacun de mes gens. » D'Amblise, furieux de cette raillerie, jure qu'il ne fera quartier à personne, fait venir de Villefranche des pièces de gros calibre, résolu de foudroyer la ville et de n'y pénétrer que par la brèche. Quarante-huit heures lui ont suffi pour ses préparatifs, et déjà le tonnerre gronde sur Beaumont. La canonnade se fait entendre à Sedan. Le duc de Bouillon part, suivi de trois cents chevaux, arrive à la vue de Beaumont et fait comprendre à Montigny qu'il vient à son secours. D'Amblise avait sous ses ordres deux mille hommes de pied et huit

cents chevaux. Le duc hésitait à s'engager dans un combat inégal, lorsque deux cents arquebusiers de la milice bourgeoise de Sedan et quatre-vingts chevaux se réunissent à lui. Ce renfort le détermine. A la pointe du jour, secondé par une sortie de Montigny, il attaque les Lorrains. La mêlée est sanglante. La nécessité de vaincre, d'un côté, et de l'autre la honte de succomber, font faire d'incroyables efforts. Mais d'Amblise, frappé d'un coup d'arquebuse, tombe sans vie. Le duc remarque un mouvement d'hésitation chez l'ennemi; il en devine la cause, ordonne une charge générale, se met à la tête, et renverse tout ce qui résiste. Les Lorrains partout rompus, partout taillés en pièces, ne peuvent se rallier : six cents hommes en ont vaincu trois mille. Le duc reçut deux blessures dans cette glorieuse affaire, mais assez légères pour ne pas le forcer de quitter le champ de bataille. Les canons, cornettes et enseignes du duc de Lorraine, et ses soldats prisonniers furent conduits à Sedan, où l'on n'eut à regretter que peu de monde, et pas un officier de marque.

Sept cents hommes du côté de l'ennemi restèrent sur le carreau.

1592. Le duc de Bouillon savait vaincre et poursuivre un succès. Il ne voulut pas que ses périls à Beaumont fussent infructueux. Son sang et celui de ses sujets avaient coulé, et ce sacrifice n'était point payé par l'obscure conquête d'un petit territoire, d'un château et d'un bourg. Sa victoire avait frappé de stupeur les troupes lorraines. Les débris de l'armée défaite avaient communiqué leur effroi aux corps demeurés étrangers à l'action. La mort de d'Amblise surtout avait mis le comble au découragement du soldat, qui aimait ce chef et se confiait en ses talens. Ce morne abattement ouvrait en quelque sorte le duché de Lorraine aux incursions des Sedanois; aussi ne tardèrent-ils pas à se mettre en mouvement pour y pénétrer. Turenne ne put conduire en personne les premières opérations. Ses blessures le retinrent à Sedan, où les soins et le dévouement de Charlotte hâtèrent sa convalescence; mais ses ordres précis et ses officiers intelligens suppléaient, jusqu'à un certain point, à son absence. La reprise de la

ville et de la citadelle de Jamets fut l'ouvrage d'un jour. Le château de Dun, assis sur une sommité d'un accès difficile, entouré de fossés larges et profonds, et flanqué de tours, fut pareillement enlevé par un coup de main. La ville de même nom, construite au pied de la colline et baignée par la Meuse, n'osa résister. Turenne fit de ce poste une place d'armes, d'où il envoyait journellement des partis dans toutes les directions. La forteresse d'Yvois, garantie à l'Espagne par le honteux traité de 1569, était démantelée; mais cette position couvrait la principauté du côté de Luxembourg, et l'on pouvait, au moyen de quelques travaux, la mettre sur un pied respectable. A peine rétabli, le duc se présenta devant cette place, à la tête d'une partie de son armée. Les habitans ne pouvaient sans témérité songer à se défendre; mais, aveuglés sur leur situation, et poussés par quelques esprits exaltés, ils eurent l'imprudence de résister. Cette erreur leur devint funeste. Yvois fut forcé, pillé et saccagé; les richesses des églises et des couvens furent enlevées; des nobles, des bourgeois et plusieurs chanoines, signalés

comme chauds partisans de la ligue et comme instigateurs de la résistance qui venait d'avoir lieu, furent conduits prisonniers à Sedan, d'où on les relâcha, au bout de quelque temps, pour une modique rançon.

Ainsi prospéraient les affaires du duc, lorsque Jacques-Auguste de Thou lui manda que le roi était vivement sollicité d'entrer dans le sein de l'Église romaine, et qu'il inclinait à se laisser persuader, dans le double espoir de rétablir la paix et de réformer ensuite quelques-uns des abus que sa croyance reprochait à cette communion. L'avis de de Thou était une invitation tacite au duc de se rendre auprès du roi, qui voulait consulter avec lui sur cette importante résolution; aussi Turenne se hâta-t-il d'aller le joindre [1]. Le succès de ses armes ne se ralentit point, malgré son éloignement. A son retour, tous les lieux fortifiés d'où il eût été possible à l'ennemi d'inquiéter

[1] On a cherché à savoir quel avait été, dans cette délibération, le sentiment du duc de Bouillon; mais on s'est vu réduit à de simples conjectures, tant il mit de soin à le tenir secret. Cependant s'il roulait déjà des projets d'indépendance, il est probable qu'il opi-

ses sujets étaient conquis ou ruinés. Les places plus importantes, où l'entretien d'une garnison lui eût été désavantageux en divisant ses forces, s'étaient engagées, par capitulation, à respecter le territoire de Sedan, ou avaient reconnu les droits de l'héritier de la couronne. La tranquillité intérieure s'était affermie, de manière qu'il eut le loisir de donner son attention à divers objets d'utilité.

Sedan avait cessé depuis plusieurs années d'inviter, par l'attrait du repos, les savans étrangers à se fixer dans ses murs. La Hollande, la Suisse, des contrées en Allemagne, et même certaines provinces de France, leur présentaient un séjour moins agité qu'une ville contre laquelle tous les fléaux semblaient conjurés. La plupart de ceux qui, sous Henri-Robert, y avaient obtenu des pensions ou des emplois, effrayés des périls qu'ils courraient s'ils tombaient au pouvoir des ligueurs, en

na pour que le roi embrassât le catholicisme. Ce qui est certain, c'est qu'on ne voit nulle part qu'il se soit prévalu auprès de son parti du conseil qu'il donna dans cette occasion : ce qui ferait croire que ce conseil était contraire aux intérêts du protestantisme.

étaient sortis pour chercher ailleurs le calme nécessaire à leurs travaux. Ces émigrations et la préoccupation causée par les événemens avaient généralement détourné les Sedanois du désir de s'instruire. La belle ordonnance même de Françoise de Bourbon et l'appât d'une éducation gratuite pour la jeunesse n'avaient eu que des résultats momentanés.

Il ne se pouvait qu'un prince qui connaissait le prix de la science et qui faisait consister une partie de sa gloire à régner sur un peuple éclairé, s'accommodât de cette immobilité, dans une carrière où les nations ne s'arrêtent qu'au préjudice de leurs vertus et de leur bonheur. Aussi l'un de ses premiers soins fut-il de rappeler dans sa résidence des hommes capables d'y réveiller le goût de l'étude et des arts libéraux. Cette noble ambition pouvait-elle n'être pas promptement satisfaite ? Sedan offrait aux savans non-seulement une retraite paisible et de la considération, mais un protecteur lettré, en état d'apprécier leurs connaissances et leurs productions, et toujours à leur hauteur, quelle que fût leur supériorité. A peine eut-il réuni

quelques membres de cette élite de la société, des théologiens, des littérateurs, des jurisconsultes, qu'à l'exemple de Henri-Robert, mais sur un plan plus vaste et plus régulier, il établit des conférences au château, où l'on dissertait sur les sciences divines et humaines. Ces assemblées, auxquelles il assistait ponctuellement, se tenaient à des heures fixes; il se plaisait souvent à proposer les questions qui seraient discutées dans les prochaines réunions, afin que les sujets, élaborés d'avance par les recherches et la méditation, fussent traités avec plus d'intérêt et d'utilité. L'accueil qu'il faisait aux artistes de tout genre, ses encouragemens, ses conseils, les idées qu'il leur communiquait et celles qu'il leur demandait quelquefois, annonçaient encore que Sedan ne répondait point à ce qu'il voulait que cette ville devînt un jour, et qu'il ne lui fallait que des années pour la rendre opulente et illustre.

A la même époque fut bâti le temple où se 1593.
célèbre actuellement le culte catholique. Quoique l'architecture en soit simple, cet édifice n'est point dépourvu d'une certaine élégance.

Deux tours carrées, surmontées d'un beffroi octogone et couvertes d'un dôme d'une coupe gracieuse, s'élèvent aux ailes du portail. Une grande porte cintrée, entre deux autres de moindre grandeur, et au-dessus de la première, un fronton triangulaire dont les extrémités atteignent les tours, présentent un ensemble régulier d'un effet agréable. La base de ce portail est une plate-forme d'environ dix pieds de saillie, pavée en dalles de pierre dure, et où l'on monte par six marches qui règnent dans toute la longueur et sur les côtés. L'enceinte du temple est un carré long, d'une étendue proportionnée au nombre des fidèles qu'il devait contenir, mais qui n'a rien de remarquable. Ce monument, où le duc voulait que chaque citoyen vît sa propriété, afin qu'il l'affectionnât davantage, fut construit des dons volontaires du peuple ; et, pour éviter que le riche ne tirât vanité de l'abondance de ses offrandes, et que le pauvre ne se crût humilié de la modicité des siennes, il fit placer dans les carrefours et aux coins des rues des troncs où chacun déposait ce qu'il voulait consacrer à cette religieuse entreprise. C'était une

belle pensée d'effacer d'avance toute distinction entre les donateurs dans une œuvre de cette espèce, et de consacrer, hors du temple, une égalité qui devait subsister dedans. Rien n'a été changé aux travaux extérieurs qui se firent sous les auspices de Henri de La Tour, si ce n'est que le chœur a été ajouté par la pieuse munificence de Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes.

Le duc était d'autant plus captivé par ces 1594.
divers soins, que Charlotte allait le rendre père, et qu'il aspirait à laisser à ses enfans un héritage non moins brillant que solide. Il dressait déjà les plans d'un hôtel-de-ville et d'un château plus moderne au bas de l'ancien; il rédigeait des statuts pour compléter l'organisation de l'académie; il nommait une commission dans le but de rassembler les premiers matériaux d'une bibliothèque; mais il se vit subitement arrêté au milieu de ses projets, par la plus douloureuse catastrophe.

Dans les derniers jours de mai, au terme d'une grossesse dont le cours n'avait rien eu d'inquiétant et que l'on avait même regardée comme heureuse, Charlotte accoucha d'un

fils qui ne vécut que peu d'instans. Cette intéressante princesse, bouleversée d'un événement dans lequel s'anéantissaient toutes les jouissances qu'elle s'était promises en remplissant les devoirs de la maternité, fut subitement atteinte d'une fièvre accompagnée des symptômes les plus alarmans. De violens et continuels transports épuisèrent promptement une nature déjà faible. Tous les secours de l'art lui furent en vain prodigués; un affaissement total succéda au délire; elle languit pendant neuf jours, au bout desquels elle expira. Il serait inutile de parler de la douleur des Sedanois, lorsqu'ils virent périr le dernier rejeton d'une race de princes dont l'amour pour leurs sujets ne s'était jamais démenti. Qu'il suffise de dire que, pendant plusieurs jours, toute espèce de divertissement cessa spontanément. Son deuil fut porté par toutes les dames, comme celui d'une mère. Les pauvres, les orphelins et tous les affligés qui avaient été dans le cas de recourir à elle, furent inconsolables et suivirent en pleurs son cercueil jusqu'à l'église de Saint-Laurent où il fut déposé, auprès de ceux de son père,

de sa mère et du malheureux fils qui lui avait coûté la vie [1].

[1] Peut-être lira-t-on avec quelque plaisir l'épitaphe composée pour Charlotte de La Marck, par le sieur de La Bergerie, quelque temps après la mort de cette princesse.

« La noblesse du sang, la grâce, la richesse,
« Et la rare vertu d'une jeune duchesse
« Dont l'âme est dans les cieux, et le corps est ici,
« N'ont pu rendre le trait de la mort adouci.
« Comme une belle fleur que la bise a fanée,
« Au matin de ses jours, au matin de l'année,
« Elle est chute par terre, et d'elle n'est resté
« Qu'un triste souvenir de *ce qu'elle a été*.
« En vingt ans de sa vie elle acheva la traite.
« De deux grandes maisons sa race fut extraite,
« De celle de La Marck, du côté paternel,
« De celle de Bourbon, du côté maternel.
« Trois ans avant sa mort, en son âge plus tendre,
« Lorsque les jeunes cœurs commencent à se rendre
« Volontaires captifs dessous le joug d'amour,
« Elle fut épousée à Henri de La Tour,
« Vicomte de *Turenne*, héros plein de vaillance,
« Qui fut, pour sa vertu, grand maréchal de France.
« Par trois hivers ensemble ils véquirent contens;
« Mais, hélas ! au retour du troisième printemps,
« Elle se met au lit pour sa couche première.
« Le fruit qu'elle enfanta ne vit point la lumière;
« Ce fut un corps sans âme, un fils infortuné,

« Qui *était* déjà mort avant que d'être né.
« Cette triste fortune est d'une autre suivie ;
« Car au bout de neuf jours la mère perd la vie.
« Mai, l'honneur des beaux mois, qui voit naître et fleurir
« Mille sortes de fleurs, cette fleur vit mourir.
« L'an que le grand Henri, foudre de la campagne,
« D'un bras heureux et fort chassait le camp d'Espagne
« Des frontières de France, et, malgré son secours,
« Forçait les murs de Laon et ses rebelles tours.
« Passant, si la pitié dans ton cœur n'est éteinte,
« Honore ce tombeau d'un pleur ou d'une plainte ;
« Regrette cette perte, et sois au vif touché,
« De quoi ce beau soleil si matin s'est couché. »

CHAPITRE II.

Prétentions du comte de La Marck et du duc de Montpensier sur Sedan. — Accommodement à ce sujet. — Le duc de Bouillon épouse Élisabeth de Nassau. — Ses intrigues pour obtenir du roi des garanties en faveur des réformés. — Sommaire de ses campagnes dans le Luxembourg et la Picardie. — Il assiste à l'assemblée de Châtelleraut. — Son influence sur les députés. — Sanction donnée par le roi, dans la ville de Nantes, aux stipulations arrêtées à Châtelleraut. — Le duc crée à Sedan une justice consulaire ou tribunal de commerce, et fonde une imprimerie.

HENRI IV faisait le siége de Laon quand il reçut la nouvelle de la mort de Charlotte. Il dépêcha aussitôt Sully au duc de Bouillon, pour venir le complimenter à Sedan et l'assurer en même temps de sa protection, partout où elle lui serait nécessaire. Ce témoignage des dispositions bienveillantes du roi venait d'autant plus à propos, que l'on contestait au duc l'authenticité, et, au besoin, la validité d'un testament olographe de Charlotte, dont il se disait dépositaire ; mais dont il ne pro-

duisait pas la minute. La testatrice, d'après cette prétendue pièce, le constituait son légataire universel, à l'exclusion de ses oncles, le comte de La Marck et le duc de Montpensier, ses héritiers naturels. Quand cette substitution, dérogatoire à toutes les coutumes, aurait effectivement été faite par la duchesse, ce n'est guère qu'à l'aide de la force qu'elle eût pu être mise à exécution ; à plus forte raison, lorsque rien n'était plus douteux que l'existence de cet acte, Turenne dut-il se prévaloir de la faiblesse de ses concurrens, et de la parole du roi de le soutenir envers et contre tous. Mais la force consacre la possession sans constituer un titre; et quelle qu'ait été l'issue de cette affaire, de quelques moyens que se soit servi le duc de Bouillon pour dominer sur un héritage qui ne pouvait lui appartenir, il est constant que Charlotte n'ayant point capacité de porter hors de sa famille des biens d'une telle importance, l'occupation de Sedan par la maison de La Tour était une véritable usurpation. Mais le duc était peu accessible à de tels scrupules : personne ne vit jamais entre ses mains ni ailleurs le tes-

tament sur lequel il se fondait, et il n'en exhiba que des copies dont la conformité avec l'original n'était attestée que par lui seul. S'il restait quelques doutes, cependant, sur l'illégalité de la possession de Sedan par le duc de Bouillon, tiendraient-ils contre la réflexion que fit Henri IV dans un entretien qu'il eut avec du Plessis-Mornay en 1605? Il s'agissait d'émouvoir la clémence du roi en faveur du duc, à la suite des trahisons réitérées de ce dernier, et Mornay, qui se croyait sûr de son repentir, intercédait pour le faire rentrer en grâce: « Enfin, dit le roi, quand je lui au-« rai rendu ma bonne grâce, ses États et ses « pensions, ma chambre et mon conseil, et « mes affaires, quelle sûreté puis-je pren-« dre de lui? » Du Plessis lui ayant représenté qu'il était toujours en son pouvoir de le châtier, mais qu'il ne serait pas de la dignité d'un si grand roi de prendre caution de quelque prince d'Allemagne à qui Turenne était allié: « J'en sais une, reprit vivement « le roi, en présence du sieur Constant qui « avait été autrefois au service du duc de « Bouillon; c'est qu'il me mette sa place de

« Sedan entre les mains ; *aussi bien ne sens-je*
« *ma conscience de rien plus chargée que de la*
« *lui avoir baillée, l'ôtant à qui elle apparte-*
« *nait*, et j'y mettrai un gouverneur de la re-
« ligion que tous vous autres aurez agréable :
« qu'en dites-vous ? » Ces paroles, que l'on prendrait pour une révélation à décharge de conscience si elle n'avait pour but de montrer à l'homme que le roi estima le plus peut-être toute l'ingratitude du duc, en disent davantage pour établir son usurpation que le volumineux mémoire présenté dans cette intention à Louis XIV par Henri-Robert de La Marck, fils du comte dont on vient de parler.

Nous avons dit que le duc s'était prévalu de la faiblesse de ses compétiteurs et de l'appui du monarque. Ce n'est pas que les parties en soient venues à des voies de fait et qu'elles aient remis à l'équivoque arbitrage des armes la solution du différend. La force matérielle, comme il est trop fréquent, ne marchait pas ici avec le bon droit, qui eût nécessairement succombé. Mais c'est toujours une violence que de faire des conditions à qui n'oserait les

rejeter, et c'est ainsi qu'en agit le duc. Persuadé que ses propositions seraient agréées par des seigneurs qui n'avaient les moyens ni d'en soutenir le refus ni même de les amender, il fit offrir par du Plessis-Mornay, au sieur de Rambouillet, fondé de pouvoirs du duc de Montpensier, Jamets en toute souveraineté, avec 9,000 livres de rente en fonds de terre pris sur ses biens propres. Cet accommodement, moins désavantageux que n'eût pu le dicter le prince de Sedan et que ne s'était attendu le duc de Montpensier, fut accepté presque avec reconnaissance. Celui-ci se désista donc de toute prétention sur Sedan, et vécut depuis en bonne intelligence avec le duc de Bouillon. Le comte de La Marck, plus exigeant quoique moins puissant, fut désintéressé moyennant une somme d'argent qui lui fut comptée sur-le-champ.

Le duc de Bouillon, que rien ne pouvait contraindre à donner des indemnités, voulut colorer d'un air de modération et présenter sous la forme d'un arrangement à l'amiable une usurpation qui, sans cela, lui aurait enlevé de nombreux partisans. Appa-

remment aussi, comme ses projets d'indépendance fermentaient déjà dans son esprit et qu'il avait besoin de toute sa liberté pour les mûrir, il craignit d'être lancé dans d'interminables débats, et préféra, par un sacrifice, s'affranchir de tout démêlé. Au reste, par quelque motif qu'il ait été animé, il resta maître du champ de bataille par cette double transaction; Sedan fut sa propriété : nous n'aurons plus à examiner ses titres; il est prince à l'exclusion de tout autre.

Si le caractère de Charlotte eût été moins digne d'un attachement durable, et sa mort de longs regrets, on se serait peu étonné de la voir promptement remplacée. Ses imperfections auraient rendu moins choquant l'oubli des bienséances envers sa mémoire, ou porté à l'indulgence sur leur inobservation. Mais on fut surpris de ce que le duc de Bouillon, quelques mois après la perte d'une épouse distinguée par les dons et la culture de l'esprit autant que par les qualités du cœur, auprès de laquelle on pensait qu'il avait joui d'une union cimentée par une estime et une admiration mutuelles, et qui venait, disait-il,

de lui donner un dernier gage de confiance et d'amour, en lui léguant tous ses biens et le bonheur de ses sujets à faire; on fut surpris, disons-nous, de voir le duc de Bouillon contracter si vite de nouveaux liens. Son âge, le vœu d'avoir des héritiers de son nom, de ses titres et de ses vastes domaines, et les instances mêmes du roi, ne parurent point des raisons suffisantes pour lui faire insulter aux souvenirs et au deuil récens de tout un peuple, et à la princesse accomplie qui en était l'objet.

Il est vrai que son choix, lorsqu'il put être apprécié, expliqua l'empressement qu'il avait mis à le faire. Élisabeth, fille de Guillaume de Nassau et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, qu'il demanda et obtint, était, de toutes les princesses sur qui ses vues pouvaient se porter, la plus digne d'occuper la place de Charlotte sa cousine. A une physionomie et un extérieur cités comme des modèles de grâce et de beauté, elle joignait un esprit capable de concevoir les plus grandes choses et de les exécuter. Douée d'une imagination vive et féconde, d'un sens droit; également en état

de soutenir une conversation instructive ou enjouée, elle se conciliait tous les suffrages et faisait oublier son rang et ses autres avantages, tant elle en paraissait peu préoccupée. Sa pénétration était accompagnée de tant d'indulgence et de bonté, que, lors même qu'il eût été possible de réussir à feindre avec elle, la pensée n'en venait à personne : ce qui éloigne ordinairement l'abandon et provoque la contrainte, produisait de sa part un effet tout opposé. Ses dons naturels avaient été cultivés par une éducation que, dans les cours, on ne donnait guère encore qu'aux princes et aux princesses protestans, appelés à prendre part aux discussions religieuses, et soumis d'ailleurs à l'influence d'une doctrine qui établissait la liberté d'examen et voulait que ses confesseurs fussent capables, par leurs lumières, de faire un digne usage de cette liberté. Elle ne se recommandait pas moins à l'admiration par un caractère dont les principaux traits rappelaient celui de Françoise de Bourbon sa tante. Des goûts simples, l'amour de la vie domestique, une bienfaisance aussi éclairée qu'active, et une piété sincère sans exaltation,

faisaient en un mot d'Élisabeth la personne la plus propre à faire pardonner au duc la légèreté avec laquelle il avait abrégé son veuvage.

Sous le point de vue politique, cette alliance donnait à Sedan une force et un appui qui lui manquaient depuis que Henri IV, en devenant catholique, lui avait retiré la protection avouée de la France. Maurice, prince d'Orange, frère d'Élisabeth, jouissant en Europe de la plus haute considération, comme guerrier et homme d'État, devenait nécessairement un soutien pour la principauté de son beau-frère. Tous deux protestans, voisins, alliés et placés dans des circonstances assez analogues, pouvaient et devaient être l'un pour l'autre d'utiles auxiliaires, chacun selon l'étendue des moyens dont il disposait.

A partir de son mariage, quelques services apparens que le duc de Bouillon rende au roi, il n'est que trop vrai qu'il agit souvent dans un intérêt différent de celui auquel il voulait qu'on le crût dévoué. Était-il foncièrement inquiet pour sa religion depuis que le roi l'avait quittée, ou ses craintes n'étaient-elles qu'un prétexte pour voiler ses desseins? C'est

une question que l'on est autorisé à se faire. Toujours est-il constant que, dès cette époque, le prince de Sedan ne cesse de faire regretter sa droiture, sa franchise et son héroïsme d'autrefois.

Chaque jour la fureur des guerres civiles cédait à la clémence ou aux armes du roi. Il lui était permis d'observer de plus près les mouvemens et la conduite des seigneurs qui composaient sa cour. Ce n'était donc point une chose aisée au duc de Bouillon de former ou de conduire ses intrigues sans s'exposer à les voir découvertes. Un événement imprévu lui procura les facilités qui lui manquaient. Les Espagnols, sollicités par les débris de la ligue, s'emparèrent de la petite ville de la Capelle. Le duc, qui était dans ce moment à Sedan, va de suite trouver le roi, et, par des raisons que ce dernier n'était que trop enclin à goûter, il le décide à déclarer la guerre à l'Espagne. Chargé d'un commandement dans cette funeste campagne, ses opérations se ressentirent de la déloyauté qui la lui avait fait conseiller. Le comte de Mansfeld, généra de Philippe II, fit échouer ses tentatives dans

le duché de Luxembourg; et s'il obtint un avantage dans un combat de cavalerie près de Virton, ce fut une faible compensation à la perte d'Yvois, d'où il fut délogé par Verdrugo et Claude de La Bourlotte, capitaine de Chiny.

Les affaires en Picardie, où il passa immédiatement, ne furent pas plus brillantes. Il abandonna l'amiral de Villars au moment du danger, et ce brave général, enveloppé par les Espagnols, fut pris et assassiné de sang-froid. Attaqué à son tour, il se vit abandonné par le duc de Nevers et fut battu. La ville de Dourlens, tombée au pouvoir des Espagnols, fut le fruit de cette mésintelligence. De là le duc vint prendre en Artois quelques places de peu d'importance, où il fit subsister ce qui lui restait de troupes. Le roi, pensant qu'il n'était que malheureux, le dépêcha auprès d'Élisabeth et de Maurice son beau-frère,
pour négocier une alliance contre l'Espagne. 1597.
Quand il se fut acquitté de cette mission, il revint à Sedan. A peine y était-il arrivé qu'il apprit l'offre que faisait le pape de sa médiation pour pacifier l'Europe. Les plaies de

la France avaient été profondes et exigeaient de longues années de repos pour être cicatrisées. Outre cela, l'autorité du roi n'était point affermie ni même reconnue dans tout le royaume, et il n'était pas d'une sage politique de nourrir par une guerre étrangère les espérances des ennemis du dedans. Mais la paix contrariait les desseins du prince de Sedan, et il allait pour s'y opposer dans le conseil, lorsque la surprise d'Amiens par les Espagnols rompit les négociations. Le duc jugea cet événement favorable à ses vues, dont l'objet actuel était, selon toute apparence, l'obtention d'un édit confirmatif des promesses du roi aux réformés, et il s'appliqua à en tirer parti.

La légitimité de l'entreprise n'épure pas le moyen qu'il mit en œuvre. Au reste, il avait déjà fait de grands pas dans la carrière de l'infidélité, et il lui importait d'y engager avec lui le plus de monde possible : c'était autant d'auxiliaires qu'il trouverait au besoin. Mandé pour concourir à la reprise d'Amiens, il voulut faire sentir au roi qu'il ne pouvait se passer du secours de ceux qui l'avaient placé sur le trône, et qu'il était de son intérêt de satis-

faire à leurs justes prétentions. En conséquence il refusa de marcher. Cette espèce de sommation, de la part du duc seul, n'aurait eu que de faibles inconvéniens ; mais son exemple et l'ascendant de ses conseils entraînèrent la noblesse et les troupes protestantes, de manière que le siége dura l'espace de six mois.

Pendant ce siége, les réformés tenaient à Châtelleraut une assemblée en même temps politique et religieuse. Là se trouvaient avec le duc de Bouillon les plus grands seigneurs attachés à la religion protestante, qui s'y étaient rendus de toutes les provinces. Un mouvement si considérable, dont il n'était pas possible de prévoir l'issue, obligea le roi d'user de ménagemens, et il envoya des députés à Châtelleraut avec des conditions beaucoup plus avantageuses que celles qui avaient été offertes précédemment. Comme ces commissaires étaient reconnus pour d'habiles négociateurs (c'étaient de Schomberg, de Thou, de Vic, de Calignon et de Monglat), l'assemblée crut devoir leur opposer ce qu'elle avait de talens plus distingués, les ducs de Bouillon

et de La Trémouille, du Plessis-Mornay, de Parabère, d'Aubigny, de La Mothe et La Nouë, fils de celui dont il a été parlé. Le roi, instruit de ce qui se passait dans les conférences et de l'avantage que tiraient les protestans des directions du prince de Sedan, demanda plusieurs fois à celui-ci, dans les termes les plus pressans, de venir le joindre au camp devant Amiens, où sa présence lui était grandement nécessaire. « Je l'aime et je l'estime « tant, écrivait-il à M. de Schomberg dans « une lettre que devait voir le duc, que non- « seulement je l'ai voulu sémondre (inviter) à « cette fête, mais aussi lui préparer et retenir « une place digne de lui, comme vous avez eu « charge de le lui dire. » Le duc, voyant les affaires toucher à leur fin, ne quitta Châtellerault que lorsque l'arrangement fut définitivement arrêté, sauf la sanction royale; mais, au lieu de se rendre à l'appel du roi, il se retira, sous prétexte de santé, dans sa vicomté de Turenne. Peu de temps après, les Espagnols rendirent Amiens par capitulation.

La reprise des conférences pour la paix fut la conséquence du recouvrement de cette place.

Les plénipotentiaires se réunirent à Vervins. Le roi, voyant le traité près de se conclure, marcha avec l'élite de ses troupes pour soumettre le duc de Mercœur, qui tenait encore en échec une partie de la Bretagne. A Angers il reçut Marie de Luxembourg, épouse de cet obstiné ligueur, qui venait lui présenter la soumission de son mari. C'est de cette ville qu'il envoya au duc de Bouillon et à de La Trémouille l'ordre, auquel ils obéirent, de se rendre auprès de lui. Il allait à Nantes pour être mieux à portée de réparer les maux de la Bretagne, et ces deux seigneurs l'y accompagnèrent. C'est là qu'il rendit, le 13 avril 1598, le fameux édit connu sous le nom d'*édit de Nantes*, qui fut la clôture de trente-huit années de guerres civiles, et très-probablement le premier objet des intrigues du duc de Bouillon.

Ce prince, livré en apparence à des affaires étrangères à sa principauté, n'avait pas cessé de veiller sur elle et de lui procurer des bienfaits de plus d'un genre. On souhaiterait pouvoir resserrer sa vie politique dans le cercle de l'administration de ses États, tant il s'y

montre constamment digne de donner des lois. Dès qu'il attache ses regards sur Sedan, ce n'est plus cet esprit qui se rapetisse dans d'éternelles manœuvres; ses passions turbulentes se taisent; il intéresse, il captive en portant la vie partout autour de lui. Il créa, sous le nom de *justice consulaire*, un tribunal destiné à terminer sans frais une partie des différends en matière commerciale. Cette cour était composée du bailli de Sedan, qui présidait, et de quatre consuls. Deux s'élisaient par quarante notables bourgeois, et les deux autres étaient les échevins les plus anciens en exercice. Ils jugeaient souverainement dans toutes les affaires dont le capital n'excédait pas cent écus. Il abolit aussi certains impôts onéreux, établis par les princes ses prédécesseurs dans des temps difficiles; mais ce soulagement fut de courte durée, parce qu'une épidémie s'étant déclarée l'année suivante, il imposa des taxes nouvelles pour les besoins des hôpitaux. Ses projets relatifs à l'académie, que la mort de Charlotte avait fait ajourner, furent aussi repris alors, et si l'on n'en voit l'exécution qu'en 1602, c'est que les circons-

tances secondèrent mal les vues du prince. Dans l'intervalle, il introduisit à Sedan la première imprimerie que cette ville ait possédée. C'était une mesure préparatoire, et en quelque sorte indispensable au succès de son plan. Comme il voulait que Sedan devînt un foyer d'instruction, d'où la lumière se répandît au loin, il fallait que les hommes réunis pour cette haute mission trouvassent sous leur main tous les secours nécessaires, et une imprimerie occupait le premier rang. Les thèses et les autres ouvrages de théologie, spécialement ceux qui roulaient sur des questions de controverse, et qui sortiraient bientôt de la faculté, réclamaient des presses sur les lieux mêmes. Quand il y en aurait eu dans quelques villes voisines, les propriétaires eussent-ils été libres d'imprimer des productions où les dogmes et la discipline de leur Église étaient attaqués sans ménagement? Le concours du prince, seulement, paraît peut-être aujourd'hui disproportionné à un tel objet; mais à cette époque, où les publications savantes et littéraires n'étaient pas à beaucoup près aussi multipliées que maintenant, l'in-

térêt privé n'aurait pas suffi seul pour engager des typographes à se fixer dans une ville qui n'offrait encore que peu de matière à leurs travaux. Cela est si vrai que l'établissement dont nous parlons se fit, pour le personnel comme pour le matériel, aux frais du prince, qui fut même obligé, pendant plusieurs années, de le soutenir de ses propres deniers. Des cités considérables, en France et ailleurs, ne jouissaient pas encore de cet avantage; à plus forte raison Sedan ne pouvait-il y prétendre sans l'assistance du souverain. Ce fait, du reste, mériterait à peine d'être mentionné si Jean Jannon, célèbre imprimeur à Sedan, n'eût rendu d'éminens services aux lettres et à son art. C'est lui qui fut l'inventeur du caractère d'imprimerie connu long-temps et maintenant encore sous le nom de *sedanoise*, quoiqu'on le désigne plus généralement aujourd'hui sous celui de *parisienne*. Ce caractère, qui tient le milieu entre la *nompareille*, qui est au-dessus, et la *perle* au-dessous, lui servit à faire présent au monde savant d'une collection aussi complète qu'on pouvait la faire des auteurs classiques latins.

Cette vaste entreprise lui valut les plus honorables suffrages, et ne se recommandait pas seulement par le mérite d'une exécution soignée et comparable à tout ce qu'on avait de mieux sous ce rapport; mais Jannon, érudit lui-même, s'était adjoint d'illustres professeurs pour revoir et collationner les éditions déjà publiées avec les textes originaux. Le duc de Bouillon le seconda aussi en se procurant à tout prix des manuscrits rares, qui firent de sa bibliothèque le plus riche dépôt en ce genre, sans en excepter ceux des plus opulens monarques. Par ces divers moyens, Jannon présenta au public instruit une œuvre typographique d'une exécution et d'une correction qui laissaient peu de chose à désirer. Son édition grecque du Nouveau-Testament, d'après le texte d'Elzévir, en très-petit caractère, mais d'une admirable netteté, eut aussi beaucoup de succès.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.



